

VOYAGEURS DU MONDE
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE GENERALE MIXTE DU 11 JUIN 2026
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE	4
1.1.	Evolution générale de l'activité du Groupe et faits marquants de l'exercice 2025	4
1.2.	Evolution, sur 2025, du chiffre d'affaires des principaux produits du Groupe par rapport à 2024	5
1.3.	Répartition géographique des clients.....	6
1.4.	Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs).....	6
1.5.	Succursales.....	6
2.	ACTIVITE DES FILIALES – COMPTES CONSOLIDES – SITUATION ET PERSPECTIVES DU GROUPE	7
2.1.	Activité des principales filiales et sociétés contrôlées	7
2.2.	Compte de résultat et bilan du Groupe	9
2.3.	Situation d'endettement	13
2.4.	Activité en matière de recherche et de développement.....	13
2.5.	Evénements importants concernant le Groupe survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport.....	13
2.6.	Evolution prévisible de la situation du Groupe.....	14
2.7.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté.....	14
2.7.1.	Risques EXOGENES.....	15
I.	Risques liés à des événements de grande ampleur *	15
II.	Risque d'information (état sanitaire) *	16
III.	Risque environnemental*	17
IV.	Risque climatique*	18
2.7.2.	Risques LIES A L'ACTIVITE.....	19
V.	Risque de cyberattaque *	19
VI.	Risque lié à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation *	19
VII.	Risque de défaillance informatique *	20
VIII.	Gestion des talents *	21
IX.	Risque de réputation *	22
X.	Risque lié aux opérations de croissance externe	23
XI.	Risques de défaillance de prestataires	23
2.7.3	Risques JURIDIQUES ET FINANCIERS	24
XII.	Risque de change	24
XIII.	Risque de non-renouvellement des autorisations administratives.....	24
2.8	Incidences des activités du Groupe en matière de lutte contre l'évasion fiscale.....	25
3.	RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE (RSE)	26
3.1.	Raison d'être et modèle d'affaires	26
3.2.	Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux	27
3.3.	Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux	29
3.5	Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux	35
3.6	Note méthodologique	39
4.	SITUATION DE VOYAGEURS DU MONDE – COMPTES SOCIAUX	39
4.1.	Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde.....	39
4.2.	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.....	42
4.3.	Prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511–6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier	43
4.4.	Activité en matière de recherche et de développement de la Société.....	43
4.5.	Incidences des activités de la Société en matière de lutte contre l'évasion fiscale.....	43
4.6.	Filiales, participations et sociétés contrôlées.....	43
5.	RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	44
5.1.	Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2025.....	44
5.2.	Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts)	46
5.3.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	47
6.	CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE	47

7.	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL	47
7.1	Composition de l'actionnariat et répartition des droits de vote au 31.12.2025	47
7.2	Evolution de l'action Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth)	51
7.3	Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation	52
8.	PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS - ACTIONS GRATUITES	55
9.	ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX – CENSEURS	55
o	Situation des mandataires sociaux et censeurs – Renouvellements de mandats	55
o	Rémunérations des administrateurs	58
o	Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde	58
10.	CONTROLE DE LA SOCIETE	58
11.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	59
12.	PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS.....	59
12.1	Proposition de modification des articles 18 et 21 des statuts de la Société relatives à la limite d'âge des dirigeants	59
12.2	Dans le cadre du décret n°2026-94 du 13 février 2026	59
13.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	60
13.1	Informations concernant les mandataires sociaux.....	60
o	Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux.....	60
o	Fréquence des réunions du Conseil d'administration	64
o	Comité du Conseil d'administration.....	65
o	Rémunérations des mandataires sociaux	65
13.2	Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	66
13.3.	Délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital.....	66

1. PRESENTATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après l'activité et les résultats de Voyageurs du Monde (ci-après, la « Société » ou « Voyageurs ») et de ses filiales (la Société et ses filiales étant ci-après dénommées le « Groupe »), une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, ainsi que l'évolution prévisible.

1.1. Evolution générale de l'activité du Groupe et faits marquants de l'exercice 2025

Malgré un environnement international très incertain et une situation politique et économique peu favorable, le Groupe a connu une belle progression de son activité au cours de l'exercice 2025. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 785,0 M€ contre 735,3M€ en 2024 (+6,8%). Les voyages sur-mesure (+7%) et les voyages d'aventure (+9%) ont tiré la croissance tandis que les voyages à vélo ont marqué le pas après plusieurs années de hausse importante (+3%).

Sur l'exercice 2025, l'EBITDA s'élève à 72,7 millions d'euros en progression de 6,3 % par rapport à l'exercice 2024. Le résultat net part du Groupe s'élève à 48,0 millions d'euros, en progression de 1 % par rapport à l'exercice 2024. Ces résultats reflètent la bonne tenue de l'activité malgré des facteurs externes peu favorables. Les éléments de valeur ajoutée produits par les marques du groupe ont également permis la progression de la marge brute.

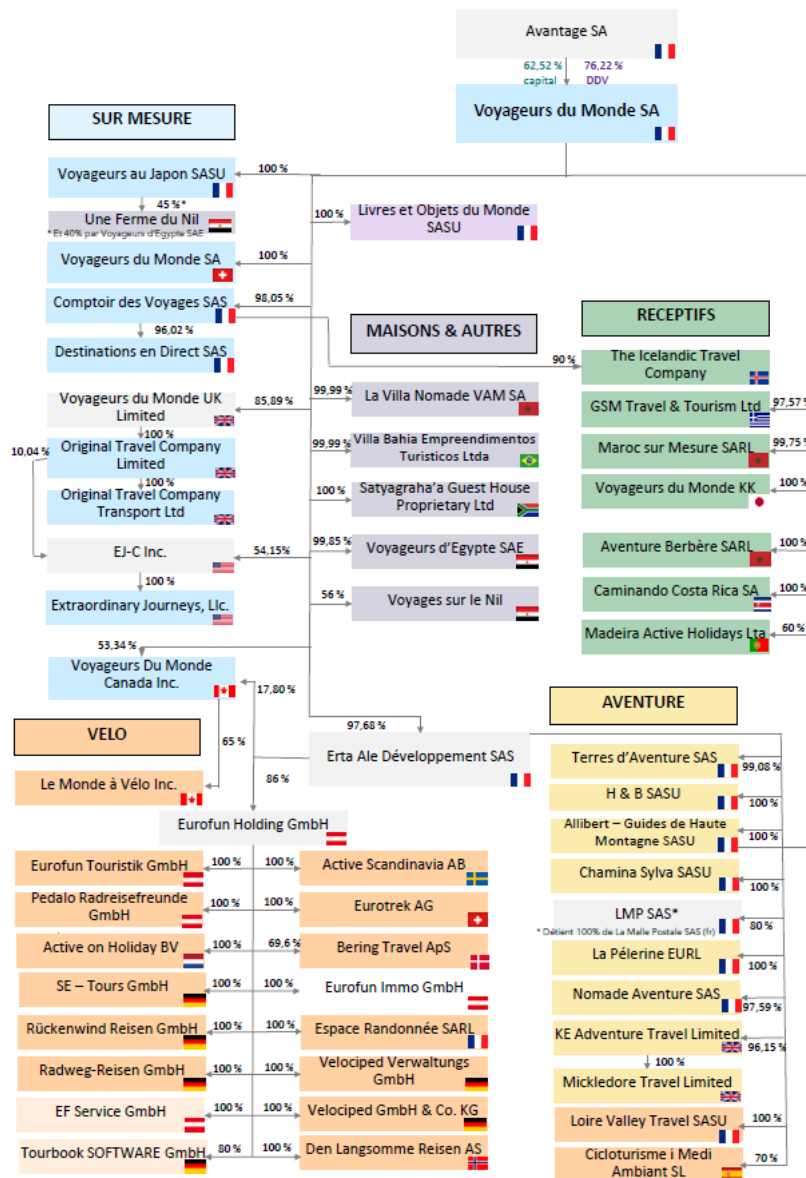
Comme indiqué au point 7.1.1 ci-après, la Société a constaté la réalisation définitive d'augmentations de capital différées par conversion anticipée, à effet au 13 mai 2025, de la totalité des obligations convertibles en actions réservées émises par la Société le 29 avril 2021 au profit de CERTARES ENRICO SARL, CREDIT MUTUEL EQUITY SCR et BPI FRANCE (FPS FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME 2) (les « OCA Réservées »). Le montant global des augmentations de capital différées par conversion des OCA Réservées s'élève à 1.012.234 euros et ce par émission au total, au 13 mai 2025, de 1.012.234 actions ordinaires nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune au profit des obligataires concernés. La libération de ces actions a été opérée par compensation à due concurrence avec les créances obligataires.

Prises de participations, cessions, fusions

- Création, par notre filiale Erta Ale Développement, de la société H & B, société spécialisée dans l'organisation et la vente de voyages, moyennant un apport en numéraire à la constitution de 300.000 euros.
- Participation, par notre filiale Voyageurs au Japon, à la constitution de la société Une Ferme du Nil, société de droit égyptien spécialisée dans l'exploitation et la valorisation de produits agricoles, à hauteur de 45% du capital, moyennant un apport en capital de EGP 112.660.
- Augmentation de la participation de Erta Ale Développement dans la société L.M.P par voie de rachat d'actions aux associés existants, la portant à 80%.

Divers

Au 31 décembre 2025, l'organigramme du Groupe est le suivant :



1.2. Evolution, sur 2025, du chiffre d'affaires des principaux produits du Groupe par rapport à 2024

Produits	Principales marques	Var 25/24	% CA 2025	% CA 2024
Voyages sur mesure	Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Voyageurs du Monde Canada, Original Travel, bynativ, EJ	6,5%	55%	57%

Voyages d'aventure	Allibert Trekking, Terres d'Aventure, Nomade Aventure, Chamina Voyages, KE Adventure Travel, Mickledore Travel Limited	8,8%	30%	28%
Voyages à vélo	Eurofun Touristik, Loire Valley Travel, Radweg Reisen, Ruckenwind Reisen, SE Tours	4,4%	15%	15%
TOTAL		6,8%	100%	100%

1.3. Répartition géographique des clients

La répartition du chiffre d'affaires des ventes aux particuliers du Groupe, par origine géographique des clients, se présente comme suit au 31 décembre 2025 par comparaison au 31 décembre 2024 :

Origine des clients par adresse client	2025	2024
France	63%	65%
Etranger	37%	35%
Total	100%	100%

1.4. Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs)

Le Groupe dénombre fin 2025 :

- 3 hébergements en pleine propriété : la Villa Nomade (12 chambres) située à Marrakech (Maroc) ; la Villa Bahia (17 chambres) située à Salvador de Bahia (Brésil) et la Satyagraha's Guest House (8 chambres) localisée à Johannesburg (Afrique du Sud),
- 2 bateaux de croisière en Egypte : le Steam Ship Sudan (24 cabines) et la Flâneuse du Nil (7 cabines).

1.5. Succursales

La Société détient au 31 décembre 2025 les succursales suivantes :

- 48 rue Sainte-Anne - 75002 – Paris ;
- 50 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 53 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 57 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 30 rue Saint-Augustin (5^{ème} étage) – 75002 – Paris ;
- 4 rue du Maréchal Joffre – 06000 – Nice ;

- 25 rue Fort-Notre-Dame (68 rue Sainte) –13001– Marseille
- 26 rue des Marchands – 31000 – Toulouse ;
- 35 rue Thiac – 33000 – Bordeaux ;
- 8 rue du Palais des Guilhem – 34000 – Montpellier ;
- 31 rue de la Parcheminerie – 35000 – Rennes ;
- 16 Boulevard Gambetta – 38000 – Grenoble ;
- 13 rue du Moulin (1/3 rue des Bons Français) – 44000 – Nantes ;
- 147 – 149 bis Boulevard de la Liberté – 59000 – Lille ;
- 16 rue Sainte-Barbe – 67000 – Strasbourg ;
- 5 Quai Jules Courmont – 69000 – Lyon ;
- 17-19 rue de la Vicomté – 76000 – Rouen ;
- 23 Chaussée de Charleroi –1060 – Bruxelles.
- 26 T Boulevard Gabriel Guist'hau – 44000 – Nantes.

2. ACTIVITE DES FILIALES – COMPTES CONSOLIDES – SITUATION ET PERSPECTIVES DU GROUPE

2.1. Activité des principales filiales et sociétés contrôlées

L'activité des principales filiales et sociétés contrôlées sur l'exercice 2025 est détaillée dans le tableau ci-après (par comparaison avec l'exercice 2024).

Les données présentées ci-dessous sont établies selon le modèle de consolidation et diffèrent en cela des comptes sociaux. Ainsi, le chiffre d'affaires retenu correspond exclusivement au chiffre d'affaires voyage, à l'exclusion des refacturations internes. Les charges d'exploitation intègrent la participation des salariés. L'actif immobilisé comprend les seules immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exclusion des immobilisations financières.

		En kEUR var 2025 vs 2024		Chiffre d'affaires	Charges d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Actif immobilisé	Capitaux propres
SUR-MESURE	Voyageurs du Monde	232 629	-	219 883	23 441	25 786	14 156	144 836	
		5%		6%	-1%	-48%	21%	157%	
	Comptoir des Voyages	104 573	-	93 656	11 157	9 248	2 494	18 553	
		5%		5%	0%	-1%	8%	13%	
	Original Travel Company	25 840	-	24 467	1 373	1 113	917	3 957	
		11%		11%	6%	11%	-13%	28%	
	Destinations en Direct	29 618	-	29 576	323	516	1 051	2 627	
	18%		20%	-53%	-46%	5%	24%		
Voyageurs du Monde Suisse	24 214	-	23 807	608	508	780	3 388		
	32%		33%	40%	183%	172%	18%		
Extraordinary Journeys	19 656	-	19 379	362	563	256	2 309		
	5%		8%	-59%	-4%	1%	10%		
Voyageurs du Monde Canada	20 320	-	17 932	2 522	2 043	1 252	6 332		
	23%		22%	32%	27%	-4%	26%		
AVENTURE	Terres d'Aventure	90 254	-	85 392	6 523	5 616	3 809	10 664	
		6%		5%	15%	7%	43%	18%	
	Allibert - Guides de Haute Montagne	61 510	-	57 438	4 354	3 721	1 994	7 289	
		16%		15%	25%	15%	20%	31%	
	Nomade Aventure	43 479	-	40 959	2 698	2 250	177	3 082	
		10%		9%	40%	21%	-15%	13%	
	Chamina Sylva	9 364	-	8 950	423	390	648	1 235	
	-4%		-5%	14%	-1%	9%	-11%		
KE Adventure Travel	11 951	-	11 225	731	973	212	5 325		
	6%		6%	10%	20%	-11%	5%		
La Pélerine	6 252	-	5 528	724	565	213	872		
	0%		1%	-9%	-5%	20%	-20%		
Mickledore Travel	4 804	-	4 230	574	455	21	774		
	12%		11%	17%	15%	125%	5%		
VELO	Eurofun Touristik	45 544	-	44 399	1 849	1 549	2 409	4 820	
		7%		7%	7%	3%	-1%	1%	
	SE tours	21 616	-	20 922	758	509	932	1 595	
		11%		15%	-46%	-50%	21%	47%	
	Radweg Reisen	13 893	-	15 790	1 664	1 748	1 655	1 555	
		-11%		-1%	-1655%	-35060%	2%	-906%	
	Ruckenwind Reisen	13 493	-	12 971	610	432	671	1 291	
		1%		0%	0%	0%	-14%	-5%	
	Eurotrek	12 280	-	12 248	32	18	202	344	
		0%		-2%	-118%	-110%	-21%	-5%	
	Velocped	7 813	-	7 734	122	119	314	521	
		-2%		-2%	-47%	-44%	-8%	-15%	
	RadreiseFreunde	9 121	-	8 914	232	197	468	1 393	
		-9%		-8%	-35%	-39%	2%	18%	
	Loire Valley Travel	5 571	-	4 954	657	521	826	2 162	
		19%		18%	3%	3%	18%	32%	
Bering Travel	4 797	-	4 758	39	44	73	324		
	-3%		-1%	-74%	-69%	-14%	-361%		
Le Monde à Vélo Inc.	2 492	-	2 467	46	68	5	387		
	NA		NA	NA	NA	NA	NA		
Espace Randonnée	2 779	-	2 743	47	47	276	86		
	10%		8%	-324%	-304%	17%	121%		
Den Langsomme Reisen AS	2 413	-	2 209	204	178	-	549		
	9%		9%	2%	3%	-100%	47%		
Active Scandinavia	1 269	-	1 271	0	-	39	157		
	4%		4%	-103%	-100%	7%	0%		
Active on holiday	807	-	930	123	129	48	157		
	25%		20%	-7%	-6%	23%	461%		
Cicloturisme	1 146	-	1 128	49	33	398	255		
	NA		NA	NA	NA	NA	NA		
RECEPTIFS	The Icelandic Travel Company	7 907	-	7 922	14	93	64	2 364	
		7%		11%	-106%	-70%	-29%	4%	
	GSM Travel & Tourism	4 111	-	4 197	35	35	15	277	
		-4%		-5%	-58%	-59%	-2%	-11%	
	Maroc sur Mesure	3 280	-	3 024	256	234	42	690	
		18%		6%	49%	18%	-27%	50%	
Caminando Costa Rica	1 688	-	1 619	68	48	2	321		
	48%		37%	-266%	-195%	30%	17%		
Madeira Active Holidays	1 283	-	1 111	172	155	3	413		
	9%		7%	26%	31%	NA	9%		
Voyageurs du Monde KK	962	-	1 016	70	50	-	104		
	38%		44%	93%	193%	-100%	78%		
MAISONS & AUTRES	Voyageurs au Japon	8 946	-	6 779	2 609	1 935	23	4 219	
		0%		0%	0%	-2%	NA	85%	
	Voyageurs d'Egypte	2 602	-	2 620	121	74	445	51	
		12%		23%	-61%	332%	22%	-333%	
	Livres et Objets du Monde	1 398	-	1 282	148	111	8	222	
		10%		8%	37%	37%	-13%	-10%	
Villa Bahia Empreendimentos Turisticos	711	-	600	113	204	322	146		
	20%		17%	43%	-250%	5%	-57%		
La Villa Nomade	662	-	592	70	58	529	188		
	35%		19%	-1580%	-479%	-5%	44%		
Satyagraha Guest House	315	-	394	70	66	538	517		
	15%		17%	30%	28%	-3%	-12%		

2.2. Compte de résultat et bilan du Groupe

- Synthèse générale


























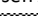

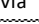













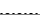
Le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 785,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 735,3 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 6,8% par rapport à l'exercice précédent.

La marge s'établit à 255,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 236,6 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 8,1%.

L'EBITDA ressort ainsi à 72,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 68,3 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une hausse de 6,3%

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 48,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice (contre 47,5 millions d'euros l'exercice précédent).

La contribution des différentes sociétés à la formation du résultat net consolidé part du Groupe (qui s'entend après l'ensemble des retraitements de consolidation, l'amortissement des écarts d'acquisition et les intérêts minoritaires) s'établit comme suit.

		En kEUR	2024	2025	Variation	
SUR-MESURE	Voyageurs du Monde 		17 671	18 720	6%	
	Comptoir des Voyages 		9 487	9 039	-5%	
	Destinations en Direct 		942	456	-52%	
	Original Travel Company 		825	1 067	29%	
	Extraordinary Journeys 		402	356	-12%	
	Voyageurs du Monde Suisse 		176	508	188%	
	Voyageurs du Monde Canada 		1 208	1 433	19%	
AVENTURE	Terres d'Aventure 		5 135	5 523	8%	
	Allibert - Guides de Haute Montagne 		3 134	3 618	15%	
	Nomade Aventure 		1 805	2 214	23%	
	Chamina Sylva 		389	384	-1%	
	La Pélerine 		585	557	-5%	
	KE Adventure Travel 		122	544	345%	
	Mickledore Travel 		395	449	14%	
VELO	Eurofun Touristik 		763	1 268	66%	
	SE tours 		518	393	-24%	
	Radweg Reisen 		2 -	963	N.A	
	Ruckenwind Reisen 		220	353	61%	
	Eurotrek 		-	89	15	117%
	Velociped 		107	101	-5%	
	Radreisefreunde 		164	155	-6%	
	Bering Travel 		49	18	-63%	
	Le Monde à Vélo Inc. 		-70	31	-56%	
	Espace Randonnée 		-	11	35	-404%
	Den Langsomme Reisen AS 		142	151	6%	
	Loire Valley Travel 		497	513	3%	
	Active Scandinavia 		2 -	159	-7301%	
	Cicloturisme 		-	23	N.A	
Active on holiday 		-	69 -	136	-97%	
RECEPTIFS	The Icelandic Travel Company 		270	43	-84%	
	GSM Travel & Tourism 		-	86 -	34	60%
	Maroc sur Mesure 		193	176	-9%	
	Madeira Active Holidays 		70	92	31%	
	Voyageurs du Monde KK 		18	50	183%	
	Caminando Costa Rica 		-	26	39	-248%
MAISONS & AUTRES	La Villa Nomade 		-	15	58	485%
	Villa Bahia Empreendimentos Turisticos 		75	270	262%	
	Satyagraha Guest House 		-	52 -	66	-26%
	Voyageurs d'Egypte 		205	97	52%	
	Voyages sur le Nil 		91	39	-57%	
	Voyageurs au Japon 		1 982	1 936	-2%	
	Livres et Objets du Monde 		81	111	38%	

Les autres sociétés du Groupe ont une contribution non significative au résultat net consolidé.

- **Evolution du périmètre de consolidation - Accroissement ou cession de participations :**

Les évolutions du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice 2025 sont les suivantes :

- Augmentation de capital inégalement souscrite par libération d'actions gratuites sans obligations de rachats par le groupe chez :

Comptoir des voyages : Dilution à hauteur de 0,51% générant un résultat de cession de -107 milliers d'euros.

bynativ (anciennement dénommée « Destinations en Direct ») : Dilution à hauteur de 0,51% générant un résultat de cession de -31 milliers d'euros.

Terres d'Aventure : Dilution à hauteur de 0,45% générant un résultat de cession de -60 milliers d'euros.

Nomade Aventure : Dilution à hauteur de 0,95% générant un résultat de cession de -40 milliers d'euros.

- Comptoir a cédé 7 994 actions bynativ à un tiers pour un montant de 200 milliers d'euros.
- Prise de participation complémentaire, à hauteur de 3,5%, du capital de Eurofun Holding. L'opération a généré un écart d'acquisition de +1 040 milliers d'euros.
- Voyageurs du Monde a procédé au rachat d'actions de croissance (*hurdle shares*) de Voyageurs du Monde UK Limited, représentant 2,6 % du capital, pour un montant de 165 milliers d'euros. L'opération a généré un écart d'acquisition de +55 milliers d'euros.
- Prise de participation complémentaire, à hauteur de 45% du capital de LMP. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 747 milliers d'euros et entraîné un changement de méthode de consolidation du sous-groupe La Malle Postale, passant de la mise en équivalence à intégration globale.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 figure dans le paragraphe 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2025.

- **Le compte de résultat consolidé 2025**

➤ **Chiffre d'affaires et autres produits**

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2025 s'est élevé à 785,0 millions d'euros contre 735,3 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,8%.

Les autres produits s'élèvent à 5,4 millions d'euros contre 4,5 millions d'euros en 2024.

➤ **Marge brute**

La marge brute à la clôture de l'exercice s'élève à 255,7 millions d'euros contre 236,6 millions d'euros en 2024. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute a augmenté passant de 32,2% en 2024 à 32,6% en 2025.

➤ Autres charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent globalement à 188,4 millions d'euros contre 172,7 millions d'euros en 2024, en hausse de 9,1%. Cette évolution résulte principalement des variations suivantes :

- Les charges de personnel sont en hausse de 7,6% entre les exercices 2024 et 2025, s'élevant à 132,5 millions d'euros en 2025 contre 123,2 millions d'euros en 2024.
- Les services extérieurs sont en hausse de 10,8% par rapport à 2024 et s'élèvent à 51,9 millions d'euros en 2025.
- Le poste impôts et taxes s'élève à 2,4 millions d'euros en 2025, en augmentation de 13% par rapport à 2024.

Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier.

➤ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2025 s'établit à 64,6 millions d'euros avant dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition contre 61,3 millions d'euros en 2024.

➤ Résultat financier

Le résultat financier ressort à la clôture de l'exercice à 4,1 millions d'euros contre 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2024.

➤ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2025 est de -1,8 million d'euros contre -1,2 million d'euros au 31 décembre 2024.

➤ Résultat net consolidé part du Groupe

Après prise en compte de l'impôt (16,9 millions d'euros) et des intérêts minoritaires, le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 48,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 47,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

- **Le bilan consolidé 2025**

L'actif immobilisé d'un montant de 149,5 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 141,9 millions d'euros au 31 décembre 2024, comprend essentiellement :

- La fraction non amortie des écarts d'acquisition pour 66,8 millions d'euros contre 65,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2024 ;
- Des immobilisations incorporelles, hors écarts d'acquisition, pour 54,0 millions d'euros contre 51,6 millions d'euros en 2024 ;
- Des immobilisations corporelles pour 25,4 millions d'euros contre 21,2 millions d'euros en 2024 ;
- Des immobilisations financières pour 3,3 millions d'euros, contre 2,9 millions d'euros en 2024.

L'actif circulant, d'un montant de 487,7 millions d'euros au 31 décembre 2025, en augmentation de 9,9% par rapport à 2024, comprend essentiellement :

- Des comptes clients et rattachés pour 177,2 millions d'euros contre 164,3 millions d'euros en 2024 ;
- Des charges constatées d'avance pour 51,8 millions d'euros contre 49,2 millions d'euros en 2024 ;
- Des autres créances pour 32,0 millions d'euros contre 23,6 millions d'euros en 2024 ;
- Des valeurs mobilières de placement et des disponibilités pour un total de 224,4 millions d'euros contre 204,7 millions d'euros en 2024.

Au passif du bilan, les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 231,4 millions d'euros contre 123,0 millions d'euros en 2024.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1,8 million d'euros contre 0,6 million d'euros en 2024.

Les emprunts et dettes financières représentent 5,5 millions d'euros contre 90,5 millions d'euros en 2024.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 36,9 millions d'euros contre 33,7 millions d'euros en 2024.

Le poste « autres dettes et comptes de régularisation » s'élève quant à lui à 347,4 millions d'euros contre 323,4 millions d'euros en 2024. Il comprend des produits constatés d'avance qui s'élèvent à 294,0 millions d'euros (contre 272,9 millions d'euros en 2024). Ce poste intègre les dettes fiscales et sociales qui s'élèvent à 41,2 millions d'euros contre 38,3 millions d'euros en 2024.

Il comprend également les autres dettes d'exploitation qui s'élèvent à 4,9 millions d'euros (contre 7,1 millions d'euros en 2024).

Les autres postes ne sont pas significatifs.

2.3. Situation d'endettement

Le niveau de l'endettement du Groupe (5,5 millions d'euros) représente 2,4% des fonds propres part du Groupe. Il est principalement constitué d'emprunts obligataires et d'emprunts bancaires non remboursés au 31 décembre 2025.

2.4. Activité en matière de recherche et de développement

Le Groupe engage régulièrement des frais de développement sur des projets informatiques spécifiques. A ce titre, au cours de l'exercice 2025, des frais de développement ont été mis en œuvre par le Groupe afin d'améliorer l'efficacité des systèmes d'information.

2.5. Événements importants concernant le Groupe survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport

À la date d'arrêté des comptes, le conflit armé opposant l'Iran aux Etats-Unis et à Israël et ses conséquences sur les pays du Golfe et plus généralement sur les prix du gaz, des produits pétroliers et leurs dérivés constituent un événement postérieur à la clôture de l'exercice 2025.

Depuis fin février 2026, cette situation affecte directement l'activité du Groupe à plusieurs niveaux. D'une part, les voyages à destination de la région – notamment en Jordanie, à Oman et aux Émirats Arabes unis – ont été perturbés, contraignant les sociétés du Groupe à procéder à des rapatriements et à annuler ou reporter certains dossiers. D'autre part, les clients dont l'itinéraire transite par la région, en particulier via les hub aériens desservant l'Asie, l'Océanie et l'Afrique de l'Est sont également impactés,

entraînant des rapatriements et des modifications de plans de vol. Enfin, de manière plus globale, cette instabilité a généré une contraction sensible de la demande sur l'ensemble des destinations.

La Société suit attentivement l'évolution de la situation et en évalue les impacts potentiels sur son activité, tant en termes de chiffre d'affaires – annulations et ralentissement des inscriptions – que des marges, sous l'effet des coûts liés aux rapatriements et aux modifications de plans de vol.

À ce stade et compte tenu des incertitudes qui entourent l'évolution du conflit, il est difficile d'estimer de manière fiable l'incidence financière globale sur les exercices futurs.

2.6. Evolution prévisible de la situation du Groupe

Au 31 décembre 2025, le Groupe enregistrait une hausse de ses réservations, pour 2026, de 7,9% contre une hausse de 10% au 31 décembre 2024, pour 2025.

2.7. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté

Le Groupe a identifié les principaux risques auxquels il est confronté et a élaboré les traitements appropriés pour les prévenir et/ou en limiter les effets.

La gestion des risques de la Société et de ses filiales dépend de la Direction Générale en lien avec les directions fonctionnelles concernées (en particulier, finances, informatique, juridique, relations clients.). Elle vise à identifier, analyser, évaluer, suivre et contrôler les principaux risques de la Société et de ses filiales à l'effet de :

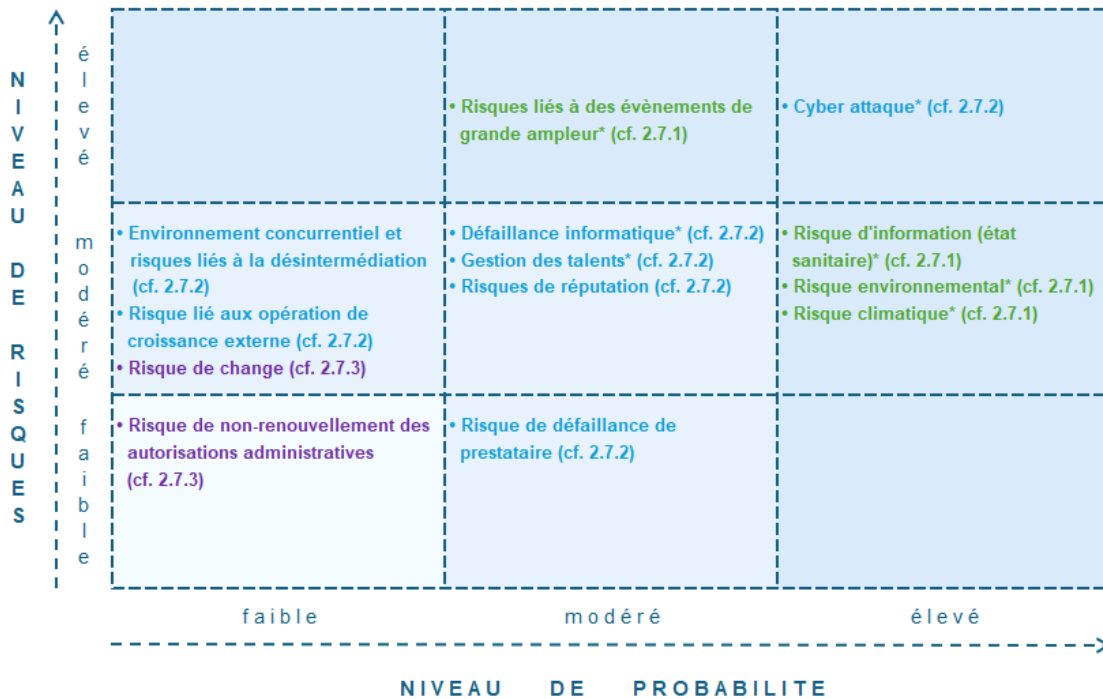
- Préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- Sécuriser les prises de décision et les procédures pour atteindre les résultats attendus ;
- Mettre en adéquation les actions préventives et correctrices avec les valeurs fondamentales du Groupe ;
- Impliquer les collaborateurs dans la politique de gestion des risques.

Ce dispositif s'articule autour :

- d'un cadre organisationnel qui définit les rôles et responsabilités ;
- d'un processus de gestion des risques ; et
- d'un pilotage du dispositif.

Les principaux facteurs de risques sont regroupés en trois catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la date du présent rapport. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur. La criticité des risques prend en compte les effets des mesures prises par la Société pour gérer ces risques.

La matrice des risques expose les principaux facteurs de risques pour la Société et ses filiales, identifiés par la suite par un astérisque (*), étant précisé que sont présentés et développés par la suite dans trois catégories (1) les risques exogènes, (2) les risques liés à l'activité et (3) les risques juridiques et financiers, pour un nombre total de 13 risques.



2.7.1. RISQUES EXOGENES

I. Risques liés à des événements de grande ampleur *

Description des risques

Compte tenu de la spécificité de nos activités, toute restriction importante ou interdiction de déplacement ainsi que la fermeture d'espaces aériens et terrestres édictée en raison d'événements de grande ampleur (crise sanitaire, guerre, catastrophes naturelles diverses telles que géologiques ou climatiques) sur plusieurs pays et/ou zones de globe auraient pour la Société et ses filiales plusieurs conséquences inédites :

- non-rapatriement d'un très grand nombre de clients bloqués à destination ;
- absence de départ et donc des demandes d'annulation des clients déjà inscrits ;
- non-inscription pendant toute la période d'interdiction de déplacement

Le niveau des risques est considéré comme « élevé » et la probabilité de survenance du risque comme « modéré » pour les sujets climatiques, sur la base des conclusions du 6ème rapport d'évaluation du GIEC.

Effets potentiels pour la Société

Les impacts, en prenant en compte le retour d'expérience de la pandémie de Covid 19 (crise majeure) et de la gestion de la crise en interne, seraient les suivants :

- Coûts financiers au titre de la gestion du rapatriement des clients bloqués à destination ;
- Demandes de remboursement des clients pour les frais supplémentaires engendrés par leurs difficultés pour rentrer à leur point de départ ;

- Demandes d'annulation et de remboursement des acomptes ou prix total de tous les voyages déjà inscrits au moment de la survenance de l'événement de grande ampleur (circonstance exceptionnelle et inévitable). En effet, le mécanisme des bons à valoir, en lieu et place d'un remboursement sous 14 jours du voyageur, mis en œuvre à l'occasion de la crise du Covid 19, requerrait l'acceptation du voyageur pour pouvoir être appliqué¹ lors de l'entrée en vigueur de la Directive européenne « modifiant la directive (UE) 2015/2302 afin de renforcer l'efficacité de la protection des voyageurs et de simplifier et clarifier certains aspects de la directive ».
- Absence de revenus du fait de la réduction très significative, voire l'arrêt, des ventes vers les pays / zones concernés, de décisions de confinement et/ou d'interdiction de voyager, sauf motif impérieux ;
- Maintien des coûts fixes (collaborateurs, loyers, assurances et autres engagements financiers ...) en l'absence de ventes ;
- Fermeture de toutes les agences physiques sur décision locale, nationale et/ou, internationale ;
- Risque de non-remboursement par des prestataires d'achat de prestations de voyage (en particulier billets de transport) pour des voyages non réalisés du fait d'un ou plusieurs événements.

Contrôle et atténuation des risques

La Société pourrait mobiliser l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que son réseau de partenaires (réceptifs, concierges, compagnies de transport, assistant) pour gérer l'urgence de rapatrier les clients bloqués à destination en s'appuyant sur son expérience acquise lors de la gestion de crises survenues dans le passé (ex. : annulations de vols dans des îles, événement du 11 septembre 2001, tsunami, cyclones, tempêtes, blocage de l'espace aérien, attentats, crash aériens, pandémie de Covid-19...).

Par ailleurs, pour limiter l'impact financier immédiat résultant de l'obligation légale de rembourser les clients en raison de la non réalisation de leur voyage du fait de la survenance de circonstances exceptionnelles, le Groupe pourrait le cas échéant, outre la mise en place d'une flexibilité commerciale dans ses modalités de réservation et d'annulation, s'employer à obtenir pour le secteur professionnel des dérogations spécifiques pour limiter / différer l'obligation de remboursement des clients (cf. ordonnance française n°2020-315 du 25 mars 2020 pour limiter les effets des annulations de voyage liées à la pandémie de Covid).

Comme ils l'ont fait par le passé en cas de crise, la Société et son Groupe peuvent mettre en place des mesures exceptionnelles de réduction des coûts et de préservation de la trésorerie en complément de toutes mesures étatiques et/ou supra nationales pour limiter les conséquences de tels événements sur les acteurs du secteur et les impacts des restrictions de déplacement.

II. Risque d'information (état sanitaire) *

Description du risque

Au titre de leurs obligations (i) d'information pré contractuelle sur les conditions sanitaires (ex. : vaccinations ...) et (ii) de sécurité pour la vente d'un forfait touristique, la Société et ses filiales doivent informer les clients des formalités sanitaires et à ce titre, communiquer les risques sanitaires récurrents (ex. : fièvre jaune, encéphalite japonaise, malaria ...).

¹ Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive (UE) 2015/2302 afin de renforcer l'efficacité de la protection des voyageurs et de simplifier et clarifier certains aspects de la directive publié le 29.11.2023 par la Commission européenne COM(2023) 905 Final 2023/0435 (COD) https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:2f65bf46-8f8a-11ee-8aa6-01aa75ed71a1.0019.02/DOC_1&format=PDF

Le niveau des risques est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « élevé ».

Effets potentiels sur la Société

Le non-respect de ces obligations permet aux clients de rechercher la responsabilité professionnelle de la Société, compte tenu du régime de responsabilité objective de résultat auquel la Société et ses filiales sont tenues. A ce titre notamment toute atteinte à l'intégrité corporelle des clients pendant le voyage peut justifier une demande d'indemnisation et/ou des demandes d'annulation sans frais du voyage par les clients. L'impermanence dans l'apparition de foyers épidémiques et/ou de certaines maladies sans solution immédiate (absence de vaccin ou autre...) et l'obligation objective de résultat pour l'organisateur du voyage (tour-opérateur) qui est tenu d'obligations d'information et de conseil très étendues ne lui permettent pas, en tant que professionnel, de s'exonérer de sa responsabilité en se prévalant de la force majeure ou de circonstances exceptionnelles et inévitables.

La Société a déjà été assignée par des clients qui avaient annulé leur voyage au motif de la mise en danger de leur vie en raison de conditions sanitaires sur le lieu de leur voyage, sans impact financier significatif.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales assurent une veille sur la situation sanitaire dans les pays des voyages proposés par différents canaux d'informations et d'experts (Ex. : alertes en temps réel (SSF), médecins spécialisés...) pour pouvoir répondre à leurs obligations. En outre, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle, qui notamment en cas de dommages corporels engageant la responsabilité d'une des entreprises du Groupe, prend en charge les conséquences financières d'éventuels sinistres matériels et corporels, hors le remboursement des prestations du voyage, sous réserve de l'application de franchises, des exclusions de garanties et du plafond d'indemnisation.

III. Risque environnemental*

Description du risque

Les voyages ont intrinsèquement un impact environnemental, dès lors qu'il s'agit d'activité humaine, avec une empreinte carbone générée majoritairement par le transport aérien. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modérés ».

Effets potentiels pour la Société

Alors même que la Société n'est pas légalement tenue de limiter les effets négatifs sur l'environnement des prestations de voyage qu'elle propose à ses clients, la non prise en compte de ceux-ci pourrait impacter son image et par conséquent ses ventes (phénomène du « *Fly shame* »).

Contrôle et atténuation des risques

La Société a évolué dans son approche pour annuler les effets négatifs sur l'environnement de ses voyages. Historiquement (2006), la Société invitait les clients à abonder directement dans des programmes de compensation de gaz à effets de serre auprès d'organismes (notamment en affichant sur son site un lien vers l'organisme le Geres www.geres.eu). La Société et ses principales filiales ont décidé de contribuer, au sein d'OSBL² dédiés, à la compensation de la totalité des émissions de CO2 liées au transport aérien et au transport terrestre pour les voyages vendus aux clients ainsi que pour les déplacements des collaborateurs, en choisissant d'investir dans des programmes labellisés (normes

² Organismes sans but lucratif

VSC ou MDP) de préservation ou reforestation d'espaces de mangroves et/ou forestiers dans différents pays du monde dans lesquels les populations locales sont également parties prenantes.

Dans le cadre de la préparation de l'élaboration du bilan CO2 des entités du Groupe, il a été relevé que des émissions de CO2 peuvent ne pas être absorbées et que certaines filiales de la Société n'ont pas mis en place d'absorption de l'équivalent des émissions de CO2 du transport aérien et terrestre des voyages commercialisés. La Société et ses filiales proposent une offre de voyages avec une approche de réduction de l'empreinte CO2 par le recours à des modalités de transport moins émettrices (vois directs, utilisation d'avions récents, voyage en train) et l'augmentation des voyages à vélo accessibles à la suite notamment de l'acquisition en Europe des sociétés du groupe Eurofun en 2022.

IV. Risque climatique*

Description du risque

Tous les phénomènes climatiques (météorologiques) et géologiques intenses (tempêtes, tremblements de terre, éruptions volcaniques, températures extrêmes) perturbent la réalisation des voyages, en particulier le transport. Avec l'accélération des évolutions du climat ces dernières années (réchauffement, montée du niveau des eaux, érosions ...), on note à la fois des changements dans la saisonnalité (périodes de mousson, cyclones, chute de neige dans les zones / pays) et une aggravation de ces phénomènes ainsi que leur multiplication. Le niveau des risques et la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « élevés ».

Effets potentiels sur la Société

Sauf circonstances exceptionnelles et inévitables (ex. : nuage de cendre de l'éruption du volcan islandais ayant contraint à la fermeture d'une grande partie de l'espace aérien européen (en mars 2010)), la Société et ses filiales doivent en permanence rechercher des solutions pour pouvoir assurer la réalisation des voyages. Ces aléas peuvent générer des charges exceptionnelles sur les dossiers des voyages concernés. Ces charges non refacturables aux clients peuvent donc impacter financièrement la marge des dossiers. En outre le temps passé à gérer ces situations entraîne des charges de personnel sans contrepartie.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales disposent d'une expérience et d'un réseau étroit de partenaires directs qui leur assurent une réactivité pour trouver en temps réel pour leurs clients des solutions pour ajuster le programme des voyages et éviter des annulations.

2.7.2. RISQUES LIES A L'ACTIVITE

V. Risque de cyberattaque *

Description du risque

Avec la généralisation du télétravail et la nécessité de garder des échanges avec les prestataires présents dans les différents pays du monde, le risque de piratage s'est accéléré. De plus, l'activité commerciale impliquant de nombreux échanges digitaux avec les clients et prospects, les communications ne peuvent être restreintes à des interlocuteurs connus à l'avance, ce qui expose la Société et les filiales à des risques de cyberattaque.

L'environnement informatique a également fortement évolué notamment avec les progrès très rapide de l'intelligence artificielle (IA). Une des conséquences de l'usage de plus en plus large des IA porte sur la diversification des possibilités d'attaques ce qui implique pour la société le besoin de renforcer ses compétences internes et ses partenariats pour assurer sa sécurité.

Compte tenu de ce qui précède et de la récurrence de ces actes malveillants particulièrement en Europe, le niveau du risque et la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « élevés ».

Effets potentiels pour la Société

Ces actes malveillants pourraient, en fonction de leurs impacts, entraîner de la perte de données, notamment personnelles des clients et collaborateurs, voire l'impossibilité d'accomplir toute ou partie des activités de la Société et des filiales et affecter leur réputation.

Contrôle et atténuation du risque

Pour se prémunir contre les risques d'intrusions, la Société et ses filiales poursuivent le déploiement de leur plan de cybersécurité et renforcent les outils de protection chaque année. Il s'agit (i) d'identifier les tentatives d'intrusion, de les bloquer et de les circonscrire en cas de pénétration malgré les protections, et (ii) d'assurer la capacité de chaque société du Groupe à reprendre ses activités rapidement même en cas de piratage. A cet égard, compte tenu du mode opératoire par hameçonnage (*phishing*) fréquemment utilisé, des sessions de formation en ligne à la sécurité informatique sont déployées auprès des collaborateurs pour la quatrième année consécutive. D'autres actions, notamment des campagnes de tests de sécurité afin de repérer d'éventuelles défaillances pour y remédier sont régulièrement menées. Par ailleurs, un audit de sécurité a été réalisé par une société experte dans le domaine de la cyber sécurité et ses conclusions mises en œuvre. Enfin, la Société bénéficie de services de surveillance cyber sécurité 24/7 de type SOC par un prestataire spécialisé.

VI. Risque lié à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation *

Description du risque

Les aspirations individuelles des voyageurs ont accru l'entrée de nombreux opérateurs sur les segments du voyage sur mesure et du voyage d'aventure sur lesquels la Société et les filiales sont présentes depuis plusieurs décennies. Parallèlement, le mouvement de désintermédiation s'est accéléré avec les possibilités offertes par Internet. Cette situation offre au public une augmentation des possibilités pour construire seul un programme de voyage. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « élevée ».

Effets potentiels pour la Société

La multitude de concurrents pour la Société et ses filiales dans les pays où elles sont immatriculées accroît les difficultés de conquête de nouveaux clients mais également la disparition d'une partie de la clientèle désireuse de s'affranchir des intermédiaires avec des conséquences immédiates sur le revenu.

Contrôle et atténuation du risque

La proposition permanente par la Société et ses filiales de services personnalisés aux clients voyageurs ainsi qu'un élargissement de l'offre en cohérence avec les nouvelles aspirations (expériences à contre-courant des parcours touristiques habituellement proposés, accélération de l'offre de voyages à vélo...) outre les habitudes de vie et de voyage, permet de créer une différenciation concurrentielle dans les pays où la Société et les filiales sont présentes de longue date.

Par ailleurs, la Société et les filiales considèrent que le lien direct avec les clients depuis l'élaboration jusqu'à la vente et au retour du voyage, est un paramètre essentiel à la fidélisation des clients mais également pour en attirer de nouveaux.

La désintermédiation des prestations de voyage est un défi pour sans cesse faire évoluer les propositions à destination des voyageurs sans affecter le modèle économique des organisateurs et vendeurs de voyages qui apportent une vraie valeur ajoutée, par notamment des services personnalisés, des offres différentes et, à ce titre, auront toujours des clients. En outre, seuls les clients ne souhaitant pas ou peu de services ou offres différenciées s'adressent à des plateformes ou directement aux producteurs des prestations finales.

VII. Risque de défaillance informatique *

Description du risque

Les activités de la Société et ses filiales dépendent de l'efficacité des outils et réseau informatique, tant dans l'élaboration, la promotion et la vente des voyages que pour les supports transverses (financiers et administratifs). La Société a privilégié pour l'essentiel d'organiser en interne son architecture informatique, sur les plans matériels et logiciels afin d'en maîtriser le fonctionnement et les évolutions. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

Les perturbations dans l'accessibilité aux outils du système d'information et au réseau Internet ont des effets immédiats sur l'exploitation. Elles engendrent des pertes de revenus et d'efficacité dans l'engagement de services personnalisés à l'adresse des clients, partenaires et collaborateurs.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales ont fait le choix d'une organisation de leurs systèmes d'information et du contrôle de leur sécurité basée sur une redondance complète des matériels, y compris leurs hébergements sur des sites sécurisés distincts. La Société utilise des prestataires spécialisés en matière d'hébergement et de surveillance de ses réseaux et serveurs. Le doublement des sites informatiques permet de maintenir un niveau de service normatif même en cas de défaillance d'un des sites. Les informations sont synchronisées en temps réel et sauvegardées quotidiennement. Les sites sont protégés par des équipements de sécurité pour se prémunir de toute attaque extérieure visant à nuire au bon fonctionnement des systèmes.

VIII. Gestion des talents *

Description du risque

La valeur ajoutée et les éléments différenciant permettant d'offrir des expériences de découverte immersives à travers le monde reposent, pour le Groupe, sur les qualités humaines et les compétences de leurs collaborateurs. Il existe donc un risque en cas d'augmentation significative du taux de départs, compte tenu notamment du parcours personnalisé de formation et de son actualisation régulière, mais également en cas de tension pour recruter des talents.

Par ailleurs, les directeurs généraux adjoints, directeurs de filiales et directeurs ayant en charge des fonctions majeures (les « Managers »), sont considérés comme des "personnes clés" du Groupe.

Enfin, la poursuite de la stratégie de développement du Groupe dépend également de la qualité et de l'expérience des membres de son équipe de direction, parmi lesquels figurent les associés fondateurs.

Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modérés ».

Effets potentiels pour la Société

L'acquisition d'une expertise technique et humaine par les conseillers spécialistes des voyages nécessite un temps d'apprentissage significatif, incluant plusieurs mois de formation lors de l'intégration. Une insuffisance du nombre de spécialistes pour répondre à la demande de la clientèle pourrait directement impacter le chiffre d'affaires réalisable et affecter la qualité des services proposés en cas de tension sur les ressources.

Dès lors, les difficultés à recruter ou remplacer des collaborateurs qualifiés afin d'assurer l'efficacité du fonctionnement du Groupe pourrait affecter à la fois la réputation, les activités et les résultats du Groupe.

Le départ de Managers (directeurs généraux adjoints, directeurs de filiales ou d'autres directeurs), pourrait entraîner une perte temporaire de compétences techniques et/ou managériales, de connaissance de marchés locaux ou de relations commerciales clés, susceptibles d'affecter l'organisation, la performance opérationnelle ou la mise en œuvre de la stratégie au sein des entités concernées.

Le départ de membres de l'équipe de direction, et en particulier des associés fondateurs, pourrait également avoir un impact sur la conduite de la stratégie et sur la continuité du pilotage du Groupe.

Contrôle et atténuation du risque

Pour limiter ces risques, le Groupe met en œuvre une politique active de gestion des ressources humaines visant à attirer, fidéliser et développer les compétences des collaborateurs, notamment à travers :

- L'ouverture du Groupe à des profils variés, y compris issus d'autres environnements que le tourisme, dès lors que les qualités humaines et les compétences nécessaires à l'élaboration d'expériences de voyage sont présentes ;
- Un parcours de formation personnalisé lors de l'intégration, complété par des formations tout au long de la collaboration ;
- Des opportunités d'évolutions au sein du Groupe vers d'autres fonctions et métiers ;
- Des évolutions dans l'organisation du travail visant à favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (ex. : déploiement de lieux de travail en régions en France, politiques de télétravail...).

Afin de prendre en compte le taux naturel de départs (mobilité interne, évolution des aspirations professionnelles, etc), le Groupe favorise l'expression des souhaits professionnels d'évolutions des

collaborateurs (mobilité métier et/ou géographique) afin d'organiser au mieux des plans de succession sur les fonctions clés.

Le Groupe a également mis en place une politique de partage des richesses créées favorable aux salariés, puisqu'en moyenne 25% des résultats avant impôts sont reversés aux salariés.

S'agissant des Managers, le Groupe a mis en place des dispositifs d'intéressement à long terme, notamment sous forme d'actionnariat ou de plans d'attribution gratuite d'actions, donnant accès sous certaines conditions au capital de la Société ou des sociétés du Groupe.

Quant aux membres de l'équipe de direction en ce inclus les associés fondateurs, la Société a structuré une organisation managériale collégiale limitant la dépendance à une personne clé. Les responsabilités stratégiques sont partagées au sein d'une équipe de direction élargie, et de nombreuses filiales du Groupe disposent d'ores et déjà de directeurs généraux autonomes dans la gestion quotidienne de leurs activités. Les associés fondateurs exercent principalement un rôle de conseil et d'orientation stratégique plutôt que de management opérationnel au quotidien. Les processus clés sont par ailleurs formalisés afin d'assurer la continuité des activités et une réflexion en matière de planification de succession est conduite.

IX. Risque de réputation *

Description du risque

La Société et ses filiales dirigent majoritairement leur offre de prestations de voyage d'agrément à l'attention de voyageurs personnes physiques, dont le retour d'expérience (ressenti exprimé), pendant ou au retour de leur voyage, peut impacter de manière importante leur réputation. Dès lors que le niveau de satisfaction des clients voyageurs dépend des prestataires sélectionnés dont la Société et ses filiales sont responsables vis-à-vis de leurs clients, par ricochet, leur réputation peut être affectée du fait de ces partenaires en cas de non-conformités. Ce risque peut apparaître également à l'occasion de dommages corporels qui surviennent au temps du voyage des clients, dès lors que par principe en France, l'organisateur d'un voyage doit assurer la sécurité des voyageurs et un résultat dans la qualité des prestations servies. La réputation peut également être entachée en cas de fuites de données des clients consécutives à des actes de malveillances informatiques (piratage ...). Le niveau du risque ainsi que la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « modérés ».

Effets potentiels pour la Société

Toute révélation négative dans la qualité de la réalisation des prestations du voyage, les conséquences en cas dommages corporels subis par les clients et/ou l'usage non autorisé des données personnelles qui pourrait être fait peut à la fois détourner les vellétés de clients de recourir à nouveau aux services de la Société et ses filiales mais également faire perdre des possibilités de conquête de nouveaux clients.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales attachent une importance fondamentale au retour d'expérience de la clientèle. A cet égard, des spécialistes de la relation client dans chacune des sociétés accompagnent les clients dans les différentes étapes, depuis la prise de contact pour l'élaboration du programme de voyage et jusqu'au retour du voyage, pour collecter, directement ou par l'entremise d'avis, les impressions, à l'effet de réagir immédiatement et répondre aux attentes exprimées. Pour la Société et ses filiales, cette approche personnalisée de recueil de la réalité du parcours client permet à la fois de corriger des expériences négatives mais également de contribuer à corriger et/ou améliorer dans les pays du voyage, la réalité des prestations servies.

X. Risque lié aux opérations de croissance externe

Description du risque

Le Groupe poursuit son développement à l'international, en ce compris par croissance externe avec des enjeux structurants.

Malgré les revues préalables (audits), il existe un risque lié à l'acquisition de sociétés dans des pays étrangers, en raison notamment des différences de législations, de marchés, de cultures et d'autres habitudes de la clientèle, qui s'ajoutent au risque inhérent à la croissance externe. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « faible ».

Effets potentiels pour la Société

Ces opérations de croissance externe peuvent obérer le Groupe sur le plan financier et réputationnel notamment en cas de mauvaise évaluation et/ou un prix trop élevé payé pour l'acquisition du/des entité(s) mais également en cas de difficultés d'intégration.

Contrôle et atténuation du risque

Le Groupe a acquis depuis près de trois décennies une expérience significative des acquisitions dans son secteur d'activités y compris dans des pays étrangers puisque sept acquisitions significatives pour son développement y ont été réalisées (deux au Canada, trois en Angleterre, une aux USA et 14 entités (d'un même groupe) dans 6 pays européens). La taille des sociétés qui évoluent sur ce secteur d'activités (le Voyage sur mesure, le Voyage d'aventure et le voyage à vélo) sont de taille petite à moyenne unitairement, l'impact apparaît de ce fait limité.

XI. Risques de défaillance de prestataires

Description du risque

La Société s'appuie, pour la réalisation des prestations de voyage (déplacement, hébergement, activités de découverte et de détente...) et des services associés, sur de très nombreux fournisseurs et partenaires (plusieurs dizaines de milliers). La Société et ses filiales dépendent donc de tiers pour la réalisation des prestations de service vendues. Le niveau du risque est considéré comme « faible » et la probabilité de survenance du risque comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

La défaillance d'un ou plusieurs de ses partenaires génère immédiatement des coûts pour la Société qui est tenue d'y remédier en proposant au client une solution au moins équivalente sans surcoût pour le client, qu'il peut refuser dans certaines circonstances et solliciter un remboursement des prestations non servies outre un dédommagement.

Contrôle et atténuation du risque

En l'état du marché du transport, en particulier aérien, qui représente une quote-part importante d'un voyage, la Société et ses filiales parviennent dans la plupart des situations à trouver des alternatives en cas de défaillance ponctuelle (annulation de vols, surbooking ...) ou pérenne (faillite).

Le maillage des réceptifs (partenaires qui accueillent les voyageurs à destination et veillent à la réalisation effective des prestations du voyage) dont disposent également la Société et ses filiales dans le monde, ainsi que les liens directs avec les prestataires à destination, permettent en cas de défaillance (ponctuelle ou durable) de ces partenaires d'assurer leur remplacement ou de reprendre la

gestion en direct des prestations prévues auprès de chacun des acteurs locaux (hôtels, services de transport, guides...).

De plus, compte tenu des valeurs qui sous-tendent les activités de la Société et de ses filiales, les partenaires, qui accueillent ses clients à destination, sont sensibilisés et adhèrent à la démarche de développement durable retenue par le Groupe à la fois vis-à-vis de l'accueil et de la réalisation des services aux voyageurs mais également dans l'organisation de leur structure vis à vis de leur personnel et sous-traitants.

De plus, la sélection de tout nouveau partenaire et le maintien d'une relation établie requièrent outre la validation administrative, juridique et financière du candidat, mais également l'atteinte de pré requis organisationnels et sociétaux qui tendent à limiter les risques de défaillance.

2.7.3 RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

XII. Risque de change

Description du risque

La Société et ses filiales sont exposées au risque de change sur leurs achats ou ventes de prestations dès lors que la devise de transaction n'est pas la devise opérationnelle de l'entité concernée. Ainsi, chaque entité en fonction de sa devise nationale est confrontée à un risque de change contre la/les devise(s) auquel elle a recours pour l'achat de prestations pour ses clients. L'essentiel des flux exposés au risque de change concerne les achats en dollars des Etats-Unis d'Amérique. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « faible ».

Effet potentiel pour la Société

La fluctuation des taux de change à la vente peut diminuer le prix des services vendues et la fluctuation des taux de change à l'achat accroître le coût de revient des prestations achetées et ainsi réduire le taux de marge.

Contrôle et atténuation du risque

Le risque de change est généralement couvert par le biais de contrats d'achats ou ventes à terme de devises, selon qu'il s'agit de paiements fournisseurs ou de règlements clients. Les couvertures sont réalisées et ajustées sur la base du carnet de commandes analysé mensuellement au niveau de chaque entité.

Si les couvertures à la vente ne sont pas proposées dans des conditions favorables par les banques, les sociétés concernées font appel à des avances sur saison auprès de leurs gros clients ce qui leur permet d'assurer le taux de conversion sur une part significative de leur chiffre d'affaires.

La position de couverture à la fin de chaque exercice est mentionnée dans le paragraphe sur les instruments financiers de l'annexe aux comptes consolidés (cf. section 8.12 – Notes relatives au bilan, Instruments financiers).

XIII. Risque de non-renouvellement des autorisations administratives

Description du risque

Au titre de leurs activités d'organisateur et de vendeur de voyages, la Société et ses filiales doivent en France et dans les autres pays de leurs activités, être immatriculées auprès de l'autorité administrative désignée (en France, registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès d'Atout France). Cette immatriculation requiert de justifier d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et d'une

garantie financière délivrée par un organisme professionnel de gestion collective (en France, l'APST), une compagnie d'assurance ou de caution, qui doit assurer le remboursement au client des sommes payées pour son voyage non réalisé en cas de faillite de l'agent de voyages ou son assistance si la défaillance survient pendant la réalisation du voyage.

Par ailleurs, au titre de l'activité d'organisateur de voyages, la Société et ses filiales achètent de la billetterie ferroviaire et aérienne pour laquelle un agrément est nécessaire. Le niveau du risque et la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « faibles ».

Effets potentiels pour la Société

Le caractère réglementé de la profession d'agent de voyages ainsi que les achats de billetterie de transport impliquent un strict respect des conditions d'immatriculation et d'agrément.

Les tensions observées sur le marché de l'assurance de responsabilité civile professionnelle et des garanties financières, notamment dans un contexte de sinistralité accrue du secteur et de responsabilité étendue des organisateurs en droit français (obligation de résultat), sont susceptibles d'entraîner un renchérissement des coûts liés au maintien desdites autorisations. Toutefois, la dernière version de la directive européenne modifiant la directive (UE) 2015/2302 n'a pas retenu de limitation de la perception d'acomptes par les professionnels, réduisant ainsi l'incertitude réglementaire initialement envisagée quant aux modalités de financement de l'activité.

Concernant les agréments qui permettent d'acheter des billets de transport pour la clientèle, l'évolution régulière des niveaux de ratios financiers attendus pour les conserver, y inclus sous condition de la remise de garanties bancaires à première demande pour des montants proportionnels au volume de la billetterie achetée, a un impact faible sur la Société et ses filiales.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales se sont toujours employées à conserver une approche prudente et conservatrice de leur structure financière afin d'obtenir de ses garants des prix et des conditions appropriées de fonctionnement, par rapport à la qualité de la gestion (risques) du Groupe. En outre, le Groupe veille à une gestion rigoureuse de la sinistralité et adopte une politique de prévention afin de maintenir des résultats équilibrés des contrats d'assurance.

2.8 Incidences des activités du Groupe en matière de lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe veille à exercer ses activités dans le respect des législations fiscales applicables dans les pays où il opère. Il s'attache à adopter une approche responsable en matière fiscale, fondée sur la conformité et la transparence, et à prévenir tout risque d'évasion fiscale. À ce titre, il s'assure notamment de l'adéquation entre la localisation de ses activités opérationnelles, la création de valeur et l'imposition des résultats correspondants.

3. RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE (RSE)

Bien que l'évolution du cadre réglementaire européen et national ne nous impose plus, à ce jour, l'exercice formel d'une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), Voyageurs du Monde a fait le choix de maintenir et de publier un rapport RSE annuel sur une base volontaire, en conservant le référentiel méthodologique de la DPEF (article L.225-102-1 et R.225-104 et suivants du Code de commerce) comme cadre structurant.

Ce document présente ainsi, conformément aux exigences de ce référentiel, notre modèle d'affaires, les principaux risques extra-financiers identifiés, les politiques et plans d'action mis en œuvre pour y répondre, ainsi que les indicateurs de performance associés. Il couvre de manière transparente notre stratégie et nos actions en faveur du climat, de la préservation de la biodiversité et du respect des communautés locales, et détaille également nos engagements sociaux, notamment en matière de qualité de vie au travail, de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité.

En choisissant de poursuivre cette publication, nous réaffirmons notre volonté de dialogue avec nos parties prenantes et notre responsabilité envers un tourisme plus durable et conscient.

Afin de garantir la fiabilité et la sincérité des informations partagées, Voyageurs du Monde a pris l'initiative de soumettre ce rapport à la vérification d'un organisme tiers indépendant. Bien que cette démarche revête désormais un caractère volontaire, nous avons tenu à maintenir un niveau d'exigence identique aux standards réglementaires les plus élevés. Ce processus d'audit donne lieu à une attestation de présence et une conclusion sur la conformité et la sincérité de notre rapport et de nos indicateurs à notre référentiel, assurant ainsi à nos parties prenantes une information vérifiée, transparente et rigoureuse sur l'ensemble de nos impacts sociaux et environnementaux.

3.1. Raison d'être et modèle d'affaires

La raison d'être

En 2025, cinq sociétés du Groupe ont adopté une raison d'être inscrite dans leurs statuts : Voyageurs du Monde (AG du 5 juin 2025), Comptoir des Voyages (AG du 12 juin 2025), Nomade Aventure (AG du 12 juin 2025), Terres d'Aventure (décision des associés du 9 juillet 2025) et Allibert Guides de Haute Montagne (décision de l'associé unique du 8 juillet 2025).

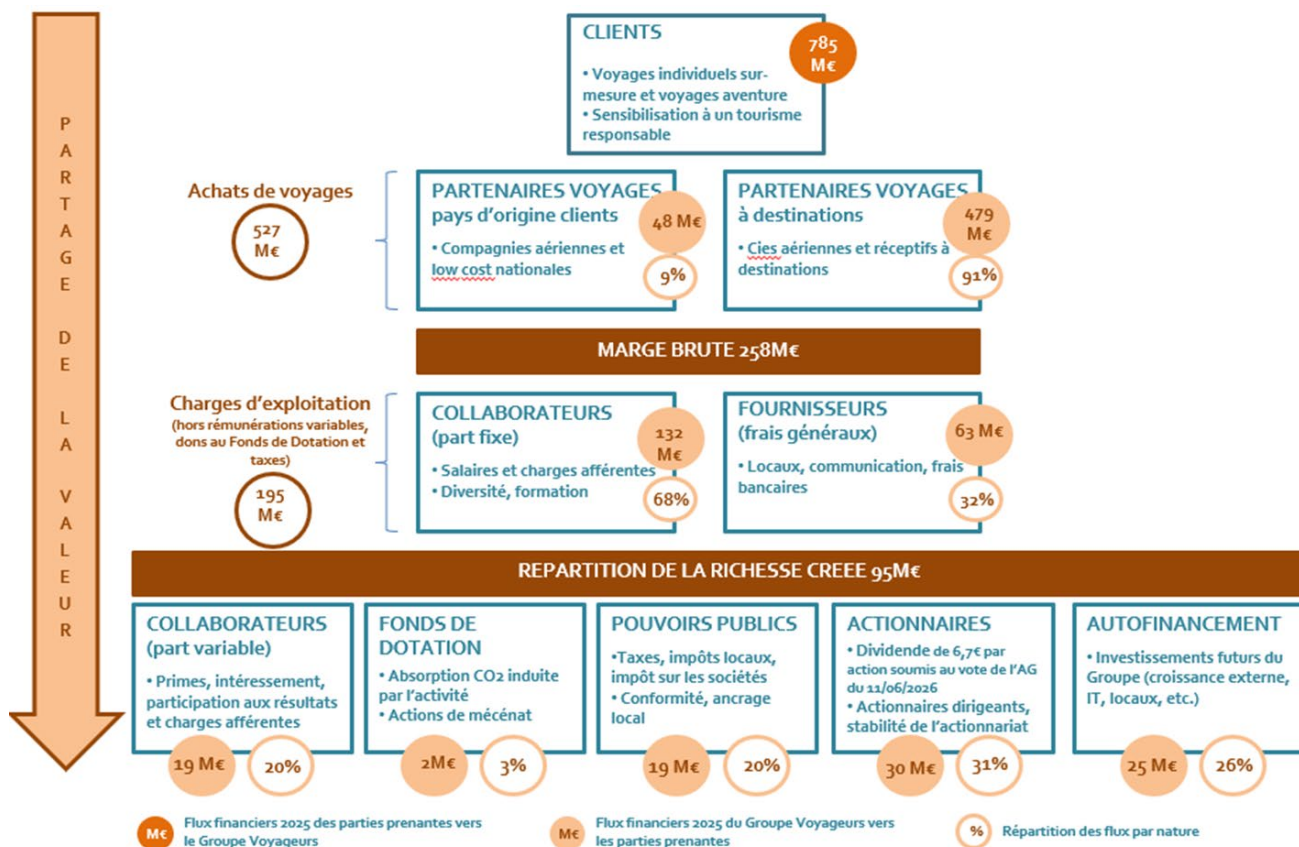
Bien que chaque société décline sa raison d'être selon son identité propre, toutes s'articulent autour de trois engagements communs :

- L'enrichissement des savoirs par le voyage, fondé sur la reconnaissance de l'autre dans sa différence ethnique, sociale, culturelle ou religieuse ;
- Le partage des richesses créées, tant au profit des destinations visitées — grâce à l'itinérance des voyages et au ruissellement économique qu'elle engendre, ainsi qu'à la juste rémunération des partenaires locaux — qu'au profit des salariés, par un partage de la valeur créée par chaque société du Groupe ;
- La réduction de l'empreinte écologique, à travers le conseil aux clients pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre, ainsi que le financement de programmes de reforestation et de pièges à carbone pour absorber les émissions résiduelles.

À titre d'illustration, la raison d'être de Voyageurs du Monde est de fournir aux voyageurs un très haut niveau de service permettant la réalisation de voyages d'exception, afin que la rencontre de l'autre à travers le voyage puisse être l'occasion d'un enrichissement mutuellement fructueux par le partage de la connaissance et l'altérité. À travers un conseil sur-mesure, une prise en charge bienveillante à chaque instant, la rencontre de personnalités locales remarquables et un choix de prestations de grande qualité loin de la surfréquentation touristique, Voyageurs du Monde propose une découverte unique et exceptionnelle des destinations et de leurs cultures, permettant aux voyageurs de s'approcher le plus possible du « vrai et du beau » dans la compréhension intime du pays visité.

Le modèle d'affaires

Le Groupe exerce une activité d'intermédiation et de création de valeur par le service. Cela se traduit par une forte proportion d'achat de prestations dont une part significative (91%) se situe dans les pays visités par notre clientèle. Cette caractéristique suppose le respect d'une politique durable vis-à-vis des partenaires locaux (réceptifs, hébergements, guides, accompagnateurs, porteurs, cuisiniers, etc.). Nous nous attachons à respecter des normes strictes en matière de qualité, de niveau de service et de sécurité des voyageurs.



3.2. Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux

Afin d'identifier et hiérarchiser les risques extra-financiers du Groupe, la direction générale, les ressources humaines, juridique et financière du Groupe ont collaboré dans le cadre de groupes de travail. L'analyse des risques s'est fondée d'une part sur les thématiques du dispositif Grenelle II et d'autre part sur les 17 objectifs de développement durable (ODD). Confrontées aux activités du groupe Voyageurs, ces deux grilles de lecture ont permis de sélectionner les risques extra-financiers les plus significatifs, qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

RISQUES	POLITIQUES ET ACTIONS	INDICATEURS
Environnemental		
Contribution au changement climatique	Absorption de 100% des émissions CO2 de nos clients et collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> · Tonnes CO2 émises par les voyages de nos clients et de nos collaborateurs · Budgets investis dans la Fondation d'entreprise Insolite Batisseur Philippe Romero
Empreinte sur la pollution des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets : ramassage des déchets, limitation de l'usage des bouteilles d'eau en plastique, utilisation du café en grains en agences - Transport : trajets directs, avions récents - Energie : fournisseur d'électricité verte, mise en place de panneaux solaires 	
Impact de nos activités sur la raréfaction des ressources naturelles	Politique d'achats pour le papier destiné aux brochures et magazines	
Sociétal		
<ul style="list-style-type: none"> · Prise en compte des enjeux RSE · Loyauté des pratiques · Respect des droits de l'homme 	Engagements pris : <ul style="list-style-type: none"> · Transparence : expliquer aux clients les bonnes pratiques de tourisme responsable · Partenariat : favoriser un comportement équitable et éthique des prestataires locaux · Cohérence : faire preuve d'exemplarité dans nos pratiques internes 	<ul style="list-style-type: none"> - Certification Bcorp pour les sociétés Terres d'Aventure et Allibert trekking - Certification Bcorp en cours pour les sociétés Voyageurs du Monde et Comptoir des Voyages
Soutien des populations locales	Actions de mécénat	Budgets investis par le fonds de dotation <i>Insolite Batisseur Philippe Romero Foundation</i>
Non accessibilité des offres à tous les voyageurs	Spécialisation de Comptoir des Voyages sur l'accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap	Nombre de personnes en situation de handicap clientes
Social		
Agir en employeur responsable	Création d'emplois durables, locaux et favorisant la diversité	<ul style="list-style-type: none"> · Effectif par zone géographique · Effectif par sexe
Perte de compétences et de talents	Formation et développement des compétences des collaborateurs	·
Partage inéquitable de la valeur ajoutée au sein de l'entreprise	Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs	· % part variable de la masse salariale sur résultat

A l'issue du travail de cartographie des risques, il est apparu que les thématiques légales présentées ci-après ne constituent pas des enjeux sensibles pour le Groupe : les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

3.3. Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux

Conscients de l'empreinte environnementale inhérente à notre secteur d'activité, la Société et ses filiales inscrivent depuis 17 ans leurs opérations dans une démarche de tourisme responsable. Cette stratégie, pilotée par nos dirigeants, s'appuie sur une veille permanente d'études scientifiques, de publications de divers contributeurs (universités, instituts, Think Tank...) et des travaux des groupes de travail et rapports du GIEC³ sur le réchauffement climatique, à l'effet d'identifier toutes actions qui pourraient être déployées pour réduire les émissions de GES⁴ générés par ses activités et celles de son Groupe (transport lié aux voyages pour l'essentiel).

Le tourisme mondial a franchi un cap historique en 2025 avec 1,52 milliard de touristes internationaux, dépassant son niveau d'avant-pandémie. Ce dynamisme renforce notre responsabilité : le secteur représente environ 8 % des émissions mondiales de GES (et jusqu'à 11 % pour l'empreinte de la France selon l'ADEME³). Comme le souligne le dernier rapport de l'ONU Tourisme lors de la COP30, l'urgence climatique se traduit par des impacts de plus en plus concrets sur nos destinations — raréfaction de l'enneigement, stress hydrique et phénomènes météorologiques extrêmes — nous imposant d'accélérer la transition vers un modèle de voyage bas-carbone.

Actions en faveur de l'absorption des émissions carbone induites par l'activité

Le secteur touristique n'est pas tenu d'assurer légalement la compensation des gaz à effet de serre (GES) générés par ses activités. A ce jour, le secteur du tourisme contribue à hauteur d'environ 8 % du total des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité. Les tour-operator et agents de voyages peuvent s'inscrire volontairement dans le scénario du GIEC pour limiter la hausse des températures d'ici à 2050 « à 2 degrés Celsius ».

A compter de 2009, le groupe Voyageurs du Monde a investi dans des programmes de restauration des écosystèmes forestiers pour contribuer à absorber 10% des émissions de GES des services de voyage vendus aux clients et 100% des émissions carbone de l'entreprise et de ses collaborateurs.

Depuis le 1er janvier 2018 pour les prestations de voyage vendues, les plus gros contributeurs du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure et Allibert Trekking) ont décidé d'accélérer ce processus, en contribuant à absorber l'équivalent de 100% des émissions de GES liées à leurs activités.

Pour le calcul des émissions, le Groupe a retenu la méthode d'évaluation multi critères Bilan Carbone® née de l'initiative de l'ADEME. En effet, les taux de conversion entre la valeur de création d'un produit ou service et les émissions de GES liées à la réalisation de ce produit ou service en tonne de CO2 fournies par l'ADEME sont estimés à partir des données publiées par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et prennent en compte les émissions de GES générées directement par le produit ou le service analysé, mais également indirectement.

A cet égard, pour le calcul en tonne équivalent kilogramme de CO2 (T Eq. CO2) des trajets aériens, sont prises en compte les émissions directes liées à la combustion du kérosène de l'avion mais également celles indirectes, liées à la production, au transport et au raffinage du carburant, ainsi que les émissions liées aux traînées générées par le kérosène dans l'atmosphère qui contribuent au forçage radiatif⁴, à l'origine de changements climatiques futurs.

Il est admis que la méthode de Bilan Carbone® est 2,5 fois plus exigeante concernant le calcul des émissions liées au transport aérien que celle de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ou celle de l'ICAO (International Civil Aviation Organisation).

³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

⁴ Gaz à effet de serre

³ Rapport ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) "Empreinte gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France"

⁴ Le forçage radiatif est un concept clé en climatologie qui mesure l'effet qu'ont les gaz à effet de serre sur le bilan énergétique de la Terre. Il représente la différence entre l'énergie solaire absorbée par la Terre et l'énergie radiative renvoyée dans l'espace. L'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre entraîne un forçage radiatif positif, contribuant à un réchauffement climatique.

Un des axes de la démarche entreprise dès l'origine (2005) par le Groupe a été de réduire au maximum les émissions de CO2.

Pour absorber le solde de l'empreinte carbone, le Groupe a fait le choix d'investir dans des projets qui créent des puits de carbone et permettent la captation de GES dans l'atmosphère. Les projets sont sélectionnés pour que le montant de tonnes de GES captées corresponde à toutes les émissions de GES de tous les voyages vendus. Les projets d'absorption doivent répondre à 4 critères :

- L'additionnalité : réaliser des projets qui ne peuvent exister que grâce à la contribution apportée par le Groupe

- La pérennité : investir dans des projets de très longue durée

- L'impact social et économique local : s'assurer que ces projets auront un impact positif et durable auprès des populations locales.

- La mesurabilité : être capable de prouver l'absorption et l'efficacité effective des projets mis en place avec des méthodes scientifiques et rigoureuses qui s'appuient sur les meilleurs critères internationaux (Gold / Verra Standard)

En 2024, 2,7 millions d'euros ont été investis dans des projets de reforestation pour absorber les 310 106 TeqCo2 émis sur les voyages commercialisés par les tours opérateurs du Groupe avec le support de Livelihoods. En 2025, le montant des émissions de GES est en baisse de 7%. Elles ont été de 288 521 TeqCO2. L'intensité carbone par client est en 2025 de 1,39 TeqCo2, en baisse de 23%. 2,45 millions d'euros seront investis dans des projets de reforestation pour absorber les 288 521 TeqCO2 émises au cours de l'exercice sur le périmètre des entités Voyageurs du Monde (France, Belgique, Suisse et Canada), Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure (France et Canada), Allibert Trekking (France et Canada), Nomade Aventure, bynativ, Original Travel, KE Adventure Travel, Extraordinary Journeys, Chamina et Eurofun Touristik.

Actions pour réduire l'empreinte de l'activité sur la pollution des milieux naturels

Le Groupe, notamment dans ses propres hébergements et pour ses voyages aventure s'emploie sur le plan logistique à préserver les ressources naturelles non renouvelables et privilégie la mise en place de filières d'approvisionnement locales et bio. Ainsi, un dispositif de réduction et de tri des déchets a été mis en place dans tous les hébergements du Groupe.

Le groupe a pour objectif de limiter l'utilisation de plastique jetable dans l'exercice de son activité, en commençant par supprimer là où cela lui est possible l'usage de bouteilles en plastique à usage unique. Pour les pique-niques et repas, l'approvisionnement via des circuits courts et locaux est systématiquement privilégié.

Initiatives mises en place par le Groupe à destination pour ses clients :

Transport aérien

- Quand ils existent, nous privilégions les trajets aériens directs. Nous évitons ainsi les émissions carbone additionnelles liées à la répétition des décollages et atterrissages.
- Nous sélectionnons prioritairement des partenaires aériens opérant des flottes de dernière génération (type Airbus A350 ou Boeing 787), permettant une réduction de consommation de carburant et d'émissions de CO2 allant jusqu'à 25 % par siège par rapport aux modèles plus anciens.
- *Voyager mieux, plus longtemps* : pour amortir l'empreinte carbone du transport aérien, nous encourageons l'allongement de la durée des séjours et évitons les programmes "multi-destinations" qui multiplient les vols intérieurs inutiles.

Transports terrestres

- Partout où l'infrastructure le permet, nous intégrons des modes de transport à faible empreinte (train, voile, vélo, marche).
- Les guides qui accompagnent nos voyages sont des personnes natives et habitant dans les pays visités. Nous privilégions cette approche avant tout chose parce qu'elle permet le développement d'une activité économique locale et favorise les échanges et les partages de cultures. Mais cela permet également d'éviter l'émission de CO2 que pourrait générer le trajet aérien d'un guide venant d'un autre pays.

Repas et hébergements

- Nous privilégions des hébergements de petite taille, dans des environnements naturels, et respectueux de l'environnement.
- Pour les pique-niques et repas, nous privilégions systématiquement les circuits courts et locaux pour l'approvisionnement en nourriture. Nos équipes locales et nos guides ont pour instruction de ne plus utiliser de plastique jetable lors des pique-niques. Au-delà de notre volonté d'éradiquer la pollution plastique, cette orientation nous permet aussi de réduire l'impact carbone. En effet, une tonne de plastique produite correspond à l'émission de 2,5 tonnes d'équivalent CO2.
- Nous sensibilisons nos partenaires à la gestion sobre de l'eau, ressource critique dans de nombreuses destinations

Dans notre entreprise et dans nos agences :

S'il nous est indispensable de vous proposer des voyages les plus respectueux possibles en termes d'émission de GES, il ne nous est pas moins indispensable de mettre en place toutes les actions, en interne, pour limiter les émissions liées à l'activité de nos collaborateurs. Ainsi :

Énergie

- Nous utilisons dans certains de nos locaux un fournisseur d'électricité verte
- Nos collaborateurs éteignent systématiquement les écrans, ordinateurs, lumières quand ils s'absentent de leur poste de travail. Nos locaux sont également équipés d'interrupteurs centralisés nous permettant d'éteindre tout ce qui ne doit plus être alimenté en électricité lorsque nous ne sommes pas présents.
- Nous limitons l'utilisation de la climatisation exclusivement à nos locaux accueillant nos clients et uniquement lorsque les températures nous imposent sa mise en marche.
- Mise en place fin 2023 de panneaux solaires sur les bâtiments de la société Allibert– Guides de Haute Montagne à Chapareillan (38).

Fournitures

Nous avons banni l'usage de consommables individuels au profit de solutions durables et d'achats en vrac (café en grain, savon en vrac), réduisant ainsi drastiquement notre production de déchets plastiques et d'emballages.

Sobriété numérique

Conscients que l'empreinte carbone du numérique est en forte croissance, nous formons nos collaborateurs aux bonnes pratiques (nettoyage des serveurs, limitation des flux de données inutiles) afin de rationaliser le stockage de nos actifs digitaux.

Mobilité des collaborateurs

Nous avons déployé un Forfait Mobilité Durable pour encourager l'usage du vélo, du covoiturage ou des transports en commun. Cette incitation financière concrétise notre volonté de décarboner les trajets domicile-travail.

En outre, le recours au télétravail, structurellement intégré au sein du Groupe, participe à la réduction globale des déplacements et à une meilleure qualité de vie pour nos collaborateurs. Cette flexibilité permet de limiter les émissions liées aux transports tout en maintenant une cohésion d'équipe forte grâce à nos espaces de travail optimisés.

Dans nos hébergements :

- le Steam Ship Sudan (notre bateau à vapeur naviguant sur le Nil) a fortement réduit sa consommation de fioul lourd sur les dix dernières années grâce à plusieurs actions (allègement du bateau, mise en place de panneaux solaires pour préchauffer l'eau de la chaudière et remplacement de la chaudière originelle par une chaudière moderne). Pour éviter la pollution du Nil, les eaux usées sont collectées, traitées et stockées pendant le voyage, dans les réseaux d'eaux usées des villes d'escale.
- La Flaneuse (dahabieh naviguant sur le Nil) n'utilise plus que ses panneaux solaires 9 mois par an, et n'a recours au générateur que 2h par jour pendant 3 mois par an (en été, pour alimenter la climatisation exclusivement). Résultat, le bateau ne consomme plus que 720 L de fioul lourd par an contre 87 000 L avant les chantiers réalisés par Voyageurs.
- La Satyagraha (maison d'hôtes à Johannesburg, Afrique du Sud) incarne notre vision du "voyage holistique". Depuis 2023, son autonomie énergétique est totale (100% solaire). Fidèles à l'héritage de Gandhi, nous y portons un modèle alimentaire bas-carbone : une cuisine 100% végétarienne, de saison et issue de notre propre potager en permaculture.

Actions pour réduire l'impact de l'activité sur la raréfaction des ressources naturelles

Dans la continuité de son engagement, le Groupe s'inscrit dans une gestion rigoureuse de ses achats de papier en sélectionnant exclusivement des fibres issues de forêts gérées durablement (certifications FSC ou PEFC). Depuis plus de dix ans, nous avons réduit drastiquement nos volumes d'impression : l'envoi de brochures ou de magazines n'est plus automatique mais conditionné à une demande explicite de nos clients. En outre, nous privilégions désormais des supports digitaux éco-conçus pour limiter l'empreinte carbone liée au stockage des données.

La fin de vie de nos ressources est également optimisée : l'entreprise adaptée Cèdre assure la collecte et le recyclage de nos déchets de bureau, transformant une contrainte environnementale en levier d'insertion sociale. Enfin, conscient que la raréfaction des ressources naturelles concerne prioritairement l'eau, le Groupe déploie des actions de sensibilisation et des équipements hydro-économes au sein de ses agences et de ses actifs hôteliers, afin de minimiser notre empreinte hydrique globale.

3.4. Politique et indicateurs de suivi des risques sociétaux

Un engagement certifié : de la norme ATR à l'ambition B Corp

Notre stratégie de tourisme responsable prend racine dans notre rôle de pionnier au sein de l'association Agir pour un Tourisme Responsable (ATR). Dès 2007, le Groupe a activement participé à l'élaboration du référentiel AFNOR pour ce label, que l'ensemble de nos marques françaises a porté avec exigence jusqu'à fin 2022. Cet engagement historique a structuré nos fondamentaux, notamment à travers notre Charte Éthique du Voyageur et notre vigilance absolue sur le respect des droits humains.

Afin de porter cette ambition à l'échelle internationale et de répondre aux nouveaux enjeux de transparence, le Groupe a choisi d'évoluer vers le référentiel B Corp, reconnu mondialement pour son niveau d'exigence. Cette transition est déjà une réalité pour le pôle aventure : Terres d'Aventure et Allibert Trekking sont désormais certifiés B Corp. Pour le pôle sur-mesure, Voyageurs du Monde et Comptoir des Voyages ont, quant à elles, officiellement initié leur démarche de labellisation.

Pour faire vivre ces engagements, nous misons sur la montée en compétences de nos équipes. Chaque nouveau collaborateur suit un parcours de formation dédié à notre stratégie RSE, incluant une sensibilisation technique aux mécanismes d'absorption des gaz à effet de serre. L'objectif est clair : donner à chacun les clés pour identifier et déployer, à son échelle, des solutions concrètes de réduction de notre impact.

Soutien à des projets en faveur des populations via le fonds de dotation

Le fonds de dotation (Insolite Bâisseur Philippe Romero *Foundation*) a pour vocation de collecter et de gérer les fonds dédiés aux actions humanitaires et de soutien aux projets de développement économiques et sociaux. Au titre de ces actions, le fonds de dotation soutient des structures à travers le monde qui interviennent dans les domaines suivants : protection de l'enfance, formation professionnelle, aide au développement économique, préservation du patrimoine culturel et naturel, soutien aux personnes en demande de protection internationale et sauvegarde des modes de vie traditionnels. En 2025, le Groupe a financé 22 associations pour un montant total de 296 191€ via son fonds de dotation.

Liste des projets ayant bénéficié du soutien du groupe en 2025 :

Association	Projet	Pays	Montant alloué	Marque Groupe
Generation Zanatany	Mise en place d'un bateau médical le long du canal des Pangalanes	Madagascar	7 300 €	Voyageurs du Monde
Kalkerri Sangeet Vidyalaya	Soutien à une école-internat dans le Karnataka	Inde	4 000 €	Voyageurs du Monde
Sourires d'Enfants	Projets en faveur de l'enfance et de l'éducation	Vietnam	10 000 €	Comptoir des Voyages
Les enfants du K2	Soutien à la scolarisation d'enfants défavorisés dans la région du K2	Pakistan	3 000 €	Allibert Trekking
Medrassa du Désert	Rénovation d'une école et construction d'un dispensaire médical	Mauritanie	3 000 €	Terres d'Aventure
HOOP	Former des jeunes défavorisés à l'anglais et au code informatique	Pérou	8 200 €	Voyageurs du Monde
Association Chantal Mauduit	Construction d'une nouvelle salle de classe dans une école pour filles	Népal	5 000 €	Allibert Trekking
La balade des Lucioles	Distribution de denrées alimentaires	France	4 500 €	Terres d'Aventure
Baroudeurs de l'Espoir	Soutien à l'éducation d'enfants dans une zone de conflit	Liban	7 500 €	Terres d'Aventure / Nomade Aventure
Kawa Training Center	Former des jeunes défavorisés au tourisme durable	Tanzanie	5 000 €	Voyageurs du Monde
Collectif Solidaire Vitry 94	Organiser des distributions de nourriture à des étudiants précaires	France	7 500 €	Voyageurs du Monde
Victoir	Soutien à l'unité oncologique de l'hôpital de Lomé	Togo	4 000 €	Allibert Trekking
J'irai à l'Ecole	Construction du collège des Petits Géants dans la banlieue d'Antananarivo	Madagascar	5 000 €	Terres d'Aventure
Soutien Santé Cameroun	Construire et aménager une salle de radiologie dans le centre de santé de Binguela	Cameroun	5 000 €	Terres d'Aventure
Education for All	Financement d'un internat pour jeunes filles dans l'Atlas	Maroc	8 920 €	Original Travel / Voyageurs du Monde
Refettorio	Lutte contre le gaspillage alimentaire en servant des repas aux sans abris	France	100 000 €	Toutes les marques
SOS Méditerranée	Sauvetage en mer des migrants en Méditerranée	France	50 000 €	Toutes les marques
Solucham	Former des jeunes au tourisme pour développer la région	Népal	12 000 €	Nomade
Amarte Global	Association multidisciplinaire au service de la resignification territoriale et spirituelle	France	6 000 €	Comptoir des Voyages
Karuna Shechen	Projets de santé, d'éducation et de protection de l'environnement	Népal	4 000 €	Terdav
TreeUtah	Lutte contre le changement climatique et la déforestation		26 271 €	Comptoir des Voyages
Séisme Birmanie	Promouvoir la Birmanie à travers de la culture, l'art, la littérature et l'artisanat.	Birmanie	10 000 €	Toutes les marques
			296 191 €	

Accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap

Le Groupe s'est engagé à rendre ses voyages sur mesure accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et de faire porter ce projet par la marque Comptoir des Voyages. Les voyages individuels proposés sont adaptés en termes de transport, d'hébergement et de service à la carte.

En 2025, Comptoir des Voyages a ainsi fait voyager 286 personnes sur ce type de voyage représentant 106 dossiers. Le chiffre d'affaires de Comptoir des Voyages sur cette clientèle a progressé de 16%. Nomade Aventure a de son côté fait voyager 75 personnes à mobilité réduite soit près de trois fois plus qu'en 2024.

Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Par nature, nos activités placent l'engagement physique au cœur de l'expérience de voyage. Cette dimension est constitutive de l'ADN de nos marques de Voyage d'Aventure et de Vélo, où le voyageur devient acteur de son propre déplacement. En privilégiant l'itinérance active — marche, vélo, kayak — nous transformons le voyage en une démarche de mobilité décarbonée, favorisant une immersion profonde et respectueuse des territoires traversés.

Cette passion pour l'activité physique essaime naturellement au sein de nos équipes. Le Groupe s'attache à promouvoir un mode de vie sain et actif à travers deux leviers majeurs :

La mobilité durable : nous encourageons les mobilités actives pour les trajets domicile-travail via le déploiement du Forfait Mobilités Durables et la mise à disposition d'infrastructures adaptées (parkings vélos sécurisés).

Le bien-être au travail : nous soutenons la pratique sportive en interne en proposant des séances régulières de sport et de détente (pilates, yoga, cycling, etc.). Ces activités, largement prises en charge par l'entreprise, renforcent la cohésion d'équipe et la santé de nos collaborateurs, en parfaite adéquation avec les valeurs de vitalité portées par nos marques.

Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves

Au-delà de notre mission de voyageur, nous sommes attachés à notre rôle d'acteur citoyen. À ce titre, nous reconnaissons l'importance du lien entre la Nation et ses forces armées, ainsi que la contribution essentielle des réservistes à la sécurité et à la stabilité de notre pays. Bien que nos activités diffèrent des enjeux de défense nationale, nous considérons que le soutien à l'engagement civique de nos collaborateurs est une composante de notre responsabilité sociale.

Dans cette optique, notre approche vise à soutenir l'engagement de nos salariés réservistes en leur offrant la flexibilité nécessaire pour concilier leurs périodes de réserve avec leurs responsabilités professionnelles, tout en valorisant les compétences (rigueur, gestion de crise, sens du collectif) qu'ils acquièrent au service de la collectivité. Nous souhaitons ainsi encourager cet esprit de service qui résonne avec les valeurs de solidarité et d'engagement portées par notre Groupe.

3.5 Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux

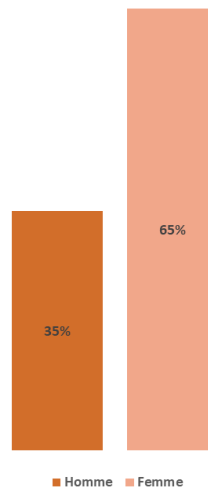
Le tableau suivant présente l'effectif de l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'étranger :

	2025	2024	Var
France	1 190	1 125	6%
Etranger	821	761	8%
TOTAL	2 011	1 886	7%

Au cours de l'exercice 2025, l'effectif moyen du Groupe a augmenté de 7% par rapport à l'exercice 2024. L'année 2025 a été marquée par un fort taux de recrutement pour faire face à la croissance de l'activité.

Répartition des effectifs

- Répartition des effectifs homme / femme en ETP :

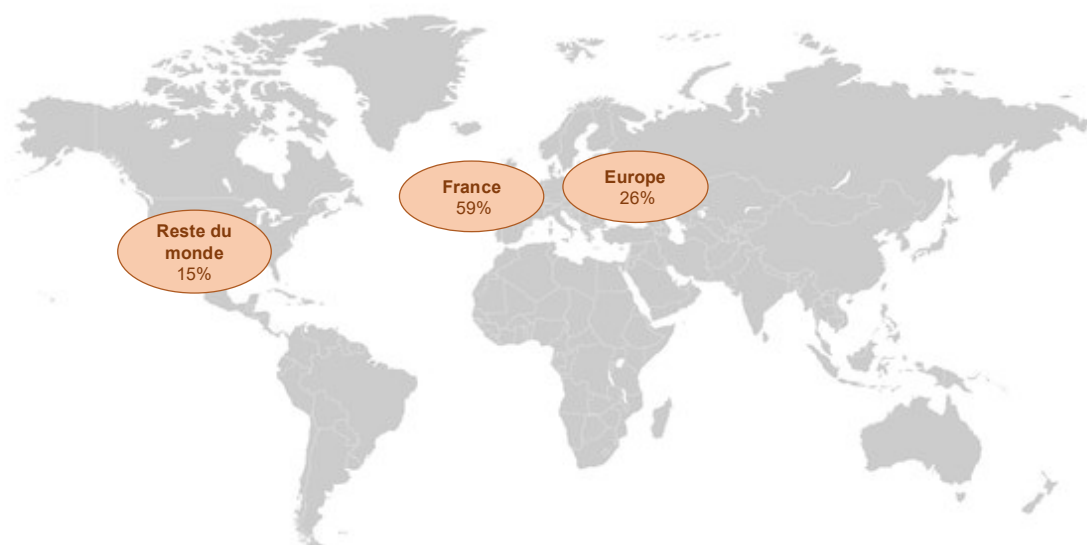


Le Groupe maintient une forte représentation des femmes à hauteur de 65% de l'effectif.

Les entreprises du Groupe continuent leur engagement pour le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de recrutement et de rémunération.

Les entités s'engagent en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle et du respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Cela se traduit dès le processus de recrutement et d'embauche où elles restent attentives au maintien de la mixité dans tous leurs emplois, afin de ne pas avoir de postes exclusivement féminins ou exclusivement masculins. Par ailleurs, ces sociétés favorisent l'égalité d'accès aux postes à responsabilité pour maintenir une proportion cohérente de femmes et d'hommes dans l'encadrement par rapport à la répartition générale femmes/hommes. En particulier, Voyageurs du Monde s'assure qu'il n'y ait pas d'incidence des congés maternité, paternité, d'adoption ou parental d'éducation sur la rémunération en vérifiant annuellement auprès de sa population la plus représentative, les conseillers voyages, que le parcours professionnel et salarial des femmes et des hommes est le même à 1 an, 3 ans et 5 ans.

- Répartition par zone géographique en ETP :



60% de nos salariés exercent en France et 26% en Europe.

Départs des salariés permanents

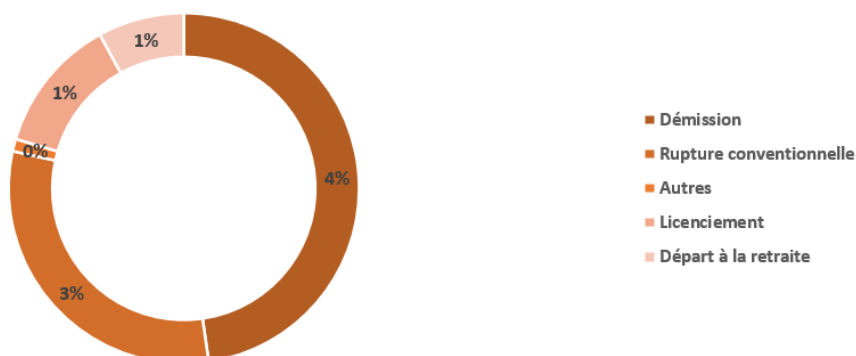
Le tableau suivant présente le taux de départ des salariés permanents confirmés qui ont quitté l'entreprise dans l'année :

	2025	2024	Var
Taux de départ des permanents	9,1%	9,3%	-3%

En 2025, 9,1% des salariés permanents ont quitté l'entreprise.

Ce taux correspond au nombre des départs des salariés permanents sur l'effectif total.

Les 9% de départs des salariés permanents se répartissent de la façon suivante :



Accords collectifs et engagements sociaux

Ces accords peuvent varier selon les pays et les spécificités locales, reflétant ainsi les engagements et les pratiques diversifiés en matière de rémunération, de gestion des emplois, et de qualité de vie du travail, tout en tenant compte des particularités de chaque filiale. Parmi ces accords, on trouve :

- **Accord Primes Mobilité** : Cet accord vise à encourager les pratiques de mobilité durable au sein de l'entreprise, en soutenant les salariés dans l'adoption de moyens de transport plus écologiques, tels que le covoiturage, les transports publics ou le vélo.
- **Accord sur le temps de travail** : Cet accord encadre l'organisation du temps de travail, avec des mesures visant à améliorer la qualité de vie au travail et à concilier vie professionnelle et personnelle, tout en respectant les besoins opérationnels de l'entreprise.
- **Accord sur le vote électronique pour les élections professionnelles** : Cet accord facilite la participation des salariés aux élections professionnelles en introduisant un système de vote électronique, ce qui améliore l'accessibilité et la participation, en particulier pour les employés travaillant à distance ou dans des sites géographiques divers.
- **Accord d'intéressement** : Cet accord permet aux salariés de bénéficier d'une prime liée aux résultats de l'entreprise, renforçant ainsi leur implication et leur motivation, et contribuant à la création d'un climat de performance partagé.
- **Accord de participation** : L'accord de participation garantit aux salariés une part des bénéfices de l'entreprise, leur permettant ainsi de bénéficier directement de la performance économique de l'entreprise et de renforcer leur sentiment d'appartenance.
- **Accords PEE (Plan d'Épargne Entreprise)** : Ces accords offrent aux salariés la possibilité de se constituer une épargne à moyen ou long terme, en bénéficiant de conditions avantageuses, ce qui soutient leur sécurité financière et leur fidélisation à l'entreprise.

Ces accords collectifs reflètent l'engagement du Groupe envers ses salariés et illustrent une démarche proactive en matière de responsabilité sociale et de gouvernance.

Formation et développement des compétences des collaborateurs

Nous considérons la formation comme un investissement précieux dans notre capital humain. Nous avons trois types de formation :

- Les formations d'intégration qui permettent à chaque nouvel arrivant de comprendre notre politique d'entreprise, nos engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises et notre vision globale.
- Les reconnaissances terrain permettent aux conseillers de découvrir concrètement les destinations et les produits que nous proposons. Cela leur permet d'acquérir une expertise pratique qui enrichit leur capacité à conseiller nos clients de manière informée et passionnée.
- Les formations professionnelles visent à développer des compétences spécifiques nécessaires pour progresser dans nos métiers respectifs (anglais, Process Communication...)

La formation continue est fondamentale pour maintenir notre entreprise à la pointe de l'industrie du tourisme. Elle garantit que notre équipe est non seulement bien informée et compétente, mais également engagée envers notre mission de fournir des expériences de voyage exceptionnelles à nos clients partout dans le monde.

Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs

Le tableau suivant présente les éléments variables de rémunération distribués aux collaborateurs des différentes sociétés du Groupe, au-delà de leur rémunération fixe. Ces montants distribués incluent les primes, l'intéressement, la participation et les charges afférentes.

Les montants sont exprimés en pourcentage du résultat d'exploitation brut.

<i>En millier d'euros</i>	2025	2024	Var
Montants distribués aux salariés	19 212	18 869	2%
% résultat d'exploitation brut	30%	31%	-3%

3.6 Note méthodologique

Les données incluses dans le rapport RSE prennent en compte 100% des effectifs du Groupe et 100% du chiffre d'affaires du Groupe.

Les données sont fournies au titre de l'exercice 2025, clos le 31 décembre 2025.

La collecte des données environnementales, sociétales et sociales est pilotée annuellement par le contrôle de gestion du Groupe auprès des contributeurs identifiés pour chaque objectif. Ainsi, la collecte des données environnementales se fait directement auprès des personnes en charge des calculs et du suivi des projets financés par le Fonds de dotation Philippe Romero Bâtitteur Foundation. Le reporting sociétal est réalisé avec la Direction Générale ou la personne responsable RSE dans chaque société. Les données sociales sont collectées auprès de la Direction des Ressources Humaines de chaque entité du périmètre. Une fois les données collectées, le contrôle de gestion Groupe se charge de les consolider.

La méthodologie de calcul des émissions carbone induites par l'activité est définie directement dans le paragraphe 3.3 relatif à ce sujet.

4. SITUATION DE VOYAGEURS DU MONDE – COMPTES SOCIAUX

4.1. Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde

- **Le compte de résultat de Voyageurs du Monde**

- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Voyageurs du Monde s'élève, au 31 décembre 2025, à **241,2 millions d'euros** soit une augmentation de 4,6% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité Voyages (231,6 millions d'euros) augmente de 5,0% par rapport à l'exercice précédent. Les voyages individuels sur mesure (94% du chiffre d'affaires Voyages 2025 comme en 2024) sont en hausse de 5,4%. L'activité Voyages pour les Groupes et Collectivités est en baisse de 1,8%.

Le chiffre d'affaires divers (9,6 millions d'euros) est en recul de 3,4% et est relatif principalement aux refacturations intra-groupes qui représentent environ 89% de ce poste.

➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à **218,1 millions d'euros** au 31 décembre 2025, augmentent de 5,7%.

Les autres achats et charges externes, qui s'élèvent à **174,1 millions d'euros**, augmentent de 5,7% et sont constitués principalement des achats liés aux voyages pour 156,1 millions d'euros. Les charges de gestion courante qui représentent environ 10% du poste, sont en hausse de 19,7%.

Les impôts et taxes s'élèvent à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2025 et augmentent de 8,2% par rapport au 31 décembre 2024.

Les charges de personnel qui s'élèvent à 40,8 millions d'euros enregistrent une augmentation de 5,7%. Elles intègrent l'intéressement (3,5 millions d'euros). Sans cet élément, elles sont en augmentation de 6,5% ce qui reflète principalement la hausse des effectifs.

Les dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations (1,7 million d'euros au 31 décembre 2025) augmentent de 13,8% par rapport à l'exercice 2024.

Enfin, les dotations aux provisions pour risques et charges connaissent une baisse significative de 51,8%.

➤ Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation est en baisse de 2,0% passant de 25,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 25,3 millions d'euros au 31 décembre 2025.

➤ Résultat financier

Il s'établit à **9,4 millions d'euros** à fin décembre 2025 contre 32,8 millions d'euros l'exercice précédent. Cette forte variation (-23,4 millions d'euros) s'explique principalement par les dividendes reçus moins importants qu'en 2024 (7,7 millions d'euros contre 27,0 millions d'euros en 2024)

➤ Résultat net

Après prise en compte des résultats ci-dessus, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés pour 6,0 millions d'euros, le résultat net s'établit 25,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre un bénéfice net de 49,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

➤ Montant global de certaines charges non fiscalement déductibles (dépenses somptuaires et frais généraux excessifs)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

• Le Bilan de Voyageurs du Monde

La valeur nette de l'actif immobilisé s'élève, au 31 décembre 2025, à 84,2 millions d'euros contre 82,0 millions d'euros au 31 décembre 2024.

L'actif circulant s'élève, au 31 décembre 2025, à 188,0 millions d'euros contre 177,8 millions d'euros au 31 décembre 2024. Les principales évolutions des postes de l'actif circulant ont été les suivantes :

- Les créances et comptes rattachés sont passés de 48,9 millions d'euros en 2024 à 52,9 millions d'euros en 2025,

- Les autres créances sont 34,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 33,3 millions d'euros en 2024.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 144,8 millions d'euros contre 56,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1,5 million d'euros contre 0,4 million d'euros l'exercice précédent.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 2,4 millions d'euros contre 86,6 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 12,0 millions d'euros contre 11,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 13,7 millions d'euros contre 13,7 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 92,5 millions d'euros contre 86,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

4.2. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société

Conformément aux articles L. 441-14 et suivants du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients à la clôture de l'exercice :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (hors factures liées aux voyages) (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)

	Article D. 441 I. – 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	28					102	8					207
Montant total des factures concernées TTC	147 693	340 849	36 238	13 640	245 581	636 308	67 483	956 417	67 226	38 445	78 498	1 140 586
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0,08	0,20	0,02	0,01	0,14	0,37						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							0,03	0,40	0,03	0,02	0,03	0,47
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	5											
Montant total des factures exclues TTC	52 493											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels (fournisseurs et clients) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels (fournisseurs et clients) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

4.3. Prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511-6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier

Néant.

4.4. Activité en matière de recherche et de développement de la Société

Nous vous renvoyons au point 2.4 pour les informations relatives à l'activité de la Société en matière de recherche et développement.

4.5. Incidences des activités de la Société en matière de lutte contre l'évasion fiscale

La Société veille à exercer ses activités dans le respect des législations fiscales applicables dans les pays où elle opère. Elle s'attache à adopter une approche responsable en matière fiscale, fondée sur la conformité et la transparence, et à prévenir tout risque d'évasion fiscale. À ce titre, elle s'assure notamment de l'adéquation entre la localisation de ses activités opérationnelles, la création de valeur et l'imposition des résultats correspondants.

4.6. Filiales, participations et sociétés contrôlées

Nous vous renvoyons au point 1.1 pour les prises de participation et de contrôle, au point 2.1 pour la situation et le résultat des filiales et participations.

Informations sur les ressources incorporelles essentielles

Le Groupe Voyageurs du Monde s'appuie sur des ressources incorporelles essentielles, au cœur de son modèle économique, qui soutiennent une offre différenciante et sur-mesure.

Les marques du Groupe, chacune dotée d'une identité propre, participent à la richesse et à la diversité de son portefeuille. Elles renforcent son positionnement de référence sur le marché du voyage haut de gamme et sa capacité à répondre aux attentes variées et évolutives de sa clientèle. Leur notoriété et leur complémentarité constituent des atouts déterminants dans la fidélisation des clients et l'attraction de clientèles nouvelles.

Les outils informatiques développés et utilisés par Voyageurs du Monde permettent l'élaboration de voyages entièrement personnalisés, la gestion des réservations des clients, ainsi que la promotion et la vente des séjours. Ils contribuent à l'efficacité opérationnelle et à la qualité de l'expérience client.

Les noms de domaine participent à la visibilité en ligne du Groupe, à la protection de son image et à l'accès direct à ses offres. Ils soutiennent ainsi la stratégie digitale et marketing, essentielle à son développement commercial.

Les photographies constituent une ressource distinctive et stratégique. Par leur qualité esthétique et leur capacité à traduire l'expérience unique du voyage haut de gamme, elles participent à la signature visuelle du Groupe, reflètent ses valeurs et incarnent son identité. Ces visuels, soigneusement sélectionnés, suscitent l'émotion, nourrissent l'imaginaire des clients et jouent un rôle déterminant dans la projection et la décision d'achat. Ils contribuent également à la performance des supports digitaux et éditoriaux, notamment en matière de visibilité, de référencement et d'attractivité.

Les droits d'auteur complètent ce socle immatériel stratégique en protégeant un ensemble de créations originales — textes, récits de voyage, photographies, contenus audiovisuels, cartographies et publications spécifiques — qui traduisent l'expertise du Groupe dans la conception de voyages sur-mesure et son positionnement d'excellence. Ces œuvres, protégées et valorisées, garantissent au Groupe l'exclusivité de leur exploitation, participent à la cohérence et à la qualité de ses communications et renforcent son image d'authenticité et d'exigence. Elles contribuent à la

différenciation du Groupe dans un marché concurrentiel et jouent un rôle clé dans sa notoriété et son attractivité, à la fois auprès de ses clients et de ses partenaires.

L'ensemble de ces ressources immatérielles, à la croisée de la stratégie commerciale, de la création et de la protection de l'identité du Groupe, constitue un levier durable et structurant de création de valeur pour Voyageurs du Monde.

5. RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

5.1. Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2025

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'affecter le bénéfice de l'exercice 2025 d'un montant de 25.786.264,59 euros, comme suit :

- **A titre de dividende, la somme de 6,70 euros par action, sous réserve que le montant global de dividende n'excède pas la somme de 30.200.000 euros** eu égard (i) au nombre d'actions existant par conversion des obligations convertibles en actions émises par la Société et (ii) aux actions détenues en propres.

En effet, le montant effectivement versé au titre du dividende tiendrait compte du nombre d'actions détenues en propre par la Société à la date de la mise en paiement du dividende, mais également du nombre d'actions issues de la conversion des obligations convertibles en actions cotées, pour lesquelles il conviendrait de se conformer au prospectus approuvé le 15 juin 2021 sous le numéro 21-224 par l'AMF, et en particulier à la note d'opération, laquelle prévoit que : « *Les actions nouvelles émises sur conversion des Obligations porteront jouissance courante et conféreront à leurs titulaires, dès leur livraison, tous les droits attachés aux actions, étant entendu que, dans l'hypothèse où la Record Date d'un dividende (ou d'un acompte sur dividende) interviendrait entre la Date d'Exercice du Droit de Conversion et la date de livraison des actions, les porteurs d'Obligations n'auront pas droit à ce dividende (ou cet acompte sur dividende) et n'auront droit à aucune indemnité à ce titre sous réserve, le cas échéant, du droit à ajustement prévu au paragraphe 4.1.5.5.6* ».

Si à la date de mise en paiement, le montant global de dividende était inférieur ou égal au plafond de 30.200.000 euros, alors il sera effectivement versé 6,70 euros par action. Si au contraire, le montant global de dividende était supérieur à ce plafond, alors le montant de dividende par action serait révisé à la baisse afin que le montant global de dividende n'excède pas le plafond susvisé.

- **Dans l'hypothèse où le montant global du dividende effectivement versé serait supérieur au montant du bénéfice de l'exercice, savoir 25.786.264,59 euros, la différence entre ces deux montants serait prélevée sur le poste « Autres réserves » dont le montant est suffisant.**
- **Dans l'hypothèse où, à l'inverse, le montant global du dividende effectivement versé serait inférieur au bénéfice de l'exercice, savoir 25.786.264,59 euros, le solde serait affecté au compte « Autres réserves ».**

En l'état actuel du droit fiscal, nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2026 sont soumis, au choix de l'associé :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique de 31,4 % comprenant l'impôt sur le revenu (CGI, art. 117 quater) et les prélèvements sociaux (CSS, art. L. 136-7, CGI, art. 235 ter, Ord. N° 96-50, 24 janv. 1996, art. 16).
- Soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du CGI au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus.

En tout état de cause, la mise en paiement des dividendes donnera lieu à une retenue à la source :

- d'un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé,
- des prélèvements sociaux au taux de 18,6 %.

Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

En conséquence, et sous réserve (1) de l'application de la dispense de versement du prélèvement forfaitaire non libératoire susvisée et (2) du maintien du régime fiscal susvisé, seule une fraction de 68,6 % du dividende serait effectivement versée aux actionnaires personnes physiques.

A titre indicatif à ce jour, sur la base des 4.468.934 actions en circulation composant le capital social au 31 mars 2026 et le nombre d'actions auto-détenues à la même date par la Société (1.700 actions) pour alimenter le contrat de liquidité mis en place par la Société suite à l'autorisation donnée à la Société de racheter ses propres actions aux termes de la 13ème résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 05 juin 2025 (article L. 22-10-62 du Code de commerce), le montant global du dividende serait de 29.930.467,80 euros [à compléter euros et le montant de 6,70 euros de dividende par action serait donc bien versé puisque le montant global du dividende est ici inférieur au plafond de 30.200.000 euros.

Ce dividende serait mis en paiement le 17 juin 2026.

Il est précisé que la réserve légale est intégralement dotée.

5.2. Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts)

Nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes distribués à chaque action se sont élevés respectivement à :

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende éligible à l'abattement de 40%
Dividende global	12.928.227 euros	/	22.339.635 euros
Dividende par action	3 euros	/	5 euros
Nombre d'actions ayant bénéficié du dividende	4.309.409	N/A	4.467.927

5.3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Vous trouverez ci-après le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de la Société, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce.

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2025 12	31/12/2024 12	31/12/2023 12	31/12/2022 12	31/12/2021 12
<i>Données chiffrées en milliers d'euros</i>					
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
Capital social	4 469	3 435	4 318	3 779	3 724
Nombre d'actions					
- ordinaires	4 468 928	3 435 481	4 317 790	3 778 686	3 723 659
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<u>OPERATIONS ET RESULTATS</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	241 194	230 545	219 053	175 918	65 688
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	35 850	60 355	31 700	16 658	5 916
Impôts sur les bénéfices	5 955	6 891	7 085	2 168	140
Participation des salariés	1 828	2 172	1 850	341	0
Dot. Amortissements et provisions	2 280	1 790	1 807	2 213	4 863
Résultat net	25 786	49 502	20 958	11 935	913
Résultat distribué (sur base non diluée)	29 942	17 177	0	11 336	0
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	6,28	14,93	5,27	3,74	1,55
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	5,77	14,41	4,85	3,16	0,25
Dividende attribué	6,70	5,00	0,00	3,00	0,00
<u>PERSONNEL</u>					
Effectif moyen des salariés	458	440	443	398	392
Masse salariale en milliers d'euros	29 014	27 905	26 391	20 918	10 093
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	11 759	10 664	10 627	8 160	4 028

6. CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux comptes vous relatent dans leur rapport spécial, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

7. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

7.1 Composition de l'actionariat et répartition des droits de vote au 31.12.2025

7.1.1 Actionariat et obligations convertibles en actions

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élevait à 4.468.928 euros, divisé en 4.468.928 actions d'un (1) euro de nominal chacune entièrement libérées (contre 3.435.484 euros au 31 décembre 2024), et ce à la suite de :

- (i) l'augmentation de capital d'un montant de 15.075 euros, par création et émission de 15.075 actions nouvelles d'un (1) euro de nominal chacune, consécutivement à l'attribution définitive de 15.075 actions gratuites au profit de leurs bénéficiaires (autorisation de l'AGE du 15/06/2023 et mise en œuvre par le Conseil d'administration le même jour), dont la réalisation a été constatée par votre Président Directeur Général le 17 juin 2025 (conformément à la subdélégation qui lui a été consentie par le Conseil d'administration du 23 avril 2024) ;
- (ii) la création, à effet au 13 mai 2025, de 1.012.234 actions par conversion des 882.351 obligations convertibles en actions émises en 2021 par la Société au profit de Certares Enrico SARL, Crédit Mutuel Equity et Bpifrance pour un montant de 75 M€ (les « Obligations Réservées »). Il est précisé à ce titre que :
- La maturité des Obligations Réservées était de 7 ans, soit le 30 avril 2028.
 - Les Obligations Réservées n'étaient pas convertibles pendant les 4 premières années suivant leur émission (sauf changement de contrôle) puis étaient convertibles à la main de la Société pendant les 3 années suivantes (sauf changement de contrôle). La Société a décidé d'utiliser cette dernière faculté suivant une décision du Conseil d'administration du 08 avril 2025, avec un effet au 13 mai 2025.
 - Les intérêts annuels de 3,0% étaient capitalisés et payables à terme.
 - Le ratio de conversion était fixé, lors de l'émission des Obligations Réservées, à une (1) action nouvelle pour une (1) Obligation Réservée. Toutefois, le prix d'acquisition des actions dans le cadre de l'Offre Publique de Rachat d'Actions (OPRA) réalisée en 2024, soit 150 € par action, ayant été supérieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse qui ont précédé l'ouverture de l'OPRA (soit 141,9913 €), le ratio de conversion a été porté à 1,011 action pour une (1) Obligation Réservée en application de l'article R. 228-90 du Code de commerce.
- (iii) la création, sur l'exercice, de 6 138 actions au total par conversion d'obligation convertibles en actions (les « OCA ») sur 2025.

En effet, il est rappelé qu'en 2021, la Société a émis 651.441 obligations convertibles en actions (au prix de souscription unitaire de 85 €), avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant d'environ 55 M€, dont 35,9 M€ ont été souscrits par la société Avantage. Ces OCA ont été définitivement admises aux négociations sur le système multilatéral de négociations Euronext Growth avec effet au 9 juillet 2021. Sous réserve d'ajustement, le plafond du montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par conversion de ces OCA a été fixé à 654.441 euros. Au 31 décembre 2025, 16.279 OCA restaient à convertir, soit 2,5% du total des OCA émises.

Les caractéristiques principales des OCA sont les suivantes :

- Date d'échéance et durée de l'emprunt : la durée de l'emprunt est de 7 ans à compter de la date d'émission des OCA. Ainsi, les OCA viendront à échéance le 9 juillet 2028 inclus.
- Droit de conversion : chaque porteur d'OCA aura le droit de convertir tout ou partie de ses obligations en actions de la Société au cours de la période de conversion. La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux. Les actions nouvelles émises en cas de conversion des OCA seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur le marché de croissance des PME, Euronext Growth à Paris, et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0004045847.
- Période de conversion et ratio de conversion : à compter de la date d'émission, jusqu'au septième jour ouvré inclus qui précède la date d'échéance, les porteurs d'OCA auront la faculté d'exercer, à tout moment, leur droit de conversion pour tout ou partie des OCA qu'ils détiennent, sous réserve du maintien des droits des porteurs d'OCA et du règlement des rompus. Le ratio de conversion était fixé, lors de l'émission des OCA, à raison d'une (1) action Voyageurs du Monde pour une (1) OCA. Toutefois,

le prix d'acquisition des actions dans le cadre de l'OPRA de 2024 ci-avant, soit 150 € par action, ayant été supérieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse qui ont précédé l'ouverture de l'OPRA (soit 141,9913 €), le ratio de conversion a été porté à 1,014 action pour une (1) OCA en application de l'article R. 228-90 du Code de commerce.

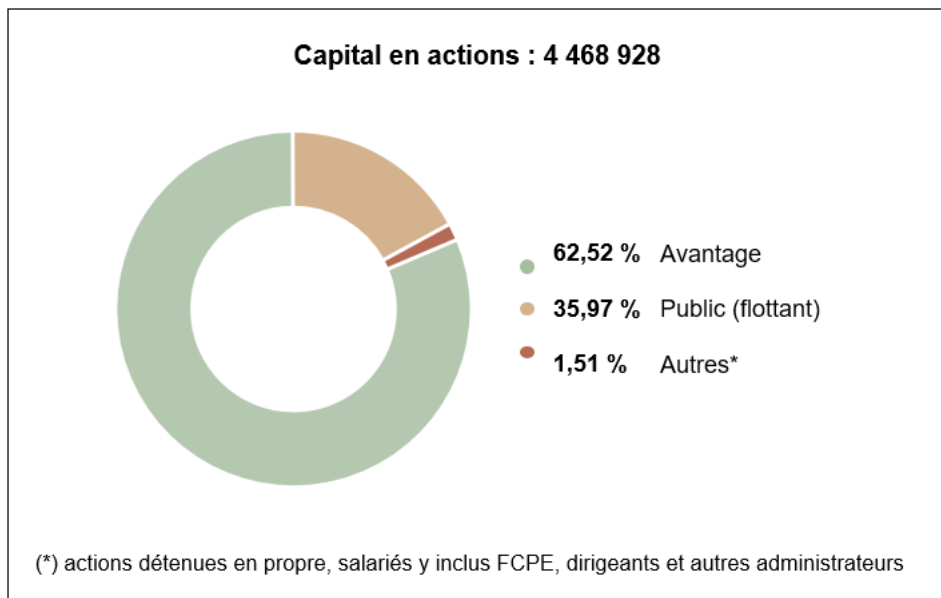
- Modalités d'amortissement des OCA : à moins que le droit de conversion n'ait été exercé, les OCA seront remboursées en totalité, au gré de la Société, (i) soit en un nombre d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société déterminé conformément au ratio de conversion dans les deux (2) jours ouvrés après la date d'échéance, et les intérêts y afférents seront versés, (ii) soit en numéraire au pair à la date d'échéance, et les intérêts y afférents seront versés.
- Taux d'intérêt nominal : les OCA portent intérêt à compter de la date d'émission, au taux nominal annuel de 3,00%, payable à terme échu le 9 juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) et pour la première fois le 9 juillet 2022, soit 2,55 euros par OCA et par an.
- Taux de rendement actuariel annuel brut : Le taux de rendement actuariel annuel brut s'élève à 3,00%.
- Droits des porteurs d'OCA aux intérêts des OCA : en cas d'exercice du droit de conversion, aucun intérêt ne sera payé aux porteurs d'OCA au titre de la période courue entre la dernière date de paiement d'intérêts, ou le cas échéant la date d'émission, et la date à laquelle intervient la livraison des actions.
- Maintien des droits des porteurs d'OCA : le ratio de conversion sera ajusté en cas de réduction du capital de la Société et en cas d'opérations financières de la Société, notamment en cas de distribution d'un excédent de dividende.
- Représentant de la masse des porteurs : Aether Financial Services.

A titre informatif, le capital social s'élevait, au 31 mars 2026, à 4.468.934 euros divisé en 4.468.934 actions en circulation d'un (1) euro de nominal chacune suite à la conversion de nouvelles obligations convertibles en actions depuis le 1^{er} janvier 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) détenait, à la clôture de l'exercice 2025, 62,52% des actions de la Société, avec 2.793.812 actions (sur les 4.468.928 actions composant le capital social au 31 décembre 2025), soit plus de 50% du capital.

CERTARES ENRICO SARL détenait, à la clôture de l'exercice, 19,6% des actions de la Société, avec 877.217 actions (sur les 4.468.928 actions composant le capital social au 31 décembre 2025), soit plus de 15% du capital.



REPARTITION DU CAPITAL AU 31.12.2025	Nb actions
Avantage	2 793 812
Public (flottant)	1 607 293
Autres*	67 823
TOTAL:	4 468 928

Aucune aliénation d'actions n'a été effectuée au cours de l'exercice 2025 en vue de régulariser d'éventuelles participations croisées.

7.1.2 Droits de vote

Nous vous rappelons que la Société a introduit dans ses statuts (article 14.3) un droit de vote double, à compter du 6 juin 2006, en faveur de toutes les actions entièrement libérées à cette date et pour lesquelles il était justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

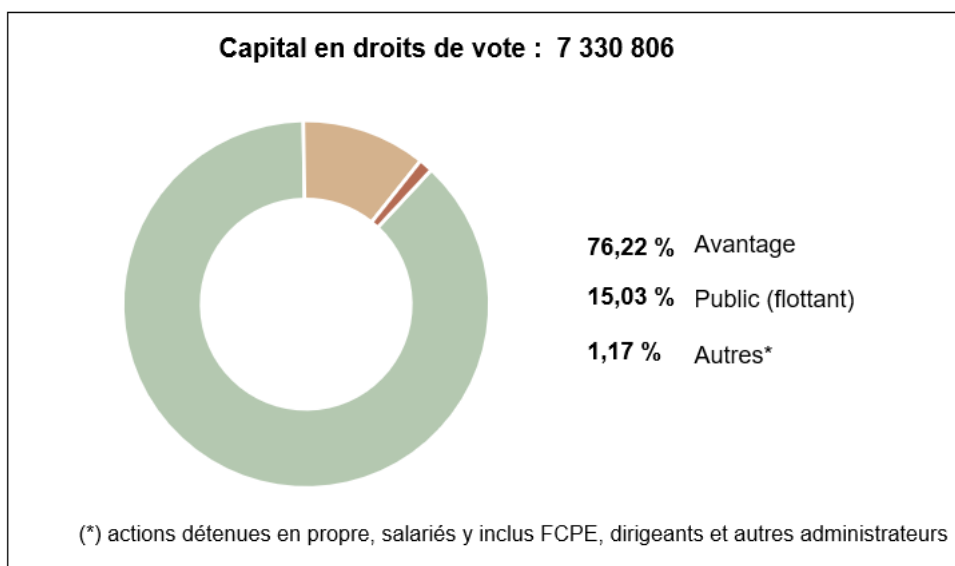
Par ailleurs, un droit de vote double est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31 décembre 2025, le capital de la Société comprenait 7.332.715 droits de vote pour 4.468.928 actions ordinaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% des droits de vote de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) détenait 76,22% des droits de vote de la Société, avec 5.587.624 droits de vote, soit plus de 66,66% des droits de vote.

CERTARES ENRICO SARL détenait 12% des droits de vote de la Société, avec 877.271 droits de vote, soit plus de 10% des droits de vote.



REPARTITION DES DROITS DE VOTE AU 31.12.2025	Nb droits de vote
Avantage	5 587 624
Public (flottant)	1 101 942
Autres*	86 027
TOTAL:	7 330 806

7.2 Evolution de l'action Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth)

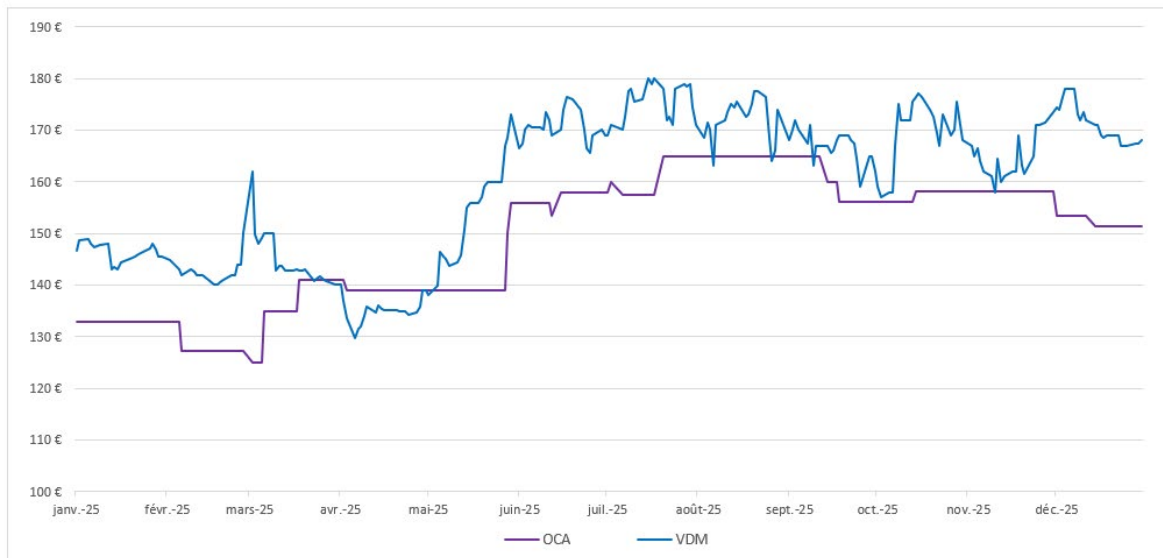
Au titre de l'exercice 2025, 15.582 transactions de l'action Voyageurs du Monde (contre 20.025 en 2024) ont été enregistrées au cours desquelles 176.185 actions ont été échangées (contre 379.166 en 2024), ce qui représente un volume de capitaux échangés de 27 751.566,24 euros (contre 52.442.645,65 euros en 2024) et un taux de rotation du capital de 3,70 % (contre 8,79% en 2024).

Introduit au cours de 20,30 euros le 7 juillet 2006, au cours de l'exercice 2025, l'action Voyageurs du Monde a connu un cours au plus haut de 180,0000 euros (contre 160,0000 euros en 2024) et au plus bas de 125,2000 euros (contre 115,0000 euros en 2024). Le cours moyen s'établit à 157,5138 euros (contre 138,3105 euros en 2024). L'action a enregistré une variation positive de 14,60 % au cours de l'année 2025 (contre une variation positive de 13,95% en 2024). Cette variation peut être mise en perspective avec celle des principaux indices boursiers au cours de l'année 2025 :

INDICES	TAUX
Euronext Growth AllShares	+ 7,64 %
CAC 40	+10,42 %
CAC MID&SMALL	+ 12,80 %
CAC SMALL	+ 53,41 %

L'évolution du cours est retracée dans le graphique ci-après :

Evolution du cours vs OCA



7.3 Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation

7.3.1 En application des dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce :

(i) Il est tout d'abord rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2024 avait autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à un programme de rachat d'actions (dans la limite de 43.180 actions sur une base de 4.318.061 actions composant le capital social à cette date), selon la finalité suivante :

- assurer l'animation du marché secondaire ou favoriser la liquidité des titres de la Société

Cette délégation avait une durée de 18 mois expirant le 02 décembre 2025 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.

Dans le cadre d'un contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un PSI (Gilbert Dupont), le Conseil a fait usage de cette autorisation lors de sa séance du 05 juin 2025. Il a, dans ce cadre, fixé le prix d'achat unitaire maximum des actions à hauteur de 160 euros. Les transactions se sont toutefois faites au prix maximum de 147,5121 euros.

(ii) Puis, l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2025 a une nouvelle fois autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à un programme de rachat d'actions (dans la limite 344.092 actions sur une base de 3.440.925 actions composant le capital social à cette date), selon les finalités suivantes :

- favoriser la liquidité des titres de la Société ;
- remettre des actions, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;

- conserver les actions de la Société achetées et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe (étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société), fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés ;
- annuler les actions de la Société ainsi acquises, afin de rééquilibrer le capital.

Elle a fixé le prix d'achat unitaire maximum par action à hauteur de 200 euros.

Cette délégation a remplacé la délégation du 03 juin 2024 susvisée et a une durée de 18 mois expirant le 05 décembre 2026 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil a, lors de sa séance du 05 juin 2025, mis en œuvre le programme de rachat dans le cadre du contrat de liquidité susvisé. Les transactions ont été opérées depuis pour un prix maximum de 179,79 euros.

7.3.2 Au titre de ces programmes de rachat d'actions et au cours de l'exercice écoulé :

Contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 14.301, au cours moyen unitaire de 158,1753 euros pour un montant total de 2.262.064,76 euros.
- Nombre d'actions vendues : 13.562 au cours moyen unitaire de 156,9022 euros pour un montant total de 2.127.908,15 euros.
- Finalité des programmes de rachat : contrat de liquidité.
- Réallocation : néant.
- Frais de négociation : néant
- Nombre d'actions détenues en propre par la Société au 31/12/2025 au titre de cette finalité du programme de rachat d'actions : 1.909 (soit 0,0427% du capital social au 31/12/2025), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, pour une valeur globale évaluée à 320.712 euros, compte tenu du cours de clôture du 31 décembre 2025 de 168 euros.

7.3.3. Nous vous proposons de consentir une nouvelle autorisation à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour procéder, s'il le juge opportun, à un nouveau programme de rachat d'actions. Si vous autorisez cette nouvelle autorisation, elle mettrait fin à celle adoptée le 05 juin 2025 qui est visée au point 7.3.1 (ii) ci-avant.

Cette nouvelle autorisation pourrait donc permettre à la Société de racheter ses propres actions, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, en vue de poursuivre les finalités suivantes :

- assurer l'animation du marché secondaire ou favoriser la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation ;
- remettre des actions, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la Société achetées et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe (étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société), fusion, scission ou apport ;

- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés ;
- annuler les actions de la Société ainsi acquises, afin de rééquilibrer le capital.

La finalité visée au 2^{ème} tiret ci-avant permettrait notamment d'attribuer des actions rachetées aux porteurs d'obligations convertibles en actions, ce qui permettrait d'éviter la création de nouvelles actions, et par voie de conséquence, la dilution du capital social.

Elle s'opèrerait aux principales conditions suivantes :

- la part maximum du capital : 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date du rachat par le Conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, soit, à titre indicatif, 446.893 actions sur la base de 4.468.934 actions en circulation composant le capital social à ce jour ;
- le montant global maximum destiné au programme de rachat d'actions susvisé, hors frais, s'élèverait à la somme de 98.316.460 euros ;
- le prix unitaire maximum d'achat des actions serait fixé à 220 euros.

Ce nombre maximal d'actions, le montant global maximum ainsi que le prix unitaire maximum d'achat susvisés seraient, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Cette autorisation pourrait avoir une durée de 18 mois maximum courant à compter du vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ou expirerait antérieurement, à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société adoptant un nouveau programme de rachat d'actions.

Il est d'ores et déjà précisé que si vous adoptez une telle autorisation à consentir au profit de votre Conseil, il y aurait lieu également de vous prononcer corrélativement sur un projet de réduction du capital social, par voie d'annulation des actions ainsi rachetées. Cette décision serait adoptée aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires.

8. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS - ACTIONS GRATUITES

Participation des salariés au capital, options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions (au 31 décembre 2025)

8.1 Au 31 décembre 2025, les salariés de la Société détiennent de manière nominative dans les conditions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et par l'intermédiaire du FCPE Voyageurs du Monde Diversifié 60.113 actions Voyageurs du Monde et 74.451 droits de vote, représentant 1,35% du capital de la Société et 1,02 % des droits de vote.

8.2 Sur l'exercice 2025, la Société n'a pas émis ni consenti de stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions).

Vous entendrez lecture des rapports spéciaux du Conseil d'administration relatifs d'une part, aux options d'achat d'actions émises par la Société et des sociétés qu'elle contrôle en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce.

8.3 En revanche, sur l'exercice 2025, il a été consenti des actions gratuites. En effet, il est rappelé qu'afin de favoriser le développement de l'actionariat de certains salariés et d'accroître les éléments d'attachement et de fidélisation de ces derniers envers le Groupe, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2023 a, suivant les dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code du commerce, autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites, à son choix, d'actions ordinaires existantes de la Société et/ou, d'actions ordinaires nouvelles à émettre au profit (i) de certaines catégories de salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées (au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce) et/ou (ii) des mandataires sociaux de la Société répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, dans la limite de 1,301% du capital social.

Cette autorisation, d'une durée de 38 mois, a été mise en œuvre une nouvelle fois par votre Conseil d'administration lors de sa séance du 13 mai 2025.

A ce titre, nous vous renvoyons au rapport spécial du Conseil d'administration relatif aux actions gratuites, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

9. ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX – CENSEURS

o Situation des mandataires sociaux et censeurs – Renouvellements de mandats

Le tableau ci-dessous précise pour chaque administrateur ou censeur, la dernière date de nomination ou de renouvellement et la date d'expiration de son mandat.

	NOM	MANDATS ET FONCTIONS	DERNIERE DATE DE NOMINATION / RENOUELEMENT	DATE DE FIN DE MANDAT
1.	Jean-François RIAL	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Président Directeur Général	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025

2.	Alain CAPESTAN	Administrateur, non salarié	03.06.2024	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027
		Directeur Général Délégué	03.06.2024	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027
3.	Lionel HABASQUE	Administrateur, non salarié	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
		Directeur Général Délégué	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
4.	Frédéric MOULIN	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Directeur Général Délégué	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
5.	Loïc MINVIELLE	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Directeur Général Délégué	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
6.	Annie CONTRA FERTON	Administratrice indépendante	03.06.2024	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027
7.	Philippe CHEREQUE	Administrateur	05.06.2025	AGO 2029 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2028
8.	Philippe GRANGEON	Administrateur indépendant	05.06.2025	AGO 2029 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2028
9.	Constance BENQUE	Administratrice indépendante	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
10.	Nathalie BELLOIR	Administratrice	05.06.2025	AGO 2029 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2028

11.	Crédit Mutuel Equity SCR (317 586 220 RCS PARIS), représentée par Caroline GIRAL-DEPPEN	Administrateur	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
12.	Avantage (842 463 127 RCS PARIS) représentée par Emeline BORDIER	Administrateur	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
13.	Isabelle ZEARO	Administrateur représentant les salariés	05.06.2025 (Désignation par le CSE)	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
14.	Alexandre THERY	Administrateur représentant les salariés	05.06.2025 (Désignation par le CSE)	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	Montefiore Investment S.A.S., représentée par Téodora ALAVOIDOV	Censeur	03.06.2024	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	BNP Paribas Développement SA, représentée par Jean-Charles MOULIN	Censeur	05.06.2025	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027
	Crédit Mutuel Equity S.A. (562 118 299 RCS Paris), représentée par Madame Christine DUBUS	Censeur	05.06.2025	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027
	Bpifrance Investissement S.A.S (433 975 224 RCS CRETEIL) représentée par Monsieur Serge MESGUICH	Censeur	03.06.2024	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	Jacques MAILLOT	Censeur	03.06.2024	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	Gérard BREMOND	Censeur	03.06.2024	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026

Comme exposé l'an dernier, la Société a dépassé, au titre de deux exercices consécutifs, le seuil de 1.000 salariés prévu à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce. Vous constaterez que le Comité Social et Economique a désigné dans ce cadre deux administrateurs représentant les salariés au Conseil d'administration (points 13 et 14 du tableau ci-dessus).

Par ailleurs, nous vous proposons à l'occasion de la présente Assemblée Générale de renouveler, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2030 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2029, les mandats d'administrateurs suivants qui arrivent à expiration :

- Monsieur Jean-François RIAL,
- Madame Frédéric MOULIN, et
- Monsieur Loïc MINVIELLE.

Si vous approuvez ces renouvellements, le nombre d'administrateurs sera de quatorze (14) et composé de six (6) femmes et de huit (8) hommes, de sorte que la Société respectera les règles relatives à la mixité au sein du Conseil d'Administration (article L. 225-18-1, al.1 du C.Com).

Toutes informations concernant ces candidatures ont été tenues à votre disposition.

- **Rémunérations des administrateurs**

Nous vous proposons de fixer à titre de rémunération des administrateurs, hors mandataires sociaux (directeurs généraux), un montant global de cent cinquante-deux mille euros (152.000€) au titre de l'exercice 2025.

- **Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde**

La Société a été notifiée, au cours de l'année 2025, des opérations suivantes sur les titres qu'elle a émis excédant 20.000 euros réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, à savoir les membres du Conseil d'administration de la Société, les dirigeants de la Société et/ou leurs proches ou les responsables de haut niveau de la Société et/ou leurs proches :

- Le 13 mai 2025, de la conversion, par la société BPIFRANCE INVESTISSEMENT SAS (censeur au sein du Conseil d'administration de la Société), de 47.058 OCA Réservées Voyageurs du Monde, lui ayant permis de souscrire 53.985 actions ordinaires nouvelles Voyageurs du Monde d'un (1) euro de valeur nominale chacune.
- Le 13 mai 2025, de la conversion, par la société CREDIT MUTUEL EQUITY SCR (administrateur de la Société), de 70.588 OCA Réservées Voyageurs du Monde, lui ayant permis de souscrire 80.978 actions ordinaires nouvelles Voyageurs du Monde d'un (1) euro de valeur nominale chacune.
- Le 27 mai 2025, de la conversion, par la société CERTARES (administrateur de la Société), de 764.705 OCA Réservées Voyageurs du Monde, lui ayant permis de souscrire 877.271 actions ordinaires nouvelles Voyageurs du Monde d'un (1) euro de valeur nominale chacune.

10. CONTROLE DE LA SOCIETE

- **Commissariat aux comptes**

Notre Société est contrôlée par :

1°) les commissaires aux comptes titulaires suivants :

- Cabinet Grant Thornton (nomination initiale par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/06/2015 ; mandat renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/2021), dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;
- KPMG S.A. (nomination initiale par l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/06/2016 ; mandat renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/06/2022), dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;

2°) le commissaire aux comptes suppléant suivant :

- Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC (nomination initiale par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/06/2011 ; mandat renouvelé par les Assemblées Générales Ordinaires du 15/06/2015 et du 10/06/2021), dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;

Vous constaterez qu'aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue la présente Assemblée.

- **Point sur la certification des informations en matière de durabilité**

Nous vous informons que, conformément au calendrier d'entrée en vigueur de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) tel que modifié par la directive européenne dite « Stop the Clock » (Dir. UE 2025/794 du 14 avril 2025, transposée en droit français par la loi n° 2025-391 du 30 avril 2025), l'obligation pour Voyageurs du Monde de publier des informations en matière de durabilité ne s'appliquera finalement qu'à compter de l'exercice 2027, pour une première publication en 2028.

Dans ce contexte, la nomination de KPMG SA en qualité de commissaire aux comptes chargé de la certification des informations en matière de durabilité, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2025 sous condition suspensive du fait que la Société soit effectivement soumise à cette obligation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, est devenue caduque en raison du report du calendrier réglementaire.

11. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Nous vous renvoyons au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (cf. Volume 4 – Rapport des commissaires aux comptes du rapport annuel) s'agissant des transactions effectuées par la Société avec des parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Par ailleurs, nous vous invitons également à vous reporter à la section 13.2. « Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale » du rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le présent rapport de gestion.

12. PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS

12.1 Proposition de modification des articles 18 et 21 des statuts de la Société relatives à la limite d'âge des dirigeants

Afin de préciser les modalités d'application de la limite d'âge des dirigeants mandataires sociaux (Président du Conseil et/ou Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) et d'harmoniser leur limite d'âge, il est proposé de modifier les dispositions des articles 18 et 21 des statuts relatives à la limite d'âge desdits dirigeants, comme suit selon le dirigeant concerné : « Le [Directeur Général / Directeur Général Délégué / (Vice-)Président du CA] est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la première Assemblée Générale qui suit son soixante-dixième (70ème) anniversaire. »

Ces modifications statutaires font l'objet de la 13^{ème} résolution.

12.2 Dans le cadre du décret n°2026-94 du 13 février 2026

Afin de se conformer au nouveau décret n°2026-94 du 13 février 2026 « relatif à la modernisation des modalités de communication avec leurs actionnaires de certaines sociétés commerciales », et en particulier son article 3, lequel prévoit que les sociétés anonymes pourront désormais, à l'égard de leurs actionnaires (ou obligataires) nominatifs, satisfaire aux obligations de convocation par voie électronique, nous vous proposons de modifier l'article 27 des statuts de la Société.

Conformément à la date d'entrée en vigueur de l'article 3 du décret susvisé (assemblées générales convoquées à compter du 1er juillet 2026), cette modification statutaire prendrait effet à compter du 1^{er} juillet 2026.

Ces modifications statutaires font l'objet de la 14^{ème} résolution.

13. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

13.1 Informations concernant les mandataires sociaux

- Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-4 1°) du Code de commerce, figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social.

	NOM	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES DE VOYAGEURS DU MONDE (PERSONNES PHYSIQUES ET REPRESENTANTS DES PERSONNES MORALES)
1.	Jean-François RIAL <i>Président Directeur Général et administrateur, non salarié</i>	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LACASADCARLA S.A.S.U., en qualité de Président - LACASADETOM S.A.S.U., en qualité de Président - MES ENFANTS M'ONT DIT S.A.S., en qualité de Président - GREEN TROTTER S.A.S., en qualité de Président - LA CLASSE D'UNE FERME DU PERCHE S.A.S., en qualité de Président - LE RESTAURANT DE LA FERME DU PERCHE S.A.S., en qualité de Président - REFFETORIO MADELEINE, en qualité de Président <p><u>A l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE), en qualité de Président du Conseil d'administration - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E. (EGYPTE), en qualité de Président Directeur Général et de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur - SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité de Directeur Général, de Président du Conseil d'administration et d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité de Président Directeur Général et administrateur - VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI), en qualité d'administrateur

		<ul style="list-style-type: none"> - ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - QUARO CAPITAL SA (SUISSE) en qualité de membre du Conseil de surveillance - EJ-C INC (USA) en qualité d'administrateur - EXTRAORDINARY JOURNEYS INC (USA) en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE KK (JAPON), en qualité d'administrateur et de Président
2.	<p>Alain CAPESTAN <i>Directeur Général Délégué, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur, non salarié</i></p>	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - BYNATIV S.A.S., en qualité de Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A. (Président), et en qualité de Directeur Général - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - SIX ET SEPT INVESTISSEMENT S.A.S.U. en qualité de Président - CINQ NEUF SIX S.A.S.U. en qualité de Président - TREIZE INVESTISSEMENT S.A.S. en qualité de Président - EZIO, en qualité d'administrateur <p><u>A l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ICELANDIC TRAVEL COMPANY (ISLANDE), en qualité de Président Directeur Général - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité de Président du Conseil d'administration et d'administrateur - VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE), en qualité de (i) représentant permanent de VOYAGEURS DU MONDE S.A. (administrateur) et (ii) d'administrateur - MAROC SUR MESURE (MAROC), en qualité de co-gérant - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE), en qualité de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur - GSM TRAVEL & TOURISM LIMITED (GRECE), en qualité de gérant - SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA), en qualité de Vice-Président et d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI), en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en

		<p>qualité d'administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - MICKLEDORE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - EJ-C INC (USA) en qualité d'administrateur - EXTRAORDINARY JOURNEYS INC (USA) en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE KK (JAPON), en qualité de Vice-Président et d'administrateur
3.	<p>Lionel HABASQUE <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i></p>	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'ADVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE ADVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A.(Président), et en qualité de Directeur Général - LA PELERINE E.U.R.L., en qualité de gérant - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - REMIUP S.A.S., en qualité de Président - ANTOINEUP S.A.S., en qualité de Président - TOCARE S.A.S., en qualité de Président - FONDS DE DOTATION MAROUE, en qualité de Président - ASSOCIATION FRANCE VELO TOURISME, en qualité d'administrateur - HOTELPLUS S.A.S., en qualité de Président - ATLAS S.C., en qualité de Gérant <p>A l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité d'administrateur - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE), en qualité de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur - SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA), en qualité d'administrateur - Le Monde à Vélo Inc. (CANADA), en qualité d'administrateur - LIVELIHOODS FUND SICAV SIF (LUXEMBOURG), en qualité d'administrateur - KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - MICKLEDORE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - CICLOTURISME I MEDI AMBIENT, S.L. (ESPAGNE), en qualité d'administrateur
4.	<p>Frédéric MOULIN <i>Directeur Général</i></p>	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et

	<i>Délégué et administrateur, non salarié</i>	<p>d'administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président
5.	Loïc MINVIELLE <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i>	<p>AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président
6.	Annie CONTRA FERTON <i>Administratrice indépendante, non salarié</i>	<ul style="list-style-type: none"> - I&P AFRIQUE ENTREPRENEURS (IPAE) (ILE MAURICE), en qualité d'administratrice - ULTRAMAILLE S.A. (MADAGASCAR), en qualité d'administratrice - MIRAKAP S.A (MADAGASCAR), en qualité d'administratrice - LIBERTIFY, en qualité d'administratrice
7.	Philippe CHEREQUE <i>Administrateur, non salarié</i>	<p>AVANTAGE S.A., en qualité d'administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - KOLET (981 094 261 RCS PARIS), en qualité d'administrateur - INTERNOVA TRAVEL NETWORK LLC (U.S.A.), en qualité d'administrateur
8.	Philippe GRANGEON <i>Administrateur indépendant, non salarié</i>	<ul style="list-style-type: none"> - EMEIS (401 251 566 RCS NANTERRE), en qualité d'administrateur - DOCAPOSTE (FILIALE DU GROUPE LA POSTE), en qualité de membre du Conseil d'orientation - VIARTE, en qualité de membre de l'<i>Advisory Board</i> - THINK TANK "DESTIN COMMUN", en qualité de membre du conseil d'orientation
9.	Constance BENQUE <i>Administratrice</i>	<p>A. FONCTIONS AU SEIN DU GROUPE LAGARDERE NEWS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - HACHETTE FILIPACCHI PRESSE S.A., en qualité de Présidente-

	<i>indépendante, non salarié</i>	<p>Directrice Générale et administratrice</p> <ul style="list-style-type: none"> - LAGARDERE GLOBAL ADVERTISING S.A.S., en qualité de Présidente - LAGARDERE ACTIVE S.A.S.U, en qualité de Présidente - LAGARDERE MEDIA NEWS S.A.S.U, en qualité de Présidente - PRINCE PROD (EX MATCH) PROD S.A.S.U, en qualité de Présidente <p>B. FONCTIONS AU SEIN DU GROUPE LAGARDERE RADIO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LAGARDERE ACTIVE BROADCAST S.A. (MONACO), en qualité Présidente déléguée et administratrice - EUROPE 1 TELECOMPAGNIE S.A.S., en qualité de Présidente - EUROPE NEWS SNC, en qualité de Gérante - EUROPE 1 DIGITAL SARL, en qualité de Gérante - EUROPE 2 ENTREPRISES S.A.S.U., en qualité de Présidente - EUROPE 2 REGIONS S.A.S.U., en qualité de Présidente - EUROPE 2 AJACCIO, en qualité de Présidente et Membre de l'association - LES EDITIONS MUSICALES FRANÇOIS 1^{ER} S.N.C., en qualité de Gérante - RFM AJACCIO S.A.R.L., en qualité de Gérante - RFM ENTREPRISES S.A.S.U., en qualité de Présidente - RFM EST S.A.R.L., en qualité de cogérante - RFM REGIONS S.A.S.U., en qualité de Présidente <p>C. MANDATS EN DEHORS DU GROUPE LAGARDERE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interparfums, en qualité d'administratrice - Outre-Mer R -Plan, Corsair s.a.s., en qualité d'administratrice indépendante et membre du Conseil de Surveillance - Fondation Air France, en qualité d'administratrice
10.	Nathalie BELLOIR <i>Administratrice, salariée de la Société</i>	Pas d'autres mandats
11.	Crédit Mutuel Equity SCR , Administrateur, <i>représentée par Madame Caroline Giral-Deppen</i>	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity S.A., membre du Conseil d'administration - FPCI CROISSANCE 2, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, membre du Comité d'investissement - GROUPE IDEC, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, membre du Comité Stratégique
12.	AVANTAGE S.A. <i>Administrateur, représentée par Madame Emeline Bordier, salariée de la Société</i>	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AVANTAGE S.A., en qualité d'administratrice - ERTA ALE DEVEMPEMENT S.A.S., en qualité de Directrice Générale Déléguée
13.	Isabelle ZEARO <i>Administrateur représentant les salariés</i>	Pas d'autres mandats
14.	Alexandre THERY <i>Administrateur représentant les salariés</i>	Pas d'autres mandats

○ Fréquence des réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni cinq fois, selon la périodicité suivante :

- 08 avril 2025 (taux de participation des administrateurs : 100%) ;
- 13 mai 2025 (taux de participation des administrateurs : 100%) ;

- 05 juin 2025 (taux de participation des administrateurs : 83%) ;
- 07 octobre 2025 (taux de participation des administrateurs : 92%) ;
- 18 décembre 2025. (taux de participation des administrateurs : 100%).

- o Comité du Conseil d'administration

Il est rappelé que le Conseil d'administration du 14 février 2023 a décidé la création, en son sein, d'un Comité des rémunérations dont les principales modalités d'organisation et de fonctionnement sont fixées dans le Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Les membres de ce comité sont actuellement les suivants, étant précisé que la durée de leur mandat coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur ou de censeur (selon le cas) du Conseil d'administration :

- 1) Monsieur Philippe GRANGEON, administrateur indépendant,
- 2) Madame Constance BENQUE, administratrice indépendante,
- 3) Monsieur Philippe CHEREQUE, administrateur,
- 4) Crédit Mutuel Equity SCR S.A.S. (317 586 220 RCS Paris), représentée par Madame Caroline GIRAL, administrateur.

Monsieur Philippe GRANGEON a été nommé en qualité de Président de ce comité.

Le Comité des rémunérations a pour missions :

- (i) d'examiner et de proposer au Conseil d'administration de l'ensemble des éléments, conditions, montant et/ou modalité de calcul de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société, comprenant leur rémunération fixe et variable mais également, le cas échéant, les options de souscription ou d'achat d'actions, les attributions d'actions de performance (telle qu'attributions gratuites d'actions), les régimes de retraite et de prévoyance, les indemnités de départ (volontaire ou forcé), les avantages en nature ou particuliers et tout éventuel autre élément de rémunération directe ou indirecte (à court, moyen ou long terme) pouvant constituer un élément de rémunération de ces derniers ;
- (ii) d'examiner et de proposer au Conseil d'administration du montant et de la méthode de répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration ;
- (iii) d'examiner et de rendre des avis sur la politique de rémunération des directeurs généraux / directeurs généraux adjoints, mandataires ou non, des filiales significatives.

Le Comité des rémunérations donne par ailleurs son avis, formule des recommandations et avis au Conseil d'administration concernant tous sujets et/ou projets en lien avec la rémunération des personnes concernées ci-dessus et peut proposer, au sein du Groupe, la mise en place d'outils capitalistiques de fidélisation (notamment actions gratuites, stock-options, BSPCE...) et l'identité des salariés et/ou mandataires de la Société et/ou de ses filiales pouvant en bénéficier.

- o Rémunérations des mandataires sociaux

La Société n'entrant pas dans le champ d'application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce et n'étant adhérente à aucun code de gouvernance, elle n'est en principe pas tenue de communiquer les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux. Celle-ci s'inspirant toutefois ponctuellement du code MIDDLENEXT quand elle le juge opportun (notamment au regard de sa taille et des différents enjeux, notamment de transparence en termes de gouvernance), vous trouverez ci-après les éléments de rémunération et autres avantages reçus par les cinq dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société, étant précisé que les Directeurs Généraux Délégués de la Société ne sont pas salariés de la Société.

Les dirigeants perçoivent une rémunération fixe ainsi que, le cas échéant, une rémunération variable, toutes deux proposées par le Comité des rémunérations dont ils ne sont pas membres et adoptées par le Conseil d'administration.

S'agissant de la rémunération variable 2025, celle-ci a été déterminée comme suit par le Conseil d'administration des 23 avril 2024 et 08 avril 2025 :

- son montant global est calculé sur un pourcentage de l'EBIT 2025 ;
- ce montant est ajusté (10% à la baisse ou à la hausse) selon la réalisation :
 - o de trois critères financiers pour 70% [variation du chiffre d'affaires (20%), de l'EBITDA (35%) et du taux de marge brute (15%) par rapport au budget de l'année concernée]
 - et
 - o de deux critères extra financiers pour 30% [objectif de pourcentage d'absorption carbone des entités françaises du Groupe (15%) et objectif de pourcentage de la richesse créée redistribuée aux salariés (15%)]

Pour chacun de ces critères est prévu un seuil, une cible et un maximum.

13.2 Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Néant.

13.3. Délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L. 225-37-4 3°) du Code de commerce, figure ci-après un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

Nature de l'augmentation du capital envisagée	Augmentation de capital par incorporation, au choix du Conseil d'administration, de réserves, report à nouveau, bénéfiques ou primes, et ce, à due concurrence de la valeur nominale des actions ordinaires nouvelles à émettre en vue de leur attribution définitive aux bénéficiaires d'actions gratuites en application des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et de l'autorisation consentie par l'AGE du 15/06/2023 ainsi que des décisions du Conseil d'administration mettant en œuvre ladite autorisation.
Date de l'Assemblée Générale et n° de la résolution	15/06/2023 15 ^{ème} résolution
Durée	38 mois
Montant nominal maximum de l'opération	1,301 % du capital social existant au jour de l'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration.
Utilisation au cours de l'exercice 2025	Non.

Par ailleurs, dans le cadre de l'emprunt obligataire en cours (OCA), le Conseil d'administration dispose du pouvoir de constater la conversion des obligations en actions, se traduisant par des augmentations de capital différées.

* * *

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile de nous demander.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer, par votre vote, en faveur des résolutions que nous soumettons à votre approbation, et de donner à chacun des administrateurs actuellement en exercice et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leur mission.

Le Conseil d'administration
Monsieur Jean-François RIAL

VOYAGEURS DU MONDE

Société anonyme au capital de 4.468.934 euros
Siège social 55 rue Sainte Anne - 75002 PARIS
RCS Paris 315 459 016

FICHE D'IDENTITÉ DES CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

I. CANDIDAT AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-François RIAL
Né en juin 1963 – nationalité française

Monsieur Jean-François RIAL détient 28 actions Voyageurs du Monde au 31.12.2025.

Jean-François RIAL est diplômé de l'Institut de Statistique de l'Université de Paris (ISUP).
Après un début de carrière au sein d'une étude d'agents de change, il intègre en 1988 en qualité de Directeur Général, Fininfo. Fêru de voyages et de la découverte d'autres cultures, il acquiert avec ses associés en 1991 la société Déserts, puis successivement d'autres entités en France, dont Voyageurs du Monde, en 1996 qui se structurent en un Groupe spécialisé sur le Voyage sur mesure et le Voyage d'aventure en France et dans divers pays.

Il exerce aujourd'hui les fonctions de Président Directeur-Général de Voyageurs du Monde.

Ses autres mandats au sein du groupe Voyageurs du Monde et en dehors sont détaillés dans le rapport de gestion.

II. CANDIDAT AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Loic MINVIELLE
Né en mars 1964 – nationalité française

Monsieur Loic MINVIELLE détient 305 actions Voyageurs du Monde au 31.12.2025.

Loic MINVIELLE est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris.
Après diverses expériences professionnelles à l'étranger, notamment comme informaticien, il prend la direction informatique de Fininfo en 1992. En 2005, il rejoint le Groupe en tant que Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et Directeur Général de Comptoir des Voyages.

Il exerce aujourd'hui les fonctions de Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et le mandat d'administrateur.

Ses autres mandats au sein du groupe Voyageurs du Monde et en dehors sont détaillés dans le rapport de gestion.

III. CANDIDAT AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Frédéric MOULIN
Né en janvier 1962 – nationalité française

Monsieur Frédéric MOULIN détient 5352 actions Voyageurs du Monde au 31.12.2025.

Frédéric MOULIN est diplômé en informatique. Il intègre Fininfo en 1986 en tant qu'informaticien. Il rejoint Voyageurs du Monde en tant que Directeur des Systèmes d'Information en 1996 et devient également Directeur Général Délégué.

Il exerce aujourd'hui les fonctions de Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et le mandat d'administrateur.

Ses autres mandats au sein du groupe Voyageurs du Monde et en dehors sont détaillés dans le rapport de gestion.

* *
*



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GRANT THORNTON
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Voyageurs du Monde

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Voyageurs du Monde
55 rue Sainte-Anne - 75002 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

GRANT THORNTON
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
Capital social : 2 271 184 €
632013843 RCS NANTERRE



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GRANT THORNTON
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Voyageurs du Monde

55 rue Sainte-Anne - 75002 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société Voyageurs du Monde,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Voyageurs du Monde relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1.2.a) « Règles générales » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 3.1.2.a) "Règles générales" de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 66 153 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés selon les modalités décrites dans la note 3.1.2.e) "Evaluation des titres de participation" de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

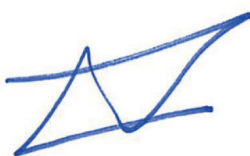
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2026
KPMG S.A.



Rémi Toulemonde
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2026
GRANT THORNTON

Virginie
PALETHORPE

Signature numérique de
Virginie PALETHORPE
Date : 2026.04.15
18:59:02 +02'00'

Virginie Pelethorpe
Associée

VOYAGEURS DU MONDE

Etats financiers au 31 décembre 2025

SOMMAIRE

1	BILAN	3
1.1	BILAN ACTIF	3
1.2	BILAN PASSIF	4
2	COMPTE DE RESULTAT	5
3	ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	7
3.1	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE, PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION	7
3.1.1	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7
3.1.2	REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES	8
3.2	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	11
3.2.1	BILAN ACTIF	11
3.2.2	BILAN PASSIF	17
3.3	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
3.3.1	PRODUITS D'EXPLOITATION	19
3.3.2	CHARGES D'EXPLOITATION	20
3.3.3	RESULTAT FINANCIER	21
3.3.4	ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	21
3.3.5	VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTATS COURANT ET EXCEPTIONNEL	21
3.4	AUTRES INFORMATIONS	22
3.4.1	ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE	22
3.4.2	ENGAGEMENTS FINANCIERS	22
3.4.3	INFORMATION SUR LES RISQUES	23
3.4.4	INTEGRATION FISCALE	23
3.4.5	IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE	23
3.4.6	VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN	23
3.4.7	RESULTAT PAR ACTION	24
3.4.8	PARTIES LIEES	24
3.4.9	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT LES COMPTES	24
3.4.10	EVENEMENTS POST-CLOTURE	24

1 BILAN

1.1 BILAN ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Amort.</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	14 429	9 887	4 542	2 309
Fonds commercial	958	24	934	934
Autres immobilisations incorporelles	3 374	3 095	279	739
Immo. incorp. en cours, avances, acomptes	292		292	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	437		437	251
Constructions	4 726	229	4 497	2 716
Installations techniques, matériel, outillage	1	1		
Autres immobilisations corporelles	16 203	13 171	3 033	2 523
Immo. corp. en cours, avances, acomptes	144		144	2 263
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	78 603	12 450	66 153	65 985
Créances rattachées à des participations	2 703		2 703	3 389
Autres titres immobilisés	150	25	125	25
Prêts	136	22	114	45
Autres immobilisations financières	1 004	9	995	827
ACTIF IMMOBILISE	123 161	38 914	84 247	82 006
Avances et acomptes versés / commandes	31		31	1
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	52 893		52 893	48 934
Autres créances	34 843		34 843	33 303
Charges constatées d'avance	19 379		19 379	19 464
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	45 308		45 308	53 173
Disponibilités	35 500		35 500	22 891
ACTIF CIRCULANT	187 954		187 954	177 766
Frais d'émission des emprunts				393
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif	539		539	334
TOTAL GENERAL	311 653	38 914	272 739	260 499

1.2 BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Capital social ou individuel	4 469	3 435
Primes d'émission, de fusion, d'apport	84 107	100
Réserve légale	972	972
Autres réserves	29 502	2 354
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	25 786	49 502
CAPITAUX PROPRES	144 836	56 364
Provisions pour risques	1 517	403
Provisions pour charges		5
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 517	408
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	1 404	85 537
Autres emprunts obligataires	1 033	1 033
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. Participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 963	11 168
Dettes fiscales et sociales	13 698	13 745
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	198	175
Instruments financiers à terme	459	
Autres dettes	4 550	4 648
Produits constatés d'avance	92 530	86 827
DETTES	125 837	203 133
Ecart de conversion passif	550	595
TOTAL GENERAL	272 739	260 499

2 COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Ventes de marchandises		
Production vendue	241 194	230 545
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	241 194	230 545
Production immobilisée	1 307	898
Subventions		11
Reprises sur dépréciations et provisions	168	566
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	14	
Autres produits	641	73
PRODUITS D'EXPLOITATION	243 324	232 093
Autres achats et charges externes	174 057	164 689
Impôts, taxes et versements assimilés	1 215	1 123
Salaires	29 014	27 905
Cotisations sociales	11 759	10 664
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	1 661	1 460
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Provisions pour risques et charges	152	316
Valeurs comptables immobilisations incorporelles, corporelles cédées	12	
Autres charges	183	152
CHARGES D'EXPLOITATION	218 055	206 309
RESULTAT D'EXPLOITATION	25 269	25 783
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	8 531	27 315
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1	2
Autres intérêts et produits assimilés	902	2 333
Reprises sur provisions, dépréciations	24	3 134
Différences positives de change	0	10
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets/cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	1 476	2 635
PRODUITS FINANCIERS	10 936	35 429
Dotations financières aux amortissements et provisions	467	13
Intérêts et charges assimilées	1 027	2 533
Différences négatives de change	42	101
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 535	2 647
RESULTAT FINANCIER	9 401	32 782
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	34 670	58 566

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Autres produits exceptionnels		68
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		68
Autres charges exceptionnelles		69
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions exceptionnelles	1 100	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 100	69
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 100	-1
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 828	2 172
Impôts sur les bénéfices	5 955	6 891
TOTAL DES PRODUITS	254 260	267 591
TOTAL DES CHARGES	228 473	218 089
BENEFICE OU PERTE	25 786	49 502

3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

3.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE, PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION

3.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

a. Activité commerciale

Dans un contexte international toujours incertain, l'exercice 2025 connaît une activité légèrement en hausse par rapport à celle de 2024.

Comptablement, le chiffre d'affaires s'établit à **241 194 milliers d'euros** et apparaît en progression de 4,62 % par rapport à l'exercice 2024.

b. Mouvements sur les capitaux propres

Le 13 mai 2025, les 882 351 obligations réservées ont été converties en actions pour la valeur de leur nominal (75 000 milliers d'euros), augmentée du montant des intérêts acquis depuis la mise en place de l'emprunt obligataire en avril 2021 (9 510 milliers d'euros). Ces conversions ont engendré la création de 1 012 234 actions (valeur nominale 1 €) et une prime d'émission de 83 498 milliers d'euros.

Le 15 juin 2025, une augmentation de capital de 15 milliers d'euros a été réalisée par incorporation du compte spécial de réserves indisponibles résultant d'une attribution définitive de 15 075 actions nouvelles gratuites (décision AG de juin 2023).

c. Divers

La Société a poursuivi les développements sur son outil de gestion, notamment en mettant à disposition une version en suisse allemand pour l'ouverture d'une agence à Zurich de sa filiale, Voyageurs du Monde SA (Suisse).

Le coût global de ces développements s'est établi à 1 598 milliers d'euros (dont 389 milliers d'euros étaient en cours à fin décembre 2024).

La Société a également ouvert en décembre 2025 sa nouvelle agence à Nantes, dont elle avait acquis les murs en décembre 2024 pour 2 115 milliers d'euros.

Le coût des travaux s'est élevé à 812 milliers d'euros auquel s'est ajouté l'achat de divers mobiliers pour 41 milliers d'euros.

Une provision sur frais et honoraires de 144 milliers d'euros versée en décembre 2024 est toujours en cours d'immobilisation à fin décembre 2025 dans l'attente du décompte définitif.

3.1.2 REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

a. Règles générales

La société a appliqué le nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (PCG). Ce règlement a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal Officiel le 30 décembre 2023. Ce règlement est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le règlement ANC n°2022-06 emporte à la fois des changements de méthodes comptables et une modification des formats de présentation des états financiers.

Les principaux changements dans les comptes qui résultent de l'application de ce nouveau règlement sont :

- Comptabilisation en résultat financier (et plus en résultat exceptionnel) des malis/bonis de cessions sur les actions propres Voyageurs gérées dans le cadre du contrat de liquidité par Gilbert Dupont
- Comptabilisation en résultat d'exploitation (et plus en résultat exceptionnel) des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles

En l'absence de retraitement rétroactif, la colonne comparative de l'exercice 2024 est présentée conformément à l'exercice 2024.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de coût historique.

Le règlement ANC 2015-05, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, a permis de clarifier l'enregistrement comptable d'opérations sur dérivés. Ainsi les variations de valeur des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan, sauf si cela permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert. En application de ce règlement et en présence d'instruments de couverture tels que des contrats de change à terme, Voyageurs du Monde a constaté au bilan la variation de la valeur des contrats de couverture de change, de façon symétrique à la dette couverte. Enfin, le solde des comptes bancaires en devises est converti au taux de clôture. Toutefois, ce solde résultant d'opérations de couverture, les écarts de conversion ont été reconnus au bilan. Ces écarts de conversion seront repris en résultat lors du règlement de la dette en devises.

Le fait générateur du rattachement au chiffre d'affaires d'une prestation de voyage vendue est la date de départ du client. Toute prestation vendue sur l'exercice mais dont la date de départ a lieu sur l'exercice suivant, est comptabilisée en produit constaté d'avance.

Les charges relatives à ces voyages et comptabilisées à la clôture sont traitées de manière symétrique en charges constatées d'avance.

b. Immobilisations incorporelles

Méthode d'évaluation et durée d'amortissements

<i>Type d'immobilisations</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>
Logiciels et progiciels	Linéaire	12 mois
Site Internet, logiciel interne	Linéaire	3 à 10 ans
Photothèque	Linéaire	selon durée contrat de cession
Mali de fusion	Linéaire	20 ans

Conformément au règlement ANC 2014-03, certains frais de développement sont immobilisés, projet par projet. Ils concernent les développements informatiques, réalisés par les équipes internes (production immobilisée) et des prestataires externes et sont amortis sur 10 ans, durée d'utilité de ces projets.

c. Fonds commercial et droit au bail

Le poste intitulé au bilan « Fonds Commercial » est uniquement composé des droits au bail acquis lors de la constitution de nos agences.

Ces droits au bail ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle. La valeur actuelle retenue est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. La valeur d'usage a été calculée à partir d'un multiple de l'EBITDA généré par l'agence et comparée à la valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels compris dans cette même agence.

d. Immobilisations corporelles

Méthode d'évaluation et durée d'amortissements :

<i>Type d'immobilisations</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>
Terrains	Sans	-
Constructions	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 / 6 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel bureau, informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Œuvres d'art	Sans	-

e. Evaluation des titres de participation

La valeur brute des titres de participation des sociétés au bilan correspond à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure au coût d'acquisition :

- Pour l'activité de tours opérateurs et de réceptifs, la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité, déterminée sur la base de cash-flows actualisés.
- Pour les hébergements, la valeur recouvrable s'appuie sur une approche multicritère en tenant compte des indicateurs suivants :
 - o la valeur d'utilité, estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs ;
 - o la valeur de l'actif net comptable ;
 - o la valeur de marché des actifs immobiliers, telle qu'évaluée par un expert indépendant.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur ainsi retenue s'avère inférieure au coût d'acquisition des titres.

f. Evaluation des valeurs mobilières de placements et des disponibilités

L'écart éventuel négatif entre la valeur boursière et la valeur au bilan des valeurs mobilières de placement a fait l'objet d'une dépréciation.

Les produits acquis sur les dépôts à terme restant au bilan ont été comptabilisés selon la méthode des intérêts courus au 31/12/2025.

g. Evaluation des titres cédés – Application du FIFO

Les titres de participation / valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires directement attribuables à l'opération.

En cas de cession partielle de lignes de titres acquis à des dates et pour des coûts différents, la Société applique la méthode du Premier Entré – Premier Sorti (FIFO – First In, First Out) pour la détermination du coût des titres cédés.

Selon cette méthode, les titres acquis les plus anciens sont réputés être cédés en priorité.

La plus ou moins-value de cession est ainsi déterminée par différence entre le prix de cession et la valeur d'entrée des titres sortis, calculée selon l'ordre chronologique des acquisitions.

Cette méthode est appliquée de manière constante d'un exercice à l'autre afin d'assurer la permanence des méthodes comptables.

h. Provisions pour risques et charges

La méthode retenue pour la constitution des provisions pour risques et charges est basée sur une analyse de la Direction au cas par cas, en fonction de l'état d'avancement des éventuelles procédures, des avis des avocats et de l'appréciation du risque vraisemblable.

Les risques couverts par les assurances et autres garanties n'ont pas été provisionnés.

i. Engagements pris en matière de retraite

En ce qui concerne les engagements pour indemnités de départ à la retraite, les modalités de calcul reposent sur les hypothèses suivantes :

- le départ à la retraite est à l'initiative des salariés,
- l'âge de départ à la retraite est arrêté à 64 ans,
- l'utilisation des dernières tables de mortalité publiées par l'INSEE (T68 2014),
- conformément à la recommandation 2003-R-01 du CNC, le Groupe a retenu le taux Iboxx Euro Corporate AA 10 ans de 3,96% au 31 décembre 2025,
- la progression des salaires est de l'ordre de 3 % par an,
- un taux de probabilité de présence déterminé en fonction :
 - du taux de rotation des salariés des filiales du Groupe calculé sur une moyenne de 3 ans et constitué seulement des démissions
 - des annuités restantes à obtenir pour le salarié avant d'atteindre l'âge de la retraite,
- l'application d'un taux de charges sociales de 50 % sur la totalité de la population.

Cet engagement n'est pas comptabilisé dans les comptes annuels.

3.2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.2.1 BILAN ACTIF

3.2.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.2.1.1.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Les principales variations s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Montant brut</i>		<i>Amort. et dépréciation</i>		<i>Montant net</i>
31-déc-24	17 181	-	13 200		3 982
Acquisitions (dotations)	2 891	-	827		2 064
(Cessions) reprises	-	1 020	1 020	-	0
31-déc-25	19 052	-	13 007		6 046

Les acquisitions au cours de l'exercice concernent :

- Logiciels	2 733 K€
<i>Galaxy</i>	<i>1 403 K€</i>
<i>Site Web</i>	<i>920 K€</i>
<i>Autres</i>	<i>410 K€</i>
- Constitution photothèque	158 K€

La Société a procédé au cours de l'exercice à la sortie d'immobilisations incorporelles acquises avant 2005 et intégralement amorties. Cette opération est sans incidence sur le résultat de l'exercice.

3.2.1.1.2 FONDS COMMERCIAL ET DROITS AU BAIL

<i>Eléments</i>	<i>Valeurs nettes comptables en milliers d'euros</i>
Un droit au bail acquis en 1990 53 rue Sainte Anne	30
Un droit au bail acquis en 1998 Lyon	58
Un droit au bail acquis en 1999 Toulouse	28
Un droit au bail acquis en 1999 Toulouse	36
Un droit au bail acquis en 2001 Marseille	213
Un droit au bail acquis en 2002 Nice	30
Un droit au bail acquis en 2004 Grenoble	130
Un droit au bail acquis en 2012 48 rue Sainte Anne	35
Un droit au bail acquis en 2017 Montpellier	373
TOTAL	934

Aucune perte de valeur n'est à constater à la clôture de l'exercice.

3.2.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Amort. et dépréciation</i>	<i>Montant net</i>		
31-déc-24	25 974	-	18 220	7 754	
Acquisitions (dotations)	1 204	-	834	369	
(Cessions) reprises	-	5 666	5 653	-	12
31-déc-25	21 512	-	13 401	8 111	

Les mouvements de l'exercice par nature s'analysent de la manière suivante :

<i>Type d'immobilisations</i>	<i>Montants en milliers d'euros</i>	
	<i>Achats</i>	<i>Cessions</i>
Terrains		
Constructions		-7
Agencements des locaux et divers	889	-5 100
Matériel informatique, bureau, mobilier	314	-546
Œuvres d'art		-12
Immobilisations corporelles en cours		
TOTAL	1 204	-5 666

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement les travaux et les agencements de la nouvelle agence de Nantes qui a ouvert en décembre 2025.

La Société a également procédé au cours de l'exercice à la sortie d'immobilisations corporelles acquises avant 2005 et intégralement amorties. Cette opération est sans incidence sur le résultat de l'exercice.

3.2.1.3 TITRES DE PARTICIPATION

3.2.1.3.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Sociétés <i>en milliers d'euros</i>	Valeurs brutes			Dépréciations	
	31/12/24	Mvts	31/12/25	31/12/24 Dot+/Rep-	31/12/25
EAD	38 837		38 837		
Voyageurs UK	12 529	218	12 747		
EJ-C INC	6 102		6 102		
Villa Bahia	4 323		4 323	3 650	3 650
Voyageurs d'Egypte	4 079		4 079	4 079	4 079
Comptoir des Voyages	2 438		2 438		
Satyagraha's Guest House	2 175		2 175	1 200	1 200
Voyageurs du Monde Canada	1 354		1 354		
Villa Nomade	2 763		2 763	1 951	1 951
Voyageurs au Japon	2 470		2 470	1 170	1 170
Livres & Objets du Monde	492		492	274	274
Maroc sur Mesure	201		201		
Voyageurs du Monde Genève	391		391		
Fairmoove	125		125	75	50
Voyages sur le Nil	49		49		
Voyageurs du Monde KK	36		36		
Grèce sur Mesure	20		20		
TOTAL	78 385	218	78 603	12 400	50

Les dépréciations constatées sur l'exercice sont décrites aux paragraphes 3.3.4.1 *provisions et dépréciations à caractère financier*.

3.2.1.3.2 LISTES DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Sociétés en milliers d'euros	Capitaux propres		Quote part du capital détenu	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Avance et prêt	Cautions et aval	Chiffre d'affaires HT exercice 2025	Résultat (+ ou -) exercice 2025	Dividende encaissé
	Capital	Autres capitaux propres							
EAD	9 841	44 088	98%	38 837	25 720	-	-	9 212	-
Voyageurs UK	14	14 791	86%	12 747	137	-	-	228	-
EJ-C INC	8 860	-	54%	6 102	-	-	-	-	185
Villa Bahia	2 159	-2 305	100%	673	915	-	711	204	-
Voyageurs d'Egypte	210	-159	100%	0	286	-	2 602	74	-
Comptoir des Voyages	337	18 216	99%	2 438	-	-	104 573	9 248	6 974
Satyagraha's Guest House	0	517	100%	975	186	-	315	-66	-
Villa nomade	459	-271	100%	811	606	90	662	58	-
Voyageurs du Monde Canada Inc.	161	6 171	53%	1 354	-	-	20 320	2 043	391
Voyageurs au Japon	237	3 982	100%	1 300	829	-	8 946	1 935	-
Livres et Objets du Monde	68	154	100%	218	-	-	1 398	111	136
Maroc sur Mesure	38	652	100%	201	-	150	3 280	234	-
Voyageurs du Monde Genève	510	2 878	100%	391	-	188	24 214	508	-
Voyages sur le Nil	4	265	56%	49	-	-	-	69	-
Voyageurs KK	31	74	100%	36	-	-	962	50	-
Grèce sur mesure	21	256	98%	20	-	-	4 111	-35	-
Total				66 153	28 679	428	172 094	23 873	7 687

3.2.1.4 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles s'élevaient à **995 milliers d'euros** et comprennent :

* des dépôts et cautionnements versés pour un montant de 673 milliers d'euros.

* des actions Voyageurs du Monde détenues dans le cadre du contrat de liquidité ouvert à la Société de Bourse Gilbert Dupont en 2009 (frais de négociation 2025 : 9 milliers d'euros). A fin 2025, elles représentent :

<i>Date d'achat</i>	<i>31/12/24</i>	<i>Achats (*)</i>	<i>Ventes (*)</i>	<i>31/12/25 (**)</i>	<i>P.U. €</i>	<i>Total milliers euros</i>
2025 - Contrat liquidité	1 170	14 301	-13 562	1 909	168,78	322

(*) Cours moyens unitaires annuels :

d'achat : 158,18 €

de vente : 156,90 €

(**) soit 0,04 % du capital de la société

La valeur boursière de ces actions s'élève à 321 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

3.2.1.5 ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

<i>Nature</i>	<i>Montants en milliers d'euros concernant les entreprises</i>	
	<i>Liées</i>	<i>Avec lesquelles la sté a un lien de participation</i>
Participations	78 478	125
Créances ratt. Participations	2 703	
Autres immob. Financières		
Créances clients		
Groupe, Associés (actif)	26 431	
Autres créances	255	
Emprunts/dettes financières		
Dettes fournisseurs	-335	
Groupe, Associés (passif)	-491	

3.2.1.6 CREANCES – CLASSEMENT PAR ECHEANCES

<i>Etat des Créances en milliers d'euros</i>	<i>Montant</i>	<i>A 1 an au +</i>	<i>de 2 à 5 ans</i>	<i>A + de 5 ans</i>
Créances rattachées à des participations	2 703	1 082	1 621	
Prêts	136	90	47	
Autres immobilisations financières	1 004	322		682
Autres créances clients ⁽¹⁾	52 893	52 893		
Personnel et comptes rattachés	57	31		26
Sécurité Sociale et autres organismes	95	95		
Etat impôt sur les sociétés	5 696	5 696		
Etat taxe sur la valeur ajoutée	778	778		
Etat autres impôts et taxes				
Groupe et Associés	26 431	711	25 720	
Débiteurs divers	512	512		
Fournisseurs débiteurs	1 274	1 274		
Charges constatées d'avance	19 379	19 379		
TOTAUX	110 959	82 863	27 388	708

(1) Les créances clients correspondent principalement aux factures émises par Voyageurs du Monde pour des départs N+1 diminuées des acomptes versés par les clients.

3.2.1.7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est composé d'actions de SICAV et de fonds communs de placement pour une valeur comptable de 45 308 milliers d'euros dont 8 733 milliers d'euros nantis (cf. § 3.4.2.1). Ce portefeuille est placé uniquement auprès de la BNP Paribas.

La valeur boursière de ces placements s'élève à 45 312 milliers d'euros à fin décembre 2025. L'écart avec la valeur comptable n'étant pas significatif (4 milliers d'euros), il n'a fait l'objet d'aucun retraitement fiscal.

3.2.1.8 PRODUITS A RECEVOIR

Inclus dans le poste « Clients et comptes rattachés »	
- Clients factures à établir	50 K€
Inclus dans le poste « Autres créances »	
- R.R.R. à obtenir	888 K€
- Fournisseurs sur-commissions	472 K€
- Divers	70 K€
Inclus dans le poste « Disponibilités »	
- Intérêts courus / CAT-DAT	<u>273 K€</u>
	1 753 K€

3.2.1.9 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Au 31 décembre 2025, ces charges s'élèvent à **19 379 milliers d'euros** dont 17 868 milliers d'euros d'achats de prestations de voyages pour des départs 2026/2027.

3.2.1.10 FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT A ETALER

Les frais engendrés par les emprunts obligataires émis en 2021 se sont élevés à 787 milliers d'euros et ont fait l'objet d'un étalement sur la durée de ces emprunts (7 ans) à compter du 1^{er} juillet 2021.

L'emprunt obligataire réservé ayant été converti en totalité et par anticipation en mai 2025, la dotation annuelle pour l'exercice est de 393 milliers d'euros et il ne reste plus de frais à étaler à la fin de l'exercice.

3.2.1.11 ECARTS DE CONVERSION ACTIF

Les écarts de conversion actif s'élèvent à **539 milliers d'euros** et sont composés :

- de la mise au taux de clôture des créances et dettes fournisseurs et Groupe en devises (483 milliers d'euros).
- de la mise au taux de clôture des comptes bancaires (56 milliers d'euros).

3.2.2 BILAN PASSIF

3.2.2.1 CAPITAUX PROPRES

3.2.2.1.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Capital	Primes	Réserves	R. à Nouv.	Résultat	Total
Situation nette au 31/12/2024	3 435	100	3 327		49 502	56 364
Résultat de l'exercice					25 786	25 786
Affectation du résultat			49 502		-49 502	
Conversion des obligations	1 018	84 007				85 025
Distribution de dividendes			-22 340			-22 340
Réduction de capital						
Emission des actions gratuites	15		-15			
Situation nette au 31/12/2025	4 469	84 107	30 474		25 786	144 836

Dans le cadre des emprunts obligataires convertibles émis en 2021, 888 398 obligations (réservées et publiques) ont fait l'objet d'une demande de conversion sur l'exercice 2025. Le ratio de conversion ayant été modifié suite à l'OPRA, ces demandes ont déclenché la création de 1 018 372 actions nouvelles de la Société (nominal de 1 € par action) et la constatation de primes de conversion à hauteur de 84 007 milliers d'euros.

3.2.2.1.2 COMPOSITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2025, le capital est composé de 4 468 928 actions de 1€ de valeur nominale incluant 60 113 actions détenues par le fonds commun de placement des salariés et les salariés de la Société.

3.2.2.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

<i>Provisions en milliers d'euros</i>	<i>Soldes</i>	<i>Dotations</i>	<i>Rep. Prov.</i>	<i>Rep. Prov.</i>	<i>Soldes</i>
	<i>31/12/24</i>	<i>Apport</i>	<i>sans objet</i>	<i>utilisées</i>	<i>31/12/25</i>
<u>Provisions pour charges</u>					
Frais procédures et avocats	5		-1	-3	0
Personnel	0				0
Fournisseurs	0				0
<u>Provisions pour litiges</u>					
Clients	42		-10		32
Fournisseurs	186				186
Prud'hommes/Salariés	158	152	-16	-127	168
<u>Provisions pour risques</u>					
Fournisseurs	13		-5		8
Divers	0	1 100			1 100
Pertes de change	4	23	-4		23
TOTAUX	408	1 276	-36	-130	1 517

3.2.2.3 EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES

Au 31 décembre 2024, la Société avait deux emprunts obligataires convertibles :

- Un emprunt obligataire d'un montant de 75 000 milliers d'euros émis au profit de Certares Enrico SARL, Crédit Mutuel Equity SCR et BPI France qui a été intégralement converti en actions en mai 2025,
- Un second emprunt obligataire (OCA 2) émis via une émission publique, en juillet 2021, d'un montant total de 55 375 milliers d'euros. Au 31 décembre 2025, 635 162 actions ont été converties. Cet emprunt obligataire présente les caractéristiques suivantes :

	OCA 2
Nombre d'obligations émises	651 441
Prix unitaire de souscription	85 €
Durée	7 ans
Taux d'intérêts annuels	3%
Modalités de paiements des intérêts	Annuellement
Modalités de conversion	Les obligations sont convertibles à la main du porteur tout au long de la vie de l'OCA et automatiquement en actions à son échéance. Une partie a déjà fait l'objet de conversion en actions.

3.2.2.4 DETTES - CLASSEMENT PAR ECHEANCES

<i>Etat des Dettes en milliers d'euros</i>	<i>Montant A 1 an au + De 1 à 5 ans A + de 5 ans</i>		
Emprunts obligataires convertibles	1 404	21	1 384
Autres emprunts obligataires	1 033	33	1 000
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	11 963	11 963	
Personnel et comptes rattachés	9 509	9 509	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 529	3 529	
Etat impôt sur les sociétés			
Etat taxe sur la valeur ajoutée	120	120	
Etat autres impôts	540	540	
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés	198	198	
Groupe et Associés	491	491	
Autres dettes	4 060	4 060	
Produits constatés d'avance	92 530	92 530	
TOTAUX	125 378	122 994	2 384
			0

3.2.2.5 CHARGES A PAYER

Les charges à payer s'élèvent à **19 373 milliers d'euros** et se composent principalement de :

- Primes, Intéressement & participation	7 225 K€
- Fournisseurs factures à recevoir	6 132 K€
- Congés payés chargés	2 995 K€
- Organismes sociaux cotisations/provisions	2 279 K€
- Taxes sur les salaires (apprentissage, formation,...)	439 K€
- Clients avoirs à établir	49 K€

3.2.2.6 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Au 31 décembre 2025, ils s'élèvent à **92 530 milliers d'euros** et enregistrent une augmentation de +6,57% par rapport à l'exercice précédent. Les produits constatés d'avance relatifs aux ventes de voyages pour des départs 2026-2027 représentant 99,78% du poste.

Les achats correspondants à ces ventes pour départs futurs ne sont pas réalisés. Lorsqu'ils le sont, ils ont été reclassés en charges constatées d'avance.

3.2.2.7 ECARTS DE CONVERSION PASSIF

Les écarts de conversion passif s'élèvent à **550 milliers d'euros** et sont relatifs à la mise au taux de clôture des dettes, créances, prêts et dépôts accordés aux filiales ou aux partenaires commerciaux.

3.3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.3.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

3.3.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Voyageurs du Monde s'élève, au 31 décembre 2025, à **241 194 milliers d'euros** soit une augmentation de 4,62% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité Voyages (231 578 milliers d'euros) augmente de 4,98% par rapport à celle de l'exercice précédent (220 592 milliers d'euros). Les voyages individuels sur mesure (94% du chiffre d'affaires Voyages 2025 comme en 2024) sont en hausse de 5,40%. L'activité *Voyages pour les Groupes et Collectivités* est en baisse de 1,76 %.

Le chiffre d'affaires divers (9 616 milliers d'euros) est en recul de 3,39% et est relatif principalement aux refacturations intra-groupe qui représentent environ 89% de ce poste.

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Rubriques	C.A. France K€	C.A. Export K€	Total 31/12/25	Total 31/12/24	% 25/24
Voyages	1 775	229 803	231 578	220 592	4,98%
Divers	7 010	2 606	9 616	9 953	-3,39%
TOTAL	8 785	232 409	241 194	230 546	4,62%

L'ensemble du C.A. est réalisé en France. Le C.A. export correspond en fait à une notion de destination des voyages vendus.

Compte tenu de la faible proportion de l'activité "vols secs", les produits correspondants sont comptabilisés comme des ventes de forfaits, en détaillant le chiffre d'affaires et les achats des prestations auprès des fournisseurs externes.

3.3.1.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation (**2 130 milliers d'euros**) sont principalement composés :

- de la production immobilisée relative aux développements informatiques (Galaxy et site Internet) et aux aménagements des Agences pour un montant de 1 307 milliers d'euros.
- de divers produits liés aux contrats d'assurances Voyages (541 milliers d'euros).

3.3.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation, **218 055 milliers d'euros** au 31 décembre 2025, augmentent de 5,69%.

Les autres achats et charges externes, **174 057 milliers d'euros** augmentent de 5,69% et sont constitués principalement des achats liés aux voyages pour 156 084 milliers d'euros (+ 4,28%).

Les charges de gestion courante (17 973 milliers d'euros) qui représentent environ 10% du poste, sont en hausse de 19,71 % (+ 2 959 milliers d'euros). Cette hausse se situe en particulier sur les postes suivants :

- Honoraires : + 650 milliers d'euros
- Commissions sur ventes (Voyageurs du Monde Suisse) : + 536 milliers d'euros
- Frais de missions : + 441 milliers d'euros
- Communications : + 396 milliers d'euros

Les impôts et taxes s'élèvent à 1 215 milliers d'euros au 31 décembre 2025 et augmentent de 92 milliers d'euros (+8,18%) par rapport au 31 décembre 2024. Cette hausse est due principalement à des taxes assises sur les salaires.

Les charges de personnel qui s'élèvent à 40 773 milliers d'euros enregistrent une augmentation de 5,72%. Elles intègrent l'intéressement (3 515 milliers d'euros). Sans cet élément, elles sont en augmentation de 6,50% ce qui reflète principalement la hausse des effectifs.

Les dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations (1 661 milliers d'euros au 31 décembre 2025) augmentent de 13,79% (+ 201 milliers d'euros) par rapport à l'exercice 2024.

Enfin, les dotations aux provisions pour risques et charges connaissent une baisse significative de 51,84% (- 164 milliers d'euros).

Sous l'effet combiné de ces éléments, le résultat d'exploitation est en baisse de 1,99% passant de + 25 783 milliers d'euros au 31 décembre 2024 à + 25 269 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

3.3.3 RESULTAT FINANCIER

Il s'établit à **+ 9 401 milliers d'euros** à fin décembre 2025 contre + 32 782 milliers d'euros l'exercice précédent. Cette forte variation (- 23 382 milliers d'euros) s'explique principalement par des dividendes reçus moins importants qu'en 2024 (7 687 milliers d'euros contre 27 004 milliers d'euros).

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

<i>Sociétés / Montants milliers €</i>	<i>Dot. Prov.</i>	<i>Rep. Prov.</i>	<i>Intérêts c/c</i>	<i>Int. cautions</i>	<i>Dividendes</i>
Livres et Objets du Monde					136
Comptoir des Voyages					6 974
Erta Ale Développement			764		
Voyageurs Canada					391
Satyagraha's Guest House			1		
Villa Bahia			2		
Villa Nomade	-10		12		
Voyages sur le Nil					
Voyageurs au Japon			24		
Voyageurs d'Egypte			6		
Voyageurs du Monde Genève	-9	2			
Original Travel			6	17	
KE				7	
EJ-C Inc					185
Voyageurs du Monde UK			5		
TOTAL	-19	2	819	25	7 687

3.3.4 ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

<i>Rubriques / Montants en milliers euros</i>	<i>Bases</i>	<i>Taux I.S.</i>	<i>Montant I.S.</i>
IMPOTS PAYES D'AVANCE SUR :			
Participation des salariés, forfait social	2 270	25,83%	586
Provision pour risques et charges		25,83%	0
C3S	104	25,83%	27
Ecart de conversion passif	550	25,83%	142
TOTAL ALLEGEMENTS	2 925	25,83%	755
SITUATION NETTE FISCALE DIFFEREE			-755

3.3.5 VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>Résultat avant impôt milliers d'euros</i>	<i>Impôt</i>	<i>Résultat net</i>
Résultat courant	34 670	-6 427
Résultat exceptionnel	-1 100	0
Crédit Impôt Recherche		0
Participation des salariés	-1 828	472
Résultat de l'exercice	31 741	-5 955
		25 786

3.4 AUTRES INFORMATIONS

3.4.1 ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Au 31 décembre 2025, cet engagement s'élève à **1 737** milliers d'euros contre 1 710 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

3.4.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

3.4.2.1 CAUTIONS ET NANTISSEMENTS

En contrepartie de l'obtention de la garantie professionnelle d'agent de voyages consentie par GROUPAMA ASSURANCE, la Société a nanti des comptes à terme pour un montant total en principal de 8 000 milliers d'euros au profit de ce garant.

Voyageurs du Monde s'est porté caution :

Au profit de	Pour le compte de	Pour un montant de
Civil Aviation Authority	Original Travel Company Ltd	6.813 K€ (5.945 K£)
Civil Aviation Authority	KE Travel Adventure Ltd	2.865 K€ (2.500 K£)
Checkout	KE Travel Adventure Ltd	1.444 K€ (1.260 K£)
Accelerant	KE Travel Adventure Ltd	Illimité
Accelerant	Original Travel Company Ltd	Illimité
IATA Suisse	Voyageurs du Monde Genève	188 K€ (175 KCHF)
Société Générale	Maroc sur Mesure	150 K€
Société Générale	Villa Nomade	90 K€
C.I.C.L. Groupe Aries	Salariée	10 K€

Par ailleurs, Voyageurs du Monde par l'intermédiaire de son établissement financier BNP Paribas a adressé des lettres de garantie à première demande / autonomes / cautions bancaires de paiement pour un montant total de 457 milliers d'euros à ses partenaires suivants :

○ Accor		175 K€
○ EAN.com	100K\$ soit	85 K€
○ Accorhotels		80 K€
○ American Express		31 K€
○ Bonotel	30K\$ soit	26 K€
○ Paradores		25 K€
○ Gordon Bedbank		20 K€
○ Mondial Gmbh		15 K€

Pour sa succursale située à Bruxelles, Voyageurs du Monde dispose d'une ligne de crédit auprès de la Fortis Banque Bruxelles en contrepartie de l'obtention d'une caution bancaire solidaire au profit :

- de l'Administration de la Commission Communautaire Française – Service Tourisme Bruxelles (20 milliers d'euros)
- de l'International Air Transport Association (83 milliers d'euros)

3.4.2.2 PROMESSES D'ACHATS ET DE VENTES SUR TITRES

Sur Voyageurs du Monde UK, Voyageurs du Monde a octroyé une promesse d'achat (put) exerçable sur la base des comptes clos au 31/12/2027, 31/12/2028 et 31/12/2029. Si cette option n'est pas levée, Voyageurs du Monde bénéficie d'une promesse de vente (call) exerçable sur la base des comptes clos au 31/12/2029 et 31/12/2030. Leurs prix sont fonction des marges opérationnelles de l'exercice et du niveau de trésorerie nette.

3.4.2.3 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Voyageurs du Monde a signé le 27 mai 2013 un bail d'une durée de douze ans pour la location de l'immeuble sis 55 rue Sainte Anne – Paris 2^{ème}. Un avenant à ce bail a été signé courant 2021 prolongeant la durée de location de 3 ans soit jusqu'en 2028. L'engagement au 31 décembre 2025 s'élève à 2 891 milliers d'euros pour ce seul bail. En tenant compte des autres baux en cours, l'engagement contractuel total est de 7 687 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

3.4.3 INFORMATION SUR LES RISQUES

La société est exposée à un type de risque : le risque de change.

La quasi-totalité des ventes de Voyageurs du Monde s'effectue en euros. La grande majorité des paiements des fournisseurs de prestations terrestres est effectuée en devises. Le dollar américain constitue l'essentiel des paiements effectués en devises. Par conséquent, Voyageurs du Monde est exposé au risque de change sur le décalage entre ses recettes en euros et ses dépenses en devises. L'exposition au risque de change est suivie par la Direction Générale du Groupe et est couverte par le biais de contrats d'achat à terme de dollars.

Au 31 décembre 2025, Voyageurs du Monde détient des contrats d'achats de devises à terme pour un montant de **15 798 K€** portant sur :

- USD	13 556	KUSD	pour une contrevaieur de	11 516	K€
- JPY	252 800	KJPY	pour une contrevaieur de	1 453	K€
- ZAR	27 885	KZAR	pour une contrevaieur de	1 339	K€
- NOK	7 259	KNOK	pour une contrevaieur de	610	K€
- THB	12 300	KTHB	pour une contrevaieur de	331	K€
- CAD	431	KCAD	pour une contrevaieur de	266	K€
- AUD	350	KAUD	pour une contrevaieur de	196	K€
- GBP	60	KGBP	pour une contrevaieur de	69	K€
- SEK	200	KSEK	pour une contrevaieur de	19	K€

Ces contrats couvrent les prévisions de dettes d'exploitation sur la période n + 1 pour Voyageurs du Monde.

3.4.4 INTEGRATION FISCALE

Le Groupe d'Intégration Fiscale a été dissout au 1^{er} janvier 2025.

3.4.5 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Dénomination AVANTAGE
Adresse 55 rue Sainte Anne
75002 PARIS

3.4.6 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

<i>Personnel</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>TOTAL 2025</i>	<i>TOTAL 2024</i>
Cadres	71	154	225	211
Non cadres	50	184	234	230
TOTAL	121	338	458	440

3.4.7 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action s'élève à 5,77 € en 2025 contre 14,41 € en 2024 sous le double effet de la baisse du résultat net de la Société et de l'augmentation du nombre d'actions sur la période.

3.4.8 PARTIES LIEES

Les parties liées avec Voyageurs du Monde concernent :

* Les rémunérations brutes versées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice à raison de leur fonction s'élèvent à 1 396 milliers d'euros.

* Les engagements financiers cités dans le premier tableau du paragraphe 3.4.2.

Les autres conventions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

3.4.9 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT LES COMPTES

<i>En milliers d'euros HT</i>	GRANT THORNTON	KPMG
Honoraires afférents à la certification des comptes	96	97
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	0	0
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	1	3
Total	97	99

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

3.4.10 EVENEMENTS POST-CLOTURE

À la date d'arrêté des comptes, le conflit armé opposant l'Iran aux Etats-Unis et à Israël et ses conséquences sur les pays du Golfe et plus généralement sur les prix du gaz, des produits pétroliers et leurs dérivés constituent un événement postérieur à la clôture de l'exercice 2025.

Depuis fin février 2026, cette situation affecte directement l'activité de la Société à plusieurs niveaux. D'une part, les voyages à destination de la région – notamment en Jordanie, à Oman et aux Émirats Arabes unis – ont été perturbés, contraignant la société à procéder à des rapatriements et à annuler ou reporter certains dossiers. D'autre part, les clients dont l'itinéraire transite par la région, en particulier via les hub aériens desservant l'Asie, l'Océanie et l'Afrique de l'Est sont également impactés, entraînant des rapatriements et des modifications de plans de vol. Enfin, de manière plus globale, cette instabilité a généré une contraction sensible de la demande sur l'ensemble des destinations.

La Société suit attentivement l'évolution de la situation et en évalue les impacts potentiels sur son activité, tant en termes de chiffre d'affaires – annulations et ralentissement des inscriptions – que des marges, sous l'effet des coûts liés aux rapatriements et aux modifications de plans de vol.

À ce stade et compte tenu des incertitudes qui entourent l'évolution du conflit, il est difficile d'estimer de manière fiable l'incidence financière globale sur les exercices futurs.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GRANT THORNTON
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Voyageurs du Monde

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025
Voyageurs du Monde
55 rue Sainte-Anne - 75002 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

GRANT THORNTON
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
Capital social : 2 271 184 €
632013843 RCS NANTERRE



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GRANT THORNTON
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Voyageurs du Monde

55 rue Sainte-Anne - 75002 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société Voyageurs du Monde,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Voyageurs du Monde relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 7.1 « Changement de réglementation » de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application des règlements ANC n°2022-06 et n°2024-05.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note 6.12. "Chiffre d'affaires" de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 66 798 milliers d'euros, et les marques dont le montant net s'élève à 39 388 milliers d'euros, tel qu'il est présenté dans le tableau de la note 8.1 « Immobilisations incorporelles » détaillant les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2025, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 6.1 « Ecart d'acquisition » et 6.3 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

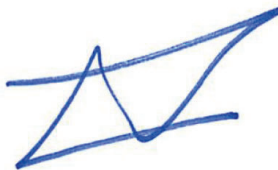
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 15 avril 2026

KPMG S.A.



Rémi Toulemonde

Associé

Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2026

GRANT THORNTON

Virginie
PALETHORPE

Signature numérique de
Virginie PALETHORPE

Date : 2026.04.15
18:53:42 +02'00'

Virginie Palethorpe

Associée

VOYAGEURS DU MONDE

LE SPÉCIALISTE DU VOYAGE SUR MESURE ET DU VOYAGE D'AVENTURE

Rapport
Annuel

31 décembre

2025

Période de 12 mois

SOMMAIRE

1	<u>BILAN CONSOLIDÉ (EN MILLIERS D'EUROS)</u>	5
2	<u>COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</u>	6
3	<u>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ</u>	7
4	<u>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</u>	8
5	<u>RÈGLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION</u>	9
5.1	REFERENTIEL COMPTABLE	9
5.2	PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	9
5.3	DATE D'ARRETE DES COMPTES	12
5.4	ÉLIMINATION DES OPERATIONS INTERNES AU GROUPE	12
5.5	TITRES D'AUTOCONTROLE	12
5.6	PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS	12
6	<u>RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES</u>	13
6.1	ÉCARTS D'ACQUISITION	13
6.2	CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES EXPRIMES EN DEVISES	14
6.3	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14
6.4	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15
6.5	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15
6.6	TITRES MIS EN EQUIVALENCE	16
6.7	STOCKS	16
6.8	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	16
6.9	PROVISIONS	16
6.10	IMPOTS DIFFERES	16
6.11	COMPTABILISATION DES TRANSACTIONS LIBELLEES EN DEVISES	17
6.12	CHIFFRE D'AFFAIRES	17
6.13	MARGE BRUTE	17
6.14	RESULTAT D'EXPLOITATION ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	17
6.15	ENGAGEMENTS HORS BILAN	18
7	<u>COMPARABILITÉ DES COMPTES ET ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION</u>	19
7.1	CHANGEMENT DE REGLEMENTATION	19
7.2	VARIATION DE PERIMETRE	19
8	<u>NOTES RELATIVES AU BILAN</u>	20

8.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20
8.2	ÉCARTS D'ACQUISITION	21
8.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23
8.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	24
8.5	STOCK ET EN-COURS	25
8.6	CREANCES D'EXPLOITATION, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	25
8.7	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE	26
8.8	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	26
8.9	PROVISIONS	27
8.10	DETTES FINANCIERES	28
8.11	DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	29
8.12	INSTRUMENTS FINANCIERS	30
8.13	AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN	30
9	<u>NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT</u>	<u>32</u>
9.1	RESULTAT D'EXPLOITATION	32
9.2	RESULTAT FINANCIER	33
9.3	RESULTAT EXCEPTIONNEL	34
9.4	ANALYSE DE L'IMPOT	34
10	<u>AUTRES INFORMATIONS</u>	<u>36</u>
10.1	INFORMATIONS SECTORIELLES	36
10.2	EFFECTIF MOYEN DU GROUPE	36
10.3	COMMENTAIRES RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	37
10.4	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	37
10.5	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT LES COMPTES	38
10.6	ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE	38

FAITS SIGNIFICATIFS AU 31 DECEMBRE 2025

Dans un contexte économique et géopolitique incertain, le Groupe Voyageurs du Monde a réalisé une année 2025 en croissance. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 785 millions d'euros contre 735 millions d'euros en 2024, soit une progression de 6,8 %. Sur l'exercice 2025, L'EBITDA s'élève à 72,7 millions d'euros en progression de 6,3 % par rapport à l'exercice 2024. Le résultat net part du Groupe s'élève à 47,9 millions d'euros, en progression de 1 % par rapport à l'exercice 2024. Ces résultats reflètent la croissance du Groupe sur ses principaux segments de marché ainsi que sa capacité à produire une marge brute croissante.

Voyageurs du Monde (la « Société ») a constaté la réalisation définitive d'augmentations de capital différées par conversion anticipée, à effet au 13 mai 2025, de la totalité des obligations convertibles en actions réservées émises par la Société le 29 avril 2021 au profit de CERTARES ENRICO SARL, CREDIT MUTUEL EQUITY SCR et BPI FRANCE (FPS FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME 2) (les « OCA Réservées »). Le montant global des augmentations de capital différées par conversion des OCA Réservées s'élève à 1.012.234 euros et ce par émission au total, au 13 mai 2025, de 1.012.234 actions ordinaires nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune au profit des obligataires concernés. La libération de ces actions a été opérée par compensation à due concurrence avec les créances obligataires.

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2025

1 BILAN CONSOLIDÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

en milliers d'euros	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	Note 8.1	120 799	117 295
<i>Dont écarts d'acquisition positifs</i>	Note 8.2	66 798	65 699
Immobilisations corporelles	Note 8.3	25 417	21 220
Immobilisations financières	Note 8.4	3 262	2 899
Titres mis en équivalence	Note 8.4		478
Actif immobilisé		149 478	141 893
Stocks et en-cours	Note 8.5	2 214	1 905
Clients et comptes rattachés	Note 8.6	177 205	164 265
Autres créances et comptes de régularisation	Note 8.6	83 881	72 797
Valeurs mobilières de placement	Note 8.7	55 359	56 187
Disponibilités	Note 8.7	169 087	148 496
Actif circulant		487 746	443 650
Total actif		637 223	585 543
en milliers d'euros	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital		4 469	3 435
Primes		84 107	100
Réserves et résultat consolidés		146 303	120 588
Autres (1)		(3 514)	(1 111)
Capitaux propres (Part du Groupe)	Notes 4 & 8.8	231 365	123 011
Intérêts minoritaires	Note 4	14 203	14 281
Provisions	Note 8.9	1 776	612
Emprunts et dettes financières	Note 8.10	5 532	90 540
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 8.11	36 929	33 723
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 8.11	347 418	323 376
Dettes		389 878	447 639
Total Passif		637 223	585 543

(1) Réserve de conversion, cf. note 4

2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	Réf. Annexe	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires		784 990	735 270
Autres produits d'exploitation		5 411	4 460
Achats consommés et charges externes		(582 149)	(545 266)
Charges de personnel		(132 540)	(123 183)
Autres charges d'exploitation		(625)	(802)
Impôts et taxes		(2 435)	(2 156)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	Note 9.1.6	(8 057)	(6 761)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition	Note 9.1	64 594	61 562
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			(283)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition	Note 9.1	64 594	61 279
Charges et produits financiers	Note 9.2	4 117	7 069
Charges et produits exceptionnels	Note 9.3	(1 793)	(1 226)
Impôts sur les résultats	Note 9.4	(16 914)	(16 517)
Résultat net des entités intégrées		50 004	50 605
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		63	133
Résultat net de l'ensemble consolidé		50 068	50 738
Intérêts minoritaires		1 630	3 251
Résultat net (part du groupe)		48 437	47 487
Résultat par action (en Euros)	Note 8.9.3	11,75	12,16
Résultat dilué par action (en Euros)	Note 8.9.3	11,35	11,87

3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net		50 067	50 738
- Dont part Groupe		48 436	47 487
- Dont part minoritaires		1 630	3 251
<i>Résultat des co entreprises et entreprises associées</i>		(63)	(133)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises		9 882	6 637
- Variation des impôts différés		829	(321)
- Plus- ou mois-values de cession		(191)	1 021
- Résultat des sociétés mises en équivalence			
- Intérêts courus		893	2 451
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		61 416	60 393
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	Note 10.3	2 683	2 291
Flux de trésorerie liés à l'activité (I)		64 099	62 685
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(15 072)	(17 427)
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		322	6
Incidence des variations de périmètre	Note 10.3.1	(3 641)	(29 113)
Variation des actifs financiers		(382)	(550)
Subventions d'investissement reçues		20	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (II)		(18 753)	(47 084)
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante		(22 342)	0
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des entités intégrées		(550)	(1 423)
Augmentation de capital en numéraire			(130 646)
Emission d'emprunts		750	593
Remboursements d'emprunts		(2 097)	(2 245)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (III)		(24 239)	(133 720)
Variation nette de la trésorerie : I+II+III		21 107	(118 119)
Trésorerie d'ouverture		203 834	321 405
Variation nette de la trésorerie		21 107	(118 120)
Incidence des variations de taux de change		(1 805)	549
Trésorerie de clôture		223 136	203 834

4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
Situation nette au 31 décembre 2023	4 318	67 710	92 617	(2 354)	44 120	206 411	21 105
Affectation du résultat (hors dividendes)			44 120		(44 120)	0	0
Augmentation de capital	22	239	(20)			241	0
Reclassement		66 871	(66 871)			0	0
Diminution de capital	(905)	(134 720)	4 753			(130 872)	0
Incidence des variations de périmètre						0	(10 245)
Résultat net de la période					47 487	47 487	3 251
Earn-Out Eurofun			(1 030)			(1 030)	1 030
Ecart de conversion				1 243		1 243	112
Distributions de dividendes			(189)			(189)	(1 233)
Autres mouvements			(279)			(279)	261
Situation nette au 31 décembre 2024	3 435	100	73 101	(1 111)	47 487	123 012	14 281
Affectation du résultat (hors dividendes)			47 487		(47 487)	0	0
Augmentation de capital (1)	1 034	84 007				85 041	0
Reclassement						0	0
Diminution de capital						0	0
Incidence des variations de périmètre						0	(982)
Résultat net de la période					48 437	48 437	1 630
Ecart de conversion (2)				(2 403)		(2 403)	(401)
Distributions de dividendes			(22 404)			(22 404)	(494)
Autres mouvements			(318)			(318)	168
Situation nette au 31 décembre 2025	4 469	84 107	97 866	(3 514)	48 438	231 365	14 203

- (1) Au cours de l'exercice, le capital de Voyageurs du Monde a augmenté de 1 034 milliers d'euros et la prime d'émission de 84 007 milliers d'euros à l'issue notamment de la conversion d'obligations en 1 012 234 actions (cf. § 8.10).
- (2) La variation des réserves de conversion de -2 403 milliers d'euros est principalement liée à la dépréciation de la GBP (-1 178 k€), de l'USD (-880 k€) et, dans une moindre mesure, du CAD (-305 k€).

5 RÈGLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

5.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Voyageurs du Monde sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01. Le règlement ANC n°2022-06, modifiant le Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03), ainsi que le règlement ANC n°2024-05 modifiant le référentiel français relatif aux comptes consolidés (règlement ANC n°2020-01), sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les incidences de l'application de cette nouvelle réglementation sont explicitées en section « 7.1 Changement de réglementation ». Par ailleurs, des notes de bas de tableau ont été insérées lorsque des changements de présentation significatifs ont été enregistrés.

Le Groupe applique également les dispositions du Plan Comptable des Agences de Voyages.

Les modalités retenues par le Groupe dans la mise en œuvre de ces principes tiennent compte des particularités liées à la nature de l'activité du Groupe Voyageurs du Monde et sont appliquées de façon constante.

Les états financiers des sociétés consolidées sont établis selon les règles comptables définies ci-après.

5.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Sont consolidées par intégration globale les sociétés d'importance significative contrôlées de manière exclusive, directement et indirectement, par le Groupe. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus directement et indirectement.

Les évolutions de périmètre sont récapitulées, le cas échéant, en Note 7.

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Adresse	N° SIREN	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Voyageurs du Monde SA	55 Rue Sainte-Anne 75002 PARIS	315459016	100,00%	100,00%	Maison mère
Comptoir des Voyages SA	2B Place du Puits de L'Ermite 75005 PARIS	341006310	98,61%	98,61%	Intégration globale
The Icelandic Travel Company	Feroakompanio ehft.691100-2270 Dugguvogur 2 104 REYKJAVIK ISLANDE	Société islandaise	88,75%	90,00%	Intégration globale
Terres d'Aventure SA	30 rue Saint Augustin 75002 PARIS	305691149	97,64%	99,08%	Intégration globale
Villa Nomade	Zaouia el Abassia derb El Marstane n° 7 MARRAKECH MAROC	Société marocaine	99,99%	99,99%	Intégration globale
Maroc sur Mesure	43 bis Kawkab Center MARRAKECH MAROC	Société marocaine	99,75%	99,75%	Intégration globale
Nomade Aventure SAS	40 rue de la Montagne Ste Geneviève 75005 PARIS	384748315	96,63%	98,05%	Intégration globale
Voyageurs d'Egypte SAE	43 Batal Ahmed Abdul Aziz Street Mohandseen LE CAIRE EGYPTE	Société égyptienne	99,85%	99,85%	Intégration globale
Villa Bahia Empreendimentos Touristicos Limitada	Largo do Cruzeiro de São Francisco n° 16 Pelourinho 40026-970 SALVADOR DO BAHIA BRESIL	Société brésilienne	99,99%	99,99%	Intégration globale
Livres et Objets du Monde SA	55 Rue Sainte-Anne 75002 PARIS	443470802	100,00%	100,00%	Intégration globale
Voyages sur le Nil	2 abdellatif el soufany street Abdin, LE CAIRE EGYPTE	Société égyptienne	56,00%	56,00%	Intégration globale
Grèce sur Mesure Travel & Tourism LTD.	Andrea Metaxa 2 - Exarcheia 106 81 ATHENS GREECE	Société grecque	97,57%	97,57%	Intégration globale
Satyagraha's Guest House Proprietary Ltd	15 Pine Road Orchards 2192, JOHANNESBURG SOUTH AFRICA	Société sud-africaine	100,00%	100,00%	Intégration globale
Voyageurs du Monde SA	18 Bd Georges-Favon 1204 GENEVE SUISSE	Société suisse	100,00%	100,00%	Intégration globale
Uniktour Inc.	555, Boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau RC03, MONTREAL (QUEBEC), H2Z 1B1, CANADA	Société canadienne	70,88%	71,14%	Intégration globale
Chamina Sylva	43 Place de Jaude, 63000 CLERMONT FERRAND	389249426	98,55%	100,00%	Intégration globale
Destinations en direct SASU	2B Place du Puits de L'Ermite 75005 PARIS	753020437	94,68%	96,02%	Intégration globale
Erta Ale Developpement	Zone Artisanale de Longifan 38530 CHAPAREILLAN	512359548	98,55%	98,55%	Intégration globale
Allibert SAS	Zone Artisanale de Longifan 38530 CHAPAREILLAN	340110311	98,55%	100,00%	Intégration globale
Aventure Berbère	Angle Avenue Hassan II et rue Khalid Ibn El Oualid, 4ème étage, n°41 Guéliz, MARRAKECH MAROC	Société marocaine	98,55%	100,00%	Intégration globale
La Pélerine SARL	Place Limozin 43170 SAUGUES	439482233	98,55%	100,00%	Intégration globale
Loire Valley travel SASU	2 rue Jean Moulin 41000 BLOIS	347762494	98,55%	100,00%	Intégration globale
Voyageurs au Japon SASU	55 rue Sainte-Anne 75002 PARIS	443472048	100,00%	100,00%	Intégration globale
Madere Active Holidays	Primeira Travessa da Olaria, Edifício Joao II, 3° Andar Letra Q 9125-071 Caniço MADEIRA PORTUGAL	Société portugaise	59,13%	60,00%	Intégration globale
Caminando Costa Rica	Avenida 11 con calle transversal 7 Barrio Amon SAN JOSÉ COSTA RICA	Société costaricienne	98,55%	100,00%	Intégration globale

Dénomination	Adresse	N° SIREN	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Original Travel Company Limited	111 Upper Richmond Road LONDON EC2R 8DD UNITED KINGDOM	4437204	90,66%	100,00%	Intégration globale
Voyageurs du Monde UK Limited	111 Upper Richmond Road, LONDON UNITED KINGDOM, SW15 2TL	10471371	90,66%	90,66%	Intégration globale
KE Adventure Travel Limited	Central Car Park Road, Keswick CUMBRIA CA12 5DF UNITED KINGDOM	1911512	98,55%	100,00%	Intégration globale
Mickledore Travel Limited	42, St Johns street, Keswick, CUMBRIA CA12 5AG UNITED KINGDOM	5240113	98,55%	100,00%	Intégration globale
La Malle Postale	rue du 11 novembre Malpas 43370 Cussac-sur-Loire	791807357	78,84%	100,00%	Intégration globale
LMP	11 rue Charles Dupuy 43000 Le Puy-en-Velay	510769623	78,84%	80,00%	Intégration globale
La Malle Développement	11 rue Charles Dupuy 43000 Le Puy-en-Velay	891082299	59,13%	75,00%	Intégration globale
Extraordinary Journeys Inc	1013 Centre Road, Suite 403S Wilmington, County of New Castle, Delaware 19805	Société américaine	63,25%	64,19%	Intégration globale
Extraordinary Journeys Lic.	1013 Centre Road, Suite 403S Wilmington, County of New Castle, Delaware 19805	Société américaine	63,25%	100,00%	Intégration globale
Active on Holiday AB	PO Box 6055 6802 DC Arnhem	Société néerlandaise	84,75%	100,00%	Intégration globale
Active Scandinavia	Hammarsgårdsvägen 5, 74950 Ekolsund	Société suédoise	84,75%	100,00%	Intégration globale
Bering Travel ApS	Glenshoejparken 72, 5620 Glamsbjerg	Société danoise	58,99%	69,60%	Intégration globale
Eurofun Touristik GmbH	Mühlstraße 20, 5162 Obertrum am See	Société autrichienne	84,75%	100,00%	Intégration globale
Espace Randonnée SARL	9 rue Ampère 67500 Haguenau	480420413	84,75%	100,00%	Intégration globale
Eurotrek AG	Lerzenstrasse 21, 8953 Dietikon	Société suisse	84,75%	100,00%	Intégration globale
Pedalo Touristik GMBH	Kickendorf 1a, 4710 Grieskirchen	Société autrichienne	0,00%	0,00%	Intégration globale
Radreise Freunde GMBH	Lienfeldergasse 12, 1160 Wien	Société autrichienne	84,75%	100,00%	Intégration globale
Radweg-Reisen GMBH	Fritz-Arnold-Straße 16a, 78467 Konstanz	Société allemande	84,75%	100,00%	Intégration globale
Rückenwind Reisen GMBH	Am Patentbusch 14, 26125 Oldenburg	Société allemande	84,75%	100,00%	Intégration globale
SE Tours GmbH	Am Grollhamm 12a, 27574 Bremerhaven	Société allemande	84,75%	100,00%	Intégration globale
Velociped GmbH & Co. KG	Alte Kasseler Str. 43 35039 Marburg	Société allemande	84,75%	100,00%	Intégration globale
EuroFun Service	Haid 70, 4782 St. Florian am Inn	Société autrichienne	84,75%	100,00%	Intégration globale
Tourbook	Am Rhin 5b, 25348 Glückstadt	Société allemande	67,80%	80,00%	Intégration globale
EuroFun Holding	Mühlstraße 20, 5162 Obertrum am See	Société autrichienne	84,75%	86,00%	Intégration globale
Velociped Verwaltungs GmbH	Alte Kasseler Str. 43, 35039 Marburg	Société allemande	84,75%	100,00%	Intégration globale
Voyageurs du monde KK	2-15-5 Minami-Aoyama, Minato-ku, Tokyo	Société japonaise	100,00%	100,00%	Intégration globale
Le monde à vélo INC.	4035 Rue St-Ambroise , Local 219 Montréal (Québec) H4C 2E1	Société canadienne	46,07%	65,00%	Intégration globale
Den Langsomme Reisen	Edvard storms gate 2, 0166 Oslo	Société norvégienne	84,75%	100,00%	Intégration globale
Cicloturisme	Rue, Santa Eugènia, 11, local, 5, 17005, Girona, Girona, El Gironès, Gérone	Société espagnole	68,99%	70,00%	Intégration globale
Eurofun Immo GmbH	Mühlstraße 20, 5162 Obertrum am See	Société allemande	84,75%	100,00%	Intégration globale

5.3 Date d'arrêt des comptes

La consolidation est réalisée à partir des situations comptables établies au 31 décembre 2025.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

5.4 Élimination des opérations internes au Groupe

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, provisions couvrant des risques à l'intérieur du Groupe, plus-values ou moins-values significatives dégagées à l'occasion de cessions internes au Groupe).

5.5 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par une société dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions aux salariés sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Leurs variations sont reclassées en flux de Besoin en Fonds de Roulement dans le tableau de flux de trésorerie.

Depuis 2009, Voyageurs du Monde détient également des titres d'autocontrôle dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ces titres sont retraités dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres et apparaissent en flux de financement dans le tableau de flux de trésorerie.

5.6 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Groupe a mis en place des plans d'options de souscription ou d'achats d'actions sur les titres de filiales consolidées. Dès lors que ces plans sont attribués avec un engagement de rachat de la part du Groupe à l'issue de la période de conservation, les cessions de titres au profit des salariés sont traitées comme des cessions temporaires n'entraînant pas une perte de contrôle sur ces titres.

Au moment du rachat par le Groupe des actions antérieurement attribuées aux salariés, la différence entre la valeur comptable consolidée de ces titres et le prix de rachat aux salariés est constatée en charge et non en écart d'acquisition. Cette charge fait l'objet d'une provision dès lors qu'elle devient probable, c'est-à-dire dès que l'engagement de rachat est susceptible de générer une charge et que la levée des options est probable.

6 RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

6.1 Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

Les écarts d'acquisition constatés entre le coût d'acquisition des titres, et la quote-part de l'entité acquéreuse dans la valeur d'entrée des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sont inscrits à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecart d'acquisition » au sein des immobilisations incorporelles (§ 8.2).

En application du règlement ANC 2020-01, le Groupe a analysé les durées d'utilisation de ses écarts d'acquisition et en a conclu qu'elles étaient non limitées. En conséquence, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque clôture pour justifier l'absence de surévaluation qu'il y ait ou non indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable des actifs de chaque entité du Groupe correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa valeur de marché.

La valeur d'utilité est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Les flux prévisionnels sont escomptés à un coût moyen pondéré du capital déterminé en fonction des spécificités propres à chaque pays et à chaque entité, à titre d'exemple, ce taux s'établit entre 10,1 % et 12,5 % pour les entités présentes en Europe au 31 décembre 2025.

Dans ce cadre, Voyageurs du Monde détermine une valeur d'entreprise de chaque unité génératrice de trésorerie (estimée comme somme des cash flows futurs actualisés) et retranchée de l'endettement net éventuel, qui est comparée à la valeur comptable de l'actif net respectif (composé des écarts d'acquisition, des marques et de l'ensemble des autres actifs (dont besoin en fonds de roulement) nécessaires à l'exploitation).

Cette démarche s'appuie sur les plans d'affaires à 5 ans arrêtés par le management du groupe, auxquels sont appliqués le coût moyen pondéré du capital et un taux de croissance à long terme retenu à hauteur de 2,0%.

La valeur terminale a été approchée en extrapolant les flux futurs au-delà de 5 ans sur la base du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe calculé au 31 décembre 2025 sur la base des données de marché à cette date et tenant compte des risques spécifiques de chaque région.

Pour les hébergements, la dépréciation est déterminée selon une approche multicritère prenant en compte les trois indicateurs suivants :

- la valeur d'utilité, estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs ;
- la valeur de marché, correspondant à l'actif net corrigé des plus et moins-values latentes sur les actifs immobiliers, telles qu'évaluées par des agences immobilières ou sur la base d'un rapport d'expert indépendant ;

- La valeur de l'actif net comptable.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur ainsi retenue s'avère inférieure au coût d'acquisition des titres.

La valeur recouvrable ainsi obtenue est comparée à la valeur nette des écarts d'acquisition et une dépréciation est, le cas échéant, comptabilisée. Cette dépréciation figure dans la ligne « Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition », située entre le « Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition » et le « Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition ».

6.2 Conversion des comptes des filiales exprimés en devises

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis comme suit :

- Les bilans sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période ;
- Les comptes de résultat sont convertis au cours moyen de la période ;
- L'effet net de la conversion des devises étrangères est enregistré en écart de conversion dans les capitaux propres.

6.3 Immobilisations incorporelles

Les droits d'utilisation des photos sont amortis selon la durée du contrat de cession.

Les droits au bail des agences ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au chapitre 6.1 Ecart d'acquisition. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle.

Une dépréciation est comptabilisée si cela est jugé nécessaire.

Lors des regroupements d'entreprises, une marque peut être qualifiée d'actif identifiable. Dans ce cas, sa valorisation est estimée en fonction de la rémunération potentielle à laquelle le Groupe rémunérerait un intermédiaire (du type Agence de Voyage) qui distribuerait les produits de la marque.

La valeur de la marque comptabilisée ne peut excéder la valeur de l'écart d'acquisition avant allocation. Ainsi, aucune marque ne peut conduire à la reconnaissance d'un écart d'acquisition négatif. Les marques ne sont pas amorties. Des tests de dépréciation sont néanmoins réalisés annuellement selon la méthode des redevances (Royalty Relief Method). Cette méthode des redevances est basée sur la notion selon laquelle la valeur d'une marque est calculée par référence aux revenus que le propriétaire de cette marque serait susceptible de percevoir en concédant à des tiers un droit d'utilisation. Au même titre que les écarts d'acquisition, la méthode s'appuie sur une approche de type DCF (Discounted Cash Flow).

Les logiciels et licences sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

6.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été initialement inscrites dans les comptes consolidés à leur coût d'acquisition, prix d'achat et frais accessoires inclus.

Compte tenu du caractère non significatif du montant des biens financés en crédit-bail, la méthode de retraitement n'est pas appliquée.

Le mode d'amortissement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées estimées d'utilisation suivantes :

Constructions :	linéaire 20 à 50 ans
Agencements :	linéaire 5 à 10 ans
Installations :	linéaire 5 à 10 ans
Matériel et outillage :	linéaire 3 à 5 ans
Matériel de transport :	linéaire 4 à 5 ans
Matériel informatique :	linéaire 3 à 5 ans
Mobiliers et matériel :	linéaire 3 à 10 ans

S'agissant de l'amortissement des constructions, les durées d'utilité de chaque actif sont appréciées en fonction de leurs caractéristiques propres.

6.5 Immobilisations financières

Elles comprennent principalement :

- Les titres de participation des sociétés non consolidées ;

La valeur brute des titres de participation des sociétés non consolidées figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le Groupe, celle-ci tenant compte, notamment, de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

- Les créances rattachées à des participations non consolidées ;
- Les dépôts de garantie.

6.6 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables groupe des entités mises en équivalence.

6.7 Stocks

Il s'agit essentiellement de magazines et catalogues vendus par les filiales du sous-groupe Eurofun. Pour ces stocks, l'inventaire est réalisé à la date de clôture, en fin d'exercice. Ils sont évalués selon la méthode PUMP. Le coût d'achat est composé du prix facturé par le fournisseur.

Les stocks obsolètes de publications à rotation lente font l'objet d'une dépréciation.

6.8 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions de SICAV sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors droit d'entrée. Elles sont estimées à la clôture de l'exercice à leur valeur liquidative. Toutefois, les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les produits acquis sur les dépôts à terme restant au bilan ont été comptabilisés selon la méthode des intérêts courus.

6.9 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

6.10 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode « bilancielle » pour les différences temporaires existant entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Le Groupe a dissout le Groupe d'Intégration Fiscale dont faisait partie Voyageurs du Monde (société intégrante), Comptoir des Voyages, Destinations en Direct, Lives et Objets du Monde et Voyageurs au Japon au cours de l'exercice 2025.

Les actifs d'impôt relatifs aux déficits reportables et aux amortissements réputés différés sur les années antérieures sont comptabilisés lorsque leur récupération sur une durée raisonnable est probable.

6.11 Comptabilisation des transactions libellées en devises

La méthode prévue pour la consolidation est similaire à celle du Plan Comptable Général français, à savoir la constatation des gains de change latents sur créances ou sur dettes en écart de conversion passif et à l'inverse, la constatation des pertes de change latentes sur ces mêmes actifs et passifs en écart de conversion actif. Dans le cas d'une perte de change latente, une provision est constatée.

6.12 Chiffre d'affaires

Le fait générateur du rattachement au chiffre d'affaires d'une prestation de voyage vendue est directement lié à la date de départ du client. Toute prestation vendue sur l'exercice mais dont la date de départ a lieu sur l'exercice suivant, est comptabilisée en produit constaté d'avance. Les charges relatives à ces voyages et comptabilisées à la clôture sont traitées de manière symétrique en charges constatées d'avance.

Les avantages accordés correspondant au parrainage ou à la réduction sur chaque voyage sont considérés comme une réduction sur vente. Chaque réduction est donc comptabilisée lors de la vente correspondante en diminution de celle-ci.

Le chiffre d'affaires inclut aussi les commissions reçues des prestataires.

6.13 Marge brute

La marge brute est un agrégat du résultat d'exploitation. Cette marge est calculée par différence entre le chiffre d'affaires voyage défini ci-dessus et toutes les charges directes (coût d'achat des prestations voyage, commissions versées aux intermédiaires éventuels et charges de personnel des guides).

6.14 Résultat d'exploitation et résultat exceptionnel

Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Conformément au Plan Comptable Général modifié par le règlement ANC n°2022-06, le résultat exceptionnel est désormais strictement limité aux charges et produits directement liés à la survenance d'un événement majeur et inhabituel, c'est-à-dire un événement non récurrent, clairement distinct des activités ordinaires du Groupe et dont l'occurrence ne peut raisonnablement être anticipée dans le cours

normal des affaires. Peuvent ainsi relever du résultat exceptionnel, à titre d'exemple, les coûts de restructuration significatifs ou les indemnités liées à des litiges exceptionnels.

En conséquence :

- Les cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les reprises de subventions d'investissement ne répondant pas à cette définition sont désormais intégrées au résultat d'exploitation ;
- Les cessions de titres et d'actifs financiers ne répondant pas à cette définition sont désormais intégrées au résultat financier.

La colonne comparative au 31 décembre 2024 n'a pas fait l'objet d'un retraitement. Les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel restent conformes à la réglementation antérieure.

En outre, cette nouveauté est sans incidence significative sur les comptes du Groupe Voyageurs du Monde.

6.15 Engagements hors bilan

En accord avec le référentiel ANC 2020-01, les provisions pour indemnités de départ à la retraite ne sont pas comptabilisées mais figurent en engagements hors-bilan (§ 8.13.1).

En ce qui concerne les engagements pour indemnités de départ à la retraite, les modalités de calcul reposent sur les hypothèses suivantes :

- Le départ à la retraite est à l'initiative des salariés,
- L'âge de départ à la retraite est arrêté à 64 ans,
- L'utilisation des dernières tables de mortalité publiées par l'INSEE (T68 2014),
- Conformément à la recommandation 2003-R-01 du CNC, le Groupe a retenu le taux Iboxx Euro Corporate AA 10 ans de 3,96% au 31 décembre 2025,
- La progression des salaires est de l'ordre de 3 % par an,
- Un taux de probabilité de présence déterminé en fonction :
 - du taux de rotation des salariés des filiales du Groupe calculé sur une moyenne de 3 ans et constitué seulement des démissions
 - des annuités restantes à obtenir pour le salarié avant d'atteindre l'âge de la retraite,
- L'application d'un taux de charges sociales de 50 % sur la totalité de la population.

A fin 2025, les engagements de retraite s'élevaient à 3 094 milliers d'euros contre 3 014 milliers d'euros fin 2024.

Les autres engagements hors bilan (reçus ou donnés) sont détaillés par nature dans la note 8.13.

7 COMPARABILITÉ DES COMPTES ET ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

7.1 Changement de réglementation

Les comptes consolidés ne sont pas significativement impactés par les changements apportés par les règlements ANC n°2022-06 et n°2024-05 qui s'appliquent pour la première fois de manière prospective aux comptes ouverts à compter du 1er janvier 2025. Le changement de règlement constitue un changement de méthode comptable.

En l'absence d'impact sur la présentation du bilan et du compte de résultat induit par ces nouveaux règlements, la colonne 2024 indiquée en information comparative est identique à celle arrêtée et publiée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

7.2 Variation de périmètre

Les évolutions du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice 2025 sont les suivantes :

- Augmentations de capital inégalement souscrite par libération d'actions gratuites sans obligations de rachats par le groupe chez :
 - Comptoir des voyages : Dilution à hauteur de 0,51% générant un résultat de cession de -107 milliers d'euros.
 - Destinations en Direct : Dilution à hauteur de 0,51% générant un résultat de cession de -31 milliers d'euros.
 - Terres D'aventure : Dilution à hauteur de 0,45% générant un résultat de cession de -60 milliers d'euros.
 - Nomade Aventure : Dilution à hauteur de 0,95% générant un résultat de cession de -40 milliers d'euros.
- Comptoir des voyages a cédé 7 994 actions Bynativ à Anne Invest pour un montant de 200 milliers d'euros.
- Prise de participation complémentaire, à hauteur de 3,5%, du capital de Eurofun Holding. L'opération a généré un écart d'acquisition de +1 040 milliers d'euros.
- Voyageurs du Monde a procédé au rachat des actions gratuites détenues par certains salariés de Voyageurs du Monde UK Limited, représentant 2,6 % du capital, pour un montant de 165 milliers d'euros. Ces actions gratuites avaient été émises sans clause de rachat. L'opération a généré un écart d'acquisition de +55 milliers d'euros.
- Prise de participation complémentaire, à hauteur de 45% du capital de LMP. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 747 milliers d'euros et entraîné un changement de méthode de consolidation du sous-groupe La Malle Postale, passant de la mise en équivalence à intégration globale.

8 NOTES RELATIVES AU BILAN

8.1 Immobilisations incorporelles

Le tableau ci-dessous reflète le détail des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2025 :

en milliers d'euros	Montant brut	31/12/2025		31/12/2024
		Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Ecart d'acquisition	77 328	(10 530)	66 798	65 699
Licences, logiciels	24 716	(16 336)	8 380	4 050
Frais d'établissement	28	(28)		10
Droit au bail	2 311	(247)	2 063	2 076
Marques	39 634	(246)	39 388	41 123
Autres immobilisations incorporelles	12 198	(8 028)	4 170	4 338
TOTAL	156 214	(35 415)	120 799	117 295

Les principales variations hors écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net
31/12/2024	75 108	(23 512)	51 596
Acquisitions (dotations)	5 750	(2 969)	2 781
Cessions (reprises)	(1 815)	1 810	(5)
Mouvements de périmètre	327	(270)	56
Reclassement	142	5	147
Différence de conversion	(626)	52	(574)
31/12/2025	78 886	(24 885)	54 002

Les investissements de l'exercice sont principalement relatifs à l'acquisition de logiciels chez Voyageurs du Monde (2 360 milliers d'euros) et d'avances et acomptes versés chez Terres d'Aventure (1 442 milliers d'euros).

Les autres variations n'appellent pas de commentaire particulier.

Le détail des marques par entité se présente, en valeur nette comptable, de la façon suivante :

Sociétés	31/12/2024	Reclassement	Amortissements et dépréciations	Ecart de conversion	31/12/2025
Allibert	9 000	-	-	-	9 000
Chamina Sylva	50	-	-	-	50
Voyageurs d'Egypte	1 300	-	-	-	1 300
Nomade Aventure	1 300	-	-	-	1 300
La Pèlerine	50	-	-	-	50
Terres d'Aventure	3 050	-	-	-	3 050
Grand Nord Grand Large (Terres d'Aventure)	298	-	-	-	298
Voyageurs du Monde Canada	281	-	-	(20)	261
Extraordinary Journeys	4 002	-	-	(464)	3 538
Active Scandinavia	188	-	(195)	7	0
Active on Holiday	39	-	(39)	-	-
Bering Travel	576	-	-	(1)	575
Eurofun Service	146	-	-	-	146
Eurofun Touristik	6 512	-	-	-	6 512
Espace Randonnée	341	-	-	-	341
Eurotrek	2 017	-	-	21	2 038
Radweg-Reisen	3 186	(479)	-	-	2 707
Radreise-Freunde	1 723	-	-	-	1 723
Rückenwind Reisen	1 845	(90)	-	-	1 755
SE Tours	3 515	(104)	-	-	3 411
Tourbook	320	(225)	-	-	95
Velociped	1 387	(142)	-	-	1 245
KE Adventure travel	(2)	-	(5)	0	(7)
TOTAL	41 123	(1 040)	(238)	(456)	39 388

Les montants présentés dans la colonne « Reclassement » résultent principalement de la reclassification du poste « Marques, brevets et droits similaires » ainsi que des amortissements qui y étaient rattachés, vers les postes « Logiciels » et « Amortissements des logiciels », afin d'assurer une présentation plus appropriée de ces actifs.

Les autres variations d'immobilisations incorporelles n'appellent pas de commentaire particulier.

8.2 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition à durée de vie non limitée ne sont plus amortis.

Les principales variations des écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net
31/12/2024	76 459	(10 759)	65 699
Acquisition	(0)	0	(0)
Earn out / Put / Complément d'acquisition / Correction	2 491	0	2 491
Différence de conversion	(1 621)	229	(1 393)
31/12/2025	77 328	(10 530)	66 798

Le tableau ci-dessous reflète le détail des écarts d'acquisition au 31 décembre 2025 :

Sociétés	31/12/2024	Acquisitions	Correction de situation nette d'acquisition	Earn out / Put / Complément d'acquisition	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2025
Allibert	4 732	-	-	-	-	-	4 732
Bahia	8	-	-	-	-	3	11
Bering Travel	22	-	-	6	-	(0)	28
Ciclotourisme	319	-	-	25	-	-	344
Destination en Direct	96	-	-	-	-	-	96
Terres d'Aventure (SVP)	6 123	-	-	-	-	-	6 123
Terres d'Aventure	35	-	-	-	-	-	35
Le monde à vélo	365	-	-	-	-	(26)	339
Eurotrek	89	-	-	-	-	1	90
Comptoir des Voyages	309	-	-	-	-	1	310
Voyageurs du Monde Canada	994	-	-	-	-	-	994
Chamina Sylva	1 201	-	-	-	-	-	1 201
La Pèlerine	584	-	-	-	-	-	584
KE Limited	8 094	-	-	-	-	(402)	7 692
Merlot	956	-	-	34	-	(5)	985
Mickeldore	3 119	-	-	-	-	(155)	2 964
Nomade Aventure SASU	964	-	-	-	-	-	964
Loire Valley Travel	270	-	-	-	-	-	270
Voyageurs du Monde UK	7 991	-	-	55	-	(399)	7 646
Eurofun / Eurobike	19 108	-	-	1 040	-	-	20 148
Extraordinary Journeys	3 510	-	-	-	-	(407)	3 103
Extraordinary Journeys	1	-	-	-	-	(1)	(0)
Radreise freunde	3 360	-	-	15	-	-	3 375
Radweg-Reisen	-	-	552	1	-	-	553
SE Tours	2 320	-	-	-	-	-	2 320
La Malle Postale	347	-	-	-	(347)	-	-
LMP	-	-	-	747	347	-	1 094
Velociped GmbH & Co. KG	753	-	-	16	-	-	769
Voyageurs sur le Nil	30	-	-	-	-	-	30
TOTAL	65 698	-	552	1 939	-	(1 392)	66 798

L'augmentation de l'écart d'acquisition des sociétés Voyageurs du Monde UK et LMP est issue de l'acquisition de minoritaires sur ces filiales sur la période.

Des écarts d'acquisition complémentaires ont été constatés à la suite des paiements d'earn-out non provisionnés. C'est le cas chez Ciclotourisme pour 25 milliers d'euros, ainsi que chez Radreise Freunde pour 15 milliers d'euros.

Un put a été exercé sur la période dans le cadre de l'acquisition d'Eurofun, générant un complément d'écart d'acquisition de 1 040 milliers d'euros.

La colonne « Ecart de conversion » restitue la variation des écarts d'acquisition relative à la différence de conversion entre les deux exercices.

8.3 Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous reflète le détail des immobilisations corporelles au 31 décembre 2025 :

en milliers d'euros	31/12/2025			31/12/2024
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Terrains	861		861	577
Constructions	16 941	(7 412)	9 529	7 043
Installations techniques	19 598	(13 457)	6 141	5 492
Autres immobilisations corporelles	30 455	(24 348)	6 107	4 989
Immobilisations en cours	2 778		2 778	3 115
Avances et acomptes sur immobilisations	1		1	5
TOTAL	70 634	(45 217)	25 417	21 220

Les principales variations s'analysent de la façon suivante :

	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net
31/12/2024	70 132	(48 912)	21 220
Acquisitions (dotations)	9 373	(5 326)	4 047
Cessions (reprises)	(9 769)	9 598	(170)
Mouvements de périmètre	1 256	(718)	539
Reclassement	56	(15)	41
Différence de conversion	(414)	155	(259)
31/12/2025	70 634	(45 217)	25 417

Les acquisitions correspondent principalement à des terrains, constructions et immobilisations corporelles en cours chez Eurofun Immobilier pour 2 123 milliers d'euros (bureaux et entrepôts), des travaux et agencements de la nouvelle agence de Nantes chez Voyageurs pour 1 204 milliers d'euros, des vélos chez Eurofun Touristik pour 887 milliers d'euros et chez SE Tours pour 707 milliers d'euros, des travaux et agencements chez Voyageurs de Monde SA. (Zurich) pour 652 milliers d'euros.

L'essentiel des diminutions correspond à des mises au rebut d'autres immobilisations, entièrement amorties, enregistrées chez Voyageurs du Monde pour un montant de 5,6 millions d'euros.

8.4 Immobilisations financières

Le tableau ci-dessous reflète le détail des immobilisations financières au 31 décembre 2025 :

en milliers d'euros	31/12/2025		31/12/2024	
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Titres de participation non consolidés	458	(127)	331	71
Prêts et autres immobilisations financières	2 990	(59)	2 931	2 829
Immobilisations financières	3 448	(186)	3 262	2 899
Titres mis en équivalence (1)				478
TOTAL	3 448	(186)	3 262	3 377

- (1) L'acquisition d'une participation complémentaire de 45 %, portant le taux de détention à 80 % dans le sous-groupe La Malle Postale, a conduit à un changement de méthode de consolidation, celle-ci passant de la mise en équivalence à l'intégration globale.

8.4.1 Titres de participation :

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Montant brut	458	148
Dépréciation	(127)	(77)
TOTAL	331	71

Les caractéristiques des principales sociétés non consolidées sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	% de contrôle	% d'intérêt	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Capitaux propres	CA	Résultat net	Date des données publiées
Nocito	36,36%	34,07%	27		27	32	79	(6)	31/12/2023
Fairmoove	1,65%	1,65%	127	(127)	0	3 112	4 641	(1 455)	31/12/2024
Une ferme du Nil	85,00%	84,94%	2		2	2	0	0	31/12/2025
Active Trail	100,00%	98,55%	300		300	300	0	0	31/12/2025
TOTAL			456	(127)	329				

Ces sociétés, étant soit non contrôlées par le Groupe soit d'importance non significative, sont exclues du périmètre de consolidation.

8.4.2 Prêts et autres immobilisations financières :

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Prêts au personnel	302	263
Dépôts et cautionnements	2 469	2 514
Autres immobilisations financières	159	50
TOTAL	2 931	2 829

8.5 Stock et en-cours

Le tableau ci-dessous reflète le détail des stocks et en-cours :

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Montant brut	2 242	1 937
Dépréciation	(28)	(32)
TOTAL	2 214	1 905

Les stocks sont composés principalement des stocks de livres et articles de voyage de la librairie Livres et Objets du Monde, ainsi que des magazines et catalogues vendus par les filiales du sous-groupe Eurofun.

8.6 Créances d'exploitation, autres créances et comptes de régularisation

Les créances d'exploitation, autres créances et comptes de régularisation se répartissent et varient d'un exercice à l'autre comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Clients et comptes rattachés	177 468	164 777
Dépréciations des créances clients	(263)	(512)
Sous-total créances clients et comptes rattachés	177 205	164 265
Avances et acomptes versés	7 176	5 364
Organismes sociaux	366	283
Etat	13 487	7 014
Autres créances d'exploitation	6 290	5 471
Créances diverses hors exploitation	752	934
Impôts différés actifs	2 276	3 082
Ecart de conversion actif	1 693	1 074
Charges constatées d'avance	51 841	49 182
Charges à répartir		393
Sous-total autres créances et comptes de régularisation	83 881	72 797
TOTAL CREANCES	261 085	237 062

Les comptes clients correspondent principalement aux factures émises par le Groupe pour des départs postérieurs à la date d'arrêté diminués des acomptes reçus des clients.

Les avances et acomptes correspondent d'une part aux montants versés aux fournisseurs de prestations de voyages pour lesquels les factures n'ont pas encore été reçues et d'autre part aux acomptes sur prestations non fournies.

L'ensemble de ces créances est recouvrable sur une durée inférieure à un an.

Les charges constatées d'avance comprennent les factures fournisseurs enregistrées par le Groupe pour des prestations dont la date de départ est postérieure à la date d'arrêté.

L'analyse des impôts différés est réalisée au § 9.4 de la présente annexe.

8.7 Valeurs mobilières de placement et trésorerie

La trésorerie est constituée des disponibilités et des équivalents de disponibilités dont les valeurs mobilières répondant aux critères. Elle est structurée comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Equivalents de trésorerie	55 359	56 187
Disponibilités	169 087	148 496
Trésorerie à l'actif	224 445	204 683
Concours bancaires courants	(1 310)	(850)
TRESORERIE NETTE	223 136	203 834

Les équivalents de trésorerie regroupent les portefeuilles de valeurs mobilières de placement détenus principalement par plusieurs entités françaises du Groupe, dont la société-mère Voyageurs du Monde qui concourt à hauteur de 45,3 millions d'euros. Ces portefeuilles sont principalement composés de SICAV monétaires souscrits auprès de banques de premier rang.

La trésorerie du Groupe s'élève à 224,4 millions d'euros, soit une augmentation de 9,7 % par rapport au 31 décembre 2024. Les placements réalisés dans des comptes à terme de grandes banques françaises (classés sous la rubrique « disponibilités »), répondent à la définition de la trésorerie dans la mesure où ils ont une durée de liquidité de moins de 3 mois.

8.8 Capitaux propres consolidés

8.8.1 Composition du capital social

Le capital social de Voyageurs du Monde SA est composé de 4 468 928 actions de 1 euro au 31 décembre 2025 incluant 60 113 actions détenues directement par les salariés de la Société ou indirectement, à travers le fonds commun de placement des salariés.

8.8.2 Plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés du Groupe

Les données sont exprimées en milliers d'euros :

	Nomade Aventure	Comptoir des Voyages	EAD			Voyageurs UK	
Date d'autorisation par l'AG	12/06/2014	08/06/2016	02/06/2016	17/06/2019	08/06/2021	25/04/2018	22/12/2025
Nombre total d'actions gratuites attribuées	666	945	21 528	7 000	57 000	10 000	59 301
Date effective d'attribution	12/06/2018	07/06/2018	02/06/2018	17/06/2020	08/06/2023	25/04/2019	22/12/2025
Augmentation de capital potentielle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Conditions d'attribution	Maintien de la fonction des salariés dans l'entreprise à la date effective	Présence d'un an	Présence d'un an	Présence d'un an	Présence d'un an	Présence d'un an	Présence d'un an
Montant de la charge comptabilisée sur la période	-50	-30				-118	11
Montant de la provision totale	117	506	830			11	

8.8.3 Capital potentiel et résultat par action

Calcul du résultat de base :

Le calcul du résultat net par action ordinaire est effectué en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période hors actions auto-détenues dans le contrat de liquidité en fin d'exercice, soit 4 080 848 actions.

Calcul du résultat dilué :

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe a émis en juillet 2021 un emprunt obligataire pour un montant de 55 millions d'euros, il s'agit d'un instrument financier dont l'exercice occasionnerait une augmentation de capital, ayant donc théoriquement un effet sur le calcul du résultat dilué par action.

Au 31 décembre 2025, le calcul du résultat dilué par action se présente de la façon suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net revenant au Groupe (en milliers d'euros)	48 437	47 490
Ajustements :		
- Montant des intérêts net d'IS	730	1 900
Nombre d'actions majoré des actions théoriques supplémentaires (en milliers)	4 330	4 161
Résultat dilué par action (en euro par action)	11,35	11,87

8.9 Provisions

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour litiges	517	553
Provisions pour pertes de change latentes	33	9
Provisions pour risques	1 216	34
Provisions pour charges	10	16
Total provisions	1 776	612

Les provisions comprennent essentiellement des provisions pour risques.

Les principales variations s'analysent de la façon suivante :

en milliers d'euros	
31/12/2024	612
Dotations	1 493
Reprises	(329)
Différence de conversion	(1)
31/12/2025	1 776

8.10 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles	1 384	76 898
Emprunts obligataires	1 000	1 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 546	2 159
Autres emprunts et dettes assimilées	187	839
Intérêts courus sur emprunts	54	8 673
Concours bancaires courants	1 310	850
Comptes courants associés	52	121
TOTAL	5 532	90 540

Les échéances des dettes financières sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
A moins d'un an	2 268	2 374
De un à cinq ans	3 264	88 166
A plus de cinq ans	0	0
Total	5 532	90 540

Les principales variations des autres emprunts et dettes financières (hors intérêts courus et concours bancaires courants) s'analysent de la façon suivante :

en milliers d'euros	
31/12/2024	81 017
Emission d'emprunts	750
Remboursements d'emprunts	(2 097)
Mouvements de périmètre	48
Conversion en actions d'emprunts obligataires	(75 514)
Différence de conversion	(37)
31/12/2025	4 168

Les OCA 1 ont été intégralement converties en mai 2025.

Les emprunts obligataires convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société (OCA 2) d'un total de 1 384 milliers d'euros ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2024	31/12/2025
	OCA 2	
Nombre d'obligations émises	651 441	
Nombre d'obligations encore convertibles à la clôture	22 326	16 279
Prix unitaire de souscription	85 €	
Durée	7 ans	
Taux d'intérêts annuels	3%	
Modalités de paiements des intérêts	Annuellement	
Modalités de conversion	Les obligations sont convertibles à la main du porteur tout au long de la vie de l'OCA et automatiquement en actions à son échéance. Une partie a déjà fait l'objet de conversion en actions.	

Au 31/12/2025, 635 162 OCA 2 ont été converties pour un total de 53 589 milliers d'euros.

8.11 Dettes d'exploitation, autres dettes et comptes de régularisation

Les dettes d'exploitation et autres dettes se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 929	33 722
Clients - avances et acomptes reçus	3 350	1 057
Dettes sociales	31 078	30 043
Dettes fiscales	11 147	8 322
Autres dettes d'exploitation	4 944	7 066
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	330	359
Autres dettes	1 091	2 396
Produits constatés d'avance	294 033	272 879
Ecart de conversion passif	1 446	1 255
Autres dettes et comptes de régularisation	347 418	323 377
Total dettes et comptes de régularisation	384 347	357 099

Les produits constatés d'avance correspondent aux prestations facturées pour un départ postérieur à la date d'arrêté. Leur montant est donc fonction de l'importance du carnet de commande en date d'arrêté. Leur variation est importante au 31 décembre 2025 en raison de la hausse d'activité sur l'exercice.

L'ensemble des dettes a une échéance inférieure à un an.

8.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise des contrats d'achats à terme de devises (de dollars essentiellement) contre euros pour couvrir ses futurs achats de prestations de voyage libellées en devise. Les couvertures sont réalisées et ajustées régulièrement sur la base du carnet de commande analysé périodiquement.

Le portefeuille d'instruments financiers est le suivant :

	31/12/2025		31/12/2024		31/12/2023	
	Position globale en milliers d'euros	Cours moyen euro contre devise	Position globale en milliers d'euros	Cours moyen euro contre devise	Position globale en milliers d'euros	Cours moyen euro contre devise
Achats à terme dollars	28 416	0,8494	29 120	0,9238	30 743	0,9689
Achats à terme autres devises	7 824	N/A	11 129	N/A	11 757	N/A
Vente à terme devises		N/A		N/A		N/A

8.13 Autres engagements hors bilan

8.13.1 Engagements donnés

Ils sont similaires à ceux au 31 décembre 2024, et se répartissent comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
- Nantissement sur comptes à terme (1)	14 000	14 000
- Lettres de garantie fournisseurs	457	471
- Engagements fluviaux (2)	660	1 325
- Indemnités de départ à la retraite (3)	3 094	3 013
- Garantie donnée par Comptoir des Voyages	18	18
- Contrat de bail en cours (4)	17 114	3 858
- Promesse de vente de 7 994 actions bynativ par Comptoir des Voyages	200	
- Engagements achat terrain à Obertrum (Autriche)	691	
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	36 234	22 685

- (1) Le nantissement sur comptes à terme a été consentie par GROUPAMA ASSURANCE en contrepartie de l'obtention de la garantie professionnelle d'agent de voyages.
- (2) Les engagements fluviaux comprennent les loyers de la Flaneuse du Nil pour 360 milliers de dollars et les travaux de rénovation et de maintien des services à bord du Steam Ship Sudan pour 354 milliers d'euros.
- (3) Le calcul des indemnités de départ à la retraite est expliqué en note 6.15.
- (4) En 2025, les engagements représentent l'ensemble des baux des sociétés du Groupe Voyageurs du Monde. L'engagement présenté en 2024 représente le seul bail des locaux de Voyageurs du Monde situés au 55 rue Sainte Anne à Paris.

8.13.2 Engagements reçus

Pour sa succursale située à Bruxelles, Voyageurs du Monde dispose d'une ligne de crédit auprès de la Fortis Banque Bruxelles en contrepartie de l'obtention d'une caution bancaire solidaire au profit :

- de l'Administration de la Commission Communautaire Française – Service Tourisme Bruxelles (20 milliers d'euros)
- de l'International Air Transport Association (83 milliers d'euros)

La société Voyageurs du Monde Canada dispose aussi d'une ligne de crédit d'un montant de 100 000 CAD.

8.13.3 Engagements réciproques

Sur Voyageurs du Monde UK, Voyageurs du Monde a octroyé une promesse d'achat (put) exerçable sur la base des comptes clos au 31/12/2027, 31/12/2028 et 31/12/2029. Si cette option n'est pas levée, Voyageurs du Monde bénéficie d'une promesse de vente (call) exerçable sur la base des comptes clos au 31/12/2029 et 31/12/2030. Leurs prix sont fonction des marges opérationnelles de l'exercice et du niveau de trésorerie nette.

EAD a octroyé aux actionnaires minoritaires de la société EuroFun Holding une promesse d'achat (put) exerçable sur 14% des titres qu'ils détiennent au 31 décembre 2025 après prise de participation complémentaire de cette année. Concomitamment, EAD bénéficie d'une promesse de vente (call) exerçable l'année suivant le dernier put. Leurs prix sont fonction des marges opérationnelles des deux exercices précédents les levées d'option et du niveau de trésorerie nette.

9 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

9.1 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation comparatif se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Chiffres d'affaires	784 990	735 270
Coûts des prestations vendues	(529 302)	(498 700)
Marge brute	255 687	236 570
<i>Taux de marge brute</i>	32,57%	32,17%
Autres produits d'exploitation	5 410	4 460
Services extérieurs	(51 587)	(46 566)
Charges de personnel	(132 540)	(123 183)
Autres charges d'exploitation	(1 885)	(802)
Impôts et taxes	(2 435)	(2 156)
EBITDA	72 650	68 323
<i>Dotations aux amortissements d'exploitation (net)</i>	(8 298)	(7 113)
<i>Dotations aux provisions d'exploitation</i>	(619)	(573)
<i>Reprise de provisions d'exploitation</i>	860	925
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(8 057)	(6 761)
<i>Sous-total charges d'exploitation</i>	(196 504)	(180 270)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition	64 593	61 562
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(283)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition	64 593	61 279

Le résultat d'exploitation s'établit à 64 593 milliers d'euros au 31 décembre 2025, en augmentation de 5,4% par rapport au 31 décembre 2024. Cette amélioration s'explique par une hausse de l'activité sur l'exercice qui a permis de dégager un EBITDA de 72 650 milliers d'euros au 31 décembre 2025, contre 68 323 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

9.1.1 *Chiffre d'affaires*

L'activité reprenant, le chiffre d'affaires consolidé d'un montant de 785 millions d'euros est en augmentation de 6,8 % par rapport au 31 décembre 2024. Cette progression concerne les deux principales activités du Groupe (sur-mesure +6,4%, circuits aventure +8,8% et vélo +4,4%).

9.1.2 *Marge brute*

La marge brute passe de 32,17 % au 31 décembre 2024 à 32,57 % au 31 décembre 2025.

9.1.3 Services extérieurs

Les services extérieurs de 51,5 millions d'euros, sont en augmentation de 10,8 % par rapport à décembre 2024. Cette augmentation est en lien avec l'évolution de l'activité.

9.1.4 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 132,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 et augmentent de 7,6 %. Cette augmentation est en lien avec l'évolution des effectifs.

9.1.5 EBITDA

L'EBITDA s'établit à 72,7 millions d'euros, à comparer avec 68,3 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette augmentation est en lien avec l'évolution de l'activité.

9.1.6 Dotations nettes aux amortissements et provisions

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dotations nettes aux amortissements	(8 298)	(7 113)
Dotation nettes aux provisions	241	352
Total dotations nettes des reprises	(8 057)	(6 761)

La dotation nette aux amortissements n'appelle pas de commentaire particulier.

9.1.7 EBIT

Sous l'effet des éléments précédemment énoncés, l'EBIT est en progression de 3 315 milliers d'euros.

9.2 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Charges et produits d'intérêt	(1 008)	(2 568)
Profits / pertes de change	100	(433)
Dotations et reprises aux dépréciations et provisions	(453)	283
Autres produits et charges financiers	5 478	9 787
TOTAL	4 117	7 069

La diminution des charges d'intérêts pour 1 560 milliers d'euros chez Voyageurs du Monde s'explique par la conversion d'emprunt obligataire sur la période pour 84 millions d'euros.

Cette baisse de charges ne compense pas la diminution des produits financiers sur valeur mobilières de placement pour 4,3 millions d'euros. La diminution des produits financiers résulte de l'OPRA en juillet 2024, qui a généré une sortie de trésorerie de 130 millions d'euros, et de la baisse de la rémunération des placements.

9.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Correction d'erreur sur exercices antérieurs	(708)	
Autres produits exceptionnels	20	(1 226)
Dotations et reprises aux provisions et dépréciations exceptionnelles	(1 105)	
TOTAL	(1 793)	(1 226)

Une charge nette de 708 milliers d'euros a été comptabilisée chez Radweg-Reisen GMBH à la suite de l'identification, au cours de l'exercice, d'erreurs comptables affectant les comptes des exercices antérieurs d'une filiale allemande du groupe EuroFun, acquise en juillet 2022.

Ces anomalies concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires, l'évaluation des coûts des prestations vendues, ainsi que la comptabilisation de certaines charges d'exploitation. Elles se répartissent comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Antérieur à l'acquisition
EBIT consolidé de la société Radwegreisen publié	(1 664)	85	145	287	
Chiffre d'affaires	437	(103)	(143)	(191)	
Achats Voyages	245	(245)			
Autres charges d'exploitation	26	49	(78)	3	(552)
Total Corrections d'erreurs par résultat	708	(299)	(221)	(188)	
Total Corrections d'erreurs par imputation sur l'écart d'acquisition					(552)
EBIT consolidé de la société Radwegreisen corrigé	(956)	(214)	(76)	99	

Les anomalies relevées au titre des exercices antérieurs à l'acquisition ont donné lieu à un ajustement de l'écart d'acquisition.

9.4 Analyse de l'impôt

Les tableaux ci-dessous reflètent le détail des impôts au 31 décembre 2025 :

9.4.1 *Charge d'impôt de l'exercice*

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Impôt exigible	(16 085)	(16 838)
Impôt différé	(829)	321
Total impôt sur les résultats comptabilisé	(16 914)	(16 517)
Résultat avant impôt	66 981	67 256
Charge d'impôt du Groupe	(16 914)	(16 517)
Taux facial d'impôt du groupe rapporté au résultat courant en %	25,25%	24,56%

Le taux théorique retenu au titre de l'exercice 2025 est de 25 %.

En 2025, l'écart entre le taux théorique et le taux facial était principalement lié aux différences permanentes en consolidation, ainsi qu'au crédit d'impôts.

La preuve d'impôts peut s'analyser ainsi au titre de l'exercice 2025 :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net des entreprises intégrées	50 067	50 738
Impôt exigible	(16 085)	(16 838)
Impôt différé	(829)	321
Résultat avant impôt	66 981	67 256
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	16 745	16 814
Incidence des :		
Différences permanentes	(502)	(1 046)
Crédits d'impôts	1 218	1 788
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables	(611)	(166)
Utilisation de déficits fiscaux antérieurement non activés	7	72
Limitation des impôts différés sur déficits fiscaux		
Effet des différentiels de taux	(7)	(4)
Retenue à la source	(1)	(7)
Contribution additionnelle	(298)	(369)
Autres	25	28
Charge d'impôt effectivement constatée	16 914	16 518
Taux d'impôt effectif (%)	25,25%	24,56%

9.4.2 Intégration fiscale

Le Groupe a dissout le Groupe d'Intégration Fiscale dont faisait partie Voyageurs du Monde (société intégrante), Comptoir des Voyages, Destinations en Direct, Lives et Objets du Monde et Voyageurs au Japon au cours de l'exercice 2025.

9.4.3 Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie

Montant net par catégorie (en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	I.D. Actif	I.D. Passif	I.D. Actif	I.D. Passif
Sur différences temporaires	2 073	0	2 725	0
Sur reports fiscaux déficitaires	203	0	357	0
TOTAL	2 276	0	3 082	0

Des impôts différés sont constatés sur les déficits des filiales dont le résultat, sauf évènement imprévisible, sera bénéficiaire. En l'absence de dettes ou de créances d'impôts supérieures à 12 mois, les taux retenus pour le calcul des impôts différés sont :

- Pour les entités françaises : 25%
- Pour les sociétés étrangères : le taux d'impôt local.

10 Autres informations

10.1 Informations sectorielles

Les trois secteurs d'activité principaux du Groupe sont la vente de Voyages sur Mesure, la vente de Circuits d'Aventure et l'activité Vélo. Chaque filiale est rattachée à son secteur dominant.

Au 31 décembre 2025, la répartition par secteur s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Voyages sur Mesure	Circuits Aventure	Bike	Divers	Total
Chiffre d'affaires	434 025	231 709	118 758	498	784 990
Résultat d'exploitation avant DAP aux écarts d'acquisition	41 288	16 534	3 945	2 826	64 593
Immobilisations incorp. et corp.	38 483	47 370	60 331	31	146 216
- dont Ecart d'acquisition	11 758	25 819	29 221	0	66 798

Au 31 décembre 2024, la répartition par secteur s'établissait comme suit :

en milliers d'euros	Voyages sur Mesure	Circuits Aventure	Vélo	Divers	Total
Chiffre d'affaires	407 609	213 001	113 777	883	735 270
Résultat d'exploitation avant DAP aux écarts d'acquisition	39 776	13 634	5 397	2 755	61 562
Immobilisations incorp. et corp.	36 806	45 712	55 973	25	138 515
- dont Ecart d'acquisition	12 538	25 918	27 243	0	65 699

10.2 Effectif moyen du Groupe

Au 31 décembre 2025, l'effectif moyen est de 2 011 personnes contre 1 884 au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 6,7%. Le Groupe compte 821 salariés à l'étranger.

10.3 Commentaires relatifs au tableau des flux de trésorerie

Le détail des grandes rubriques de la variation du besoin en fonds de roulement s'établit comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Stocks et en-cours	(305)	4
Créances d'exploitation	(14 384)	(20 549)
Dettes d'exploitation	2 706	3 501
Charges constatées d'avance	(3 117)	(5 479)
Produits constatés d'avance	24 230	29 065
Autres créances et autres dettes diverses	(6 447)	(4 251)
Variation du besoin en fonds de roulement	2 683	2 291

La nature de l'activité du Groupe dégage structurellement une ressource en fonds de roulement. En effet, le versement systématique d'un acompte par le client avant son départ génère un excédent de trésorerie. Le niveau de cette ressource en fonds de roulement au 31 décembre est dépendant du niveau des prestations facturées pour des départs sur l'exercice suivant. Celui-ci se traduit dans le montant des produits constatés d'avance en fin d'exercice.

10.3.1 *Incidence des variations de périmètre*

en milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Prix d'achat des titres de participation	(4 853)	(29 968)
Annulation actions propres		
Trésorerie acquise	1 012	855
Prix de vente des titres de participation	200	
TOTAL	(3 641)	(29 113)

Au 31 décembre 2025, l'incidence des variations de périmètre provient essentiellement des prises de participation dans les filiales, Eurofun holding (-2 544 milliers d'euros), LMP (- 1 469 milliers d'euros), Bering Travel (-411 milliers d'euros), Voyageurs du Monde UK limited (-218 milliers d'euros).

10.4 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction et de l'entreprise consolidante, à raison de leurs fonctions dans des entreprises contrôlées s'élève à 4 270 milliers d'euros.

10.5 Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

<i>En milliers d'euros HT</i>	GRANT THORTON	KPMG
Honoraires afférents à la certification des comptes	183,6	215,4
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	0	0
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	1	3
Total	184,6	218,4

(*) pour les missions prévues au II de l'article L821-54 du code de commerce

10.6 Événements post-clôture

À la date d'arrêté des comptes, le conflit armé opposant l'Iran aux Etats-Unis et à Israël et ses conséquences sur les pays du Golfe et plus généralement sur les prix du gaz, des produits pétroliers et leurs dérivés constituent un événement postérieur à la clôture de l'exercice 2025.

Depuis fin février 2026, cette situation affecte directement l'activité de la Société à plusieurs niveaux. D'une part, les voyages à destination de la région – notamment en Jordanie, à Oman et aux Émirats Arabes unis – ont été perturbés, contraignant la société à procéder à des rapatriements et à annuler ou reporter certains dossiers. D'autre part, les clients dont l'itinéraire transite par la région, en particulier via les hub aériens desservant l'Asie, l'Océanie et l'Afrique de l'Est sont également impactés, entraînant des rapatriements et des modifications de plans de vol. Enfin, de manière plus globale, cette instabilité a généré une contraction sensible de la demande sur l'ensemble des destinations.

La Société suit attentivement l'évolution de la situation et en évalue les impacts potentiels sur son activité, tant en termes de chiffre d'affaires – annulations et ralentissement des inscriptions – que des marges, sous l'effet des coûts liés aux rapatriements et aux modifications de plans de vol.

À ce stade et compte tenu des incertitudes qui entourent l'évolution du conflit, il est difficile d'estimer de manière fiable l'incidence financière globale sur les exercices futurs.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Voyageurs du Monde

Société Anonyme
au capital de 4 468 234 €
55 rue Saint Anne
75002 Paris

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

KPMG S.A.

Commissaire aux Comptes

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Voyageurs du Monde

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de la société Voyageurs du Monde,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé et soumise à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

2 Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Contrat de licence et de prestations associés conclu le 16 septembre 2019 entre la Société et Original Travel Company – OTC (bénéficiaire) (autorisation du CA du 17 juillet 2019), amendé par un Avenant n°1 du 18 décembre 2020 et un Avenant n°2 du 16 octobre 2024

- Nature et objet :

Fourniture par la Société de licences et prestations au profit d'OTC.

- Personnes concernées :

MM RIAL et CAPESTAN (dirigeants de Voyageurs et membres du « Board of Directors » d'OTC).

- Modalités :

Redevance mensuelle proportionnelle au nombre d'utilisateurs, soit un montant facturé au titre de l'exercice 2025 de 118.080 € H.T. (pour les licences Galaxy).

2.2 Convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre la Société et AVANTAGE S.A. (377 754 882 RCS PARIS) (autorisation du Conseil d'Administration du 27 août 2013) modifiée par Avenant n°1 du 17 mai 2016, Avenant n°2 du 18 avril 2019, Avenant n°3 en date du 14 octobre 2021, Avenant n°4 du 14 décembre 2023, Avenant n°5 du 12 décembre 2024.

- Nature et objet :

Convention d'impulsion stratégique conclue avec la Société pour une durée indéterminée, prévoyant la fourniture par AVANTAGE de prestations d'assistance stratégique et de développement à la Société.

- Personnes concernées :

Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Crédit Mutuel Equity SCR, administrateur de la Société et d'Avantage + Avantage (administrateur et actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % dans Voyageurs du Monde)

- Modalités :

Versement d'une somme forfaitaire annuelle de 133.700 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE dans le cadre de l'animation de la Société

2.3 Avance en compte courant consentie par la société au profit de ERTA ALE DEVELOPPEMENT (512 359 548 RCS GRENOBLE) (autorisation du Conseil d'administration du 05.05.2022)

- Nature et objet :

Avance en compte courant de Voyageurs du Monde au profit de Erta Ale Développement pour un montant en principal de 15.000.000 d'euros en vue de financer en partie l'achat de la société Eurofun Holding GmbH et la souscription concomitante à une augmentation du capital social de cette dernière.

- Personnes concernées :

Voyageurs du Monde en sa qualité de Présidente d'EAD, Messieurs Jean-François RIAL, Alain CAPESTAN, Lionel HABASQUE, Frédéric MOULIN et Loïc MINVIELLE (dirigeants de Voyageurs du Monde).

- Modalités :

Durée de 5 ans ; taux : 1,5 % correspondant aux conditions de marché ; échéance unique le 14 juin 2027.

Montant restant dû au 31/12/2025 : néant, solde de 6.000.000 euros remboursé le 25/06/2025.

2.4 Prêt entre la Société (prêteur) et Voyageurs du Monde UK Limited (emprunteur) (autorisation initiale du Conseil d'administration du 30 novembre 2016) modifié par un avenant n°1 du 18 décembre 2017 (autorisation du Conseil d'administration du 18 décembre 2017) et un avenant n°2 du 20 décembre 2020 (autorisation du Conseil d'administration du 18 décembre 2020)

- Nature et objet :

Prêt (loan notes) par Voyageurs du Monde au profit de Voyageurs du Monde UK (anciennement dénommée Honeymoon Holdco Limited) pour un montant en principal de 716.240 £, en vue de financer pour partie l'achat de la société Original Travel Company Limited.

- Personnes concernées :

Messieurs Jean-François RIAL et Alain CAPESTAN (mandataires communs).

- Modalités :

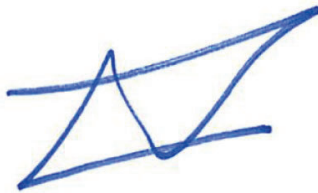
Date d'expiration : 01/07/2026 ; taux : 2% correspondant aux conditions de marché ; report de paiement des intérêts courus pour la période du 31 décembre 2019 au 30 juin 2023 au 1er juillet 2023.

Montant restant dû au 31/12/2025 : 119.373,33 £ (en principal, les intérêts étant intégralement payés au 31 décembre 2025).

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 15 avril 2026

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.



Remi Toulemonde
Associé

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

Virginie
PALETHORPE

Signature numérique de
Virginie PALETHORPE
Date : 2026.04.15
18:56:21 +02'00'

Virginie Palethorpe
Associée



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

GRANT THORNTON
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Voyageurs du Monde

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 11 juin 2026, résolution n° 12
Voyageurs du Monde
55 rue Sainte-Anne – 75002 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

GRANT THORNTON
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
Capital social : 2 271 184 €
632013843 RCS NANTERRE



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

GRANT THORNTON
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Voyageurs du Monde

55 rue Sainte-Anne - 75002 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 11 juin 2026, résolution n°12

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des Actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris La Défense, le 17 avril 2026
KPMG S.A.

Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2026
GRANT THORNTON

Rémi Toulemonde
Associé

Virginie
PALETHORPE

Signature numérique de
Virginie PALETHORPE
Date : 2026.04.17
16:45:13 +02'00'

Virginie Palethorpe
Associée

Voyageurs du Monde

Attestation sur le rapport RSE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président Directeur Général,

En notre qualité d'expert-comptable et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre attestation sur le rapport RSE de Voyageurs du Monde pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Le rapport RSE a été établi sous la responsabilité de Madame Emeline Bordier, responsable de la préparation de la déclaration de Voyageurs du Monde.

Il nous appartient d'attester la concordance d'une sélection d'informations quantitatives et qualitatives listées en annexe avec les données internes aux entités du Groupe et la présentation sincère de vos enjeux et actions RSE et leur conformité avec le Référentiel.

Notre intervention a été effectuée selon les règles déontologiques de notre profession et la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable aux missions d'assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques. Elle aboutit à exprimer une assurance de niveau modéré.

Afin d'établir la présente attestation, nous avons mené les diligences suivantes :

- Prise de connaissance du rapport RSE 2025 et de l'environnement de la mission ;
- Vérification de la conformité des informations au Référentiel ;
- Vérification du périmètre retenu pour produire les informations et de sa conformité au Référentiel ;
- Pour une sélection d'informations quantitatives et qualitatives listées en annexe :
 - Prise de connaissance des procédures de collecte et de contrôle des données utilisées pour établir les informations ;
 - Appréciation du caractère approprié des critères utilisés pour mesurer, calculer et établir les informations ;
 - Vérification de la correcte application des méthodes de calcul définies par le groupe pour établir les indicateurs quantitatifs sélectionnés ;
 - Contrôle de l'exactitude arithmétique des calculs ;
- Analyse des variations observées entre 2024 et 2025.

L'étendue de nos travaux ne comprend pas tous les contrôles propres à ceux afférents à une mission d'assurance de niveau raisonnable, conduisant ainsi à un niveau d'assurance moins élevé.

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause les informations communiquées dans le rapport RSE de Voyageurs du Monde pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Paris, le 15/04/2026

Aca Nexia
représenté par
Sandrine Gimat

Sandrine GIMAT

✓ Certifié par  you sign

Annexe

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs ou qualitatifs considérés comme les plus importants ayant fait l'objet de tests de détail :

Informations quantitatives
Sociales
Répartition des effectifs par genre et par statut
Répartition des départs par motif
Montants distribués aux salariés
Environnementales
Tonnes équivalent CO ₂ émises sur les voyages
Sociétales
Voyages des personnes à mobilité réduite
Informations qualitatives
Sociales
Formation des collaborateurs aux bonnes pratiques de stockage digital
Sociétales
Parcours de formation dédié à la stratégie RSE de Voyageurs

1. RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE (RSE)

Bien que l'évolution du cadre réglementaire européen et national ne nous impose plus, à ce jour, l'exercice formel d'une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), Voyageurs du Monde a fait le choix de maintenir et de publier un rapport RSE annuel sur une base volontaire, en conservant le référentiel méthodologique de la DPEF (article L.225-102-1 et R.225-104 et suivants du Code de commerce) comme cadre structurant.

Ce document présente ainsi, conformément aux exigences de ce référentiel, notre modèle d'affaires, les principaux risques extra-financiers identifiés, les politiques et plans d'action mis en œuvre pour y répondre, ainsi que les indicateurs de performance associés. Il couvre de manière transparente notre stratégie et nos actions en faveur du climat, de la préservation de la biodiversité et du respect des communautés locales, et détaille également nos engagements sociaux, notamment en matière de qualité de vie au travail, de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité.

En choisissant de poursuivre cette publication, nous réaffirmons notre volonté de dialogue avec nos parties prenantes et notre responsabilité envers un tourisme plus durable et conscient.

Afin de garantir la fiabilité et la sincérité des informations partagées, Voyageurs du Monde a pris l'initiative de soumettre ce rapport à la vérification d'un organisme tiers indépendant. Bien que cette démarche revête désormais un caractère volontaire, nous avons tenu à maintenir un niveau d'exigence identique aux standards réglementaires les plus élevés. Ce processus d'audit donne lieu à une attestation de présence et une conclusion sur la conformité et la sincérité de notre rapport et de nos indicateurs à notre référentiel, assurant ainsi à nos parties prenantes une information vérifiée, transparente et rigoureuse sur l'ensemble de nos impacts sociaux et environnementaux.

3.1. Raison d'être et modèle d'affaires

La raison d'être

En 2025, cinq sociétés du Groupe ont adopté une raison d'être inscrite dans leurs statuts : Voyageurs du Monde (AG du 5 juin 2025), Comptoir des Voyages (AG du 12 juin 2025), Nomade Aventure (AG du 12 juin 2025), Terres d'Aventure (décision des associés du 9 juillet 2025) et Allibert Guides de Haute Montagne (décision de l'associé unique du 8 juillet 2025).

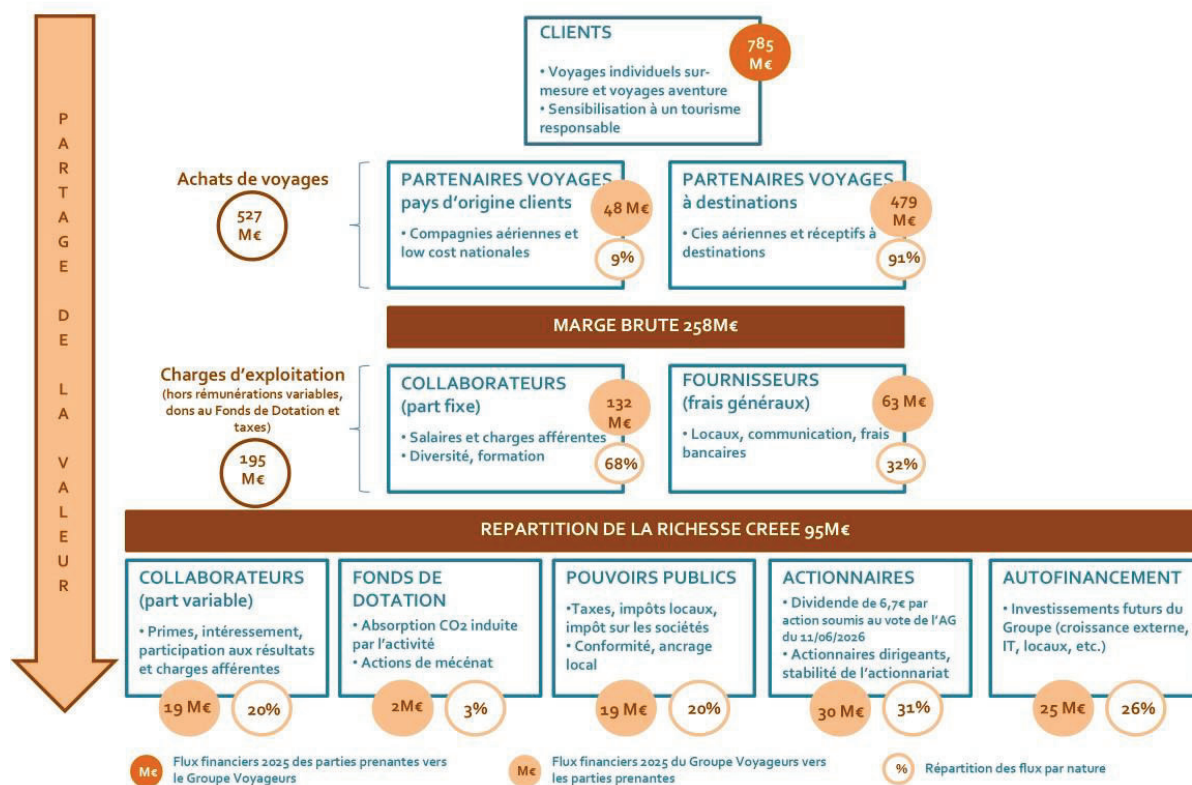
Bien que chaque société décline sa raison d'être selon son identité propre, toutes s'articulent autour de trois engagements communs :

- L'enrichissement des savoirs par le voyage, fondé sur la reconnaissance de l'autre dans sa différence ethnique, sociale, culturelle ou religieuse ;
- Le partage des richesses créées, tant au profit des destinations visitées — grâce à l'itinérance des voyages et au ruissellement économique qu'elle engendre, ainsi qu'à la juste rémunération des partenaires locaux — qu'au profit des salariés, par un partage de la valeur créée par chaque société de Groupe ;
- La réduction de l'empreinte écologique, à travers le conseil aux clients pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre, ainsi que le financement de programmes de reforestation et de pièges à carbone pour absorber les émissions résiduelles.

À titre d'illustration, la raison d'être de Voyageurs du Monde est de fournir aux voyageurs un très haut niveau de service permettant la réalisation de voyages d'exception, afin que la rencontre de l'autre à travers le voyage puisse être l'occasion d'un enrichissement mutuellement fructueux par le partage de la connaissance et l'altérité. À travers un conseil sur-mesure, une prise en charge bienveillante à chaque instant, la rencontre de personnalités locales remarquables et un choix de prestations de grande qualité loin de la surfréquentation touristique, Voyageurs du Monde propose une découverte unique et exceptionnelle des destinations et de leurs cultures, permettant aux voyageurs de s'approcher le plus possible du « vrai et du beau » dans la compréhension intime du pays visité.

Le modèle d'affaires

Le Groupe exerce une activité d'intermédiation et de création de valeur par le service. Cela se traduit par une forte proportion d'achat de prestations dont une part significative (91%) se situe dans les pays visités par notre clientèle. Cette caractéristique suppose le respect d'une politique durable vis-à-vis des partenaires locaux (réceptifs, hébergements, guides, accompagnateurs, porteurs, cuisiniers, etc.). Nous nous attachons à respecter des normes strictes en matière de qualité, de niveau de service et de sécurité des voyageurs.



3.2. Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux

Afin d'identifier et hiérarchiser les risques extra-financiers du Groupe, la direction générale, les ressources humaines, juridique et financière du Groupe ont collaboré dans le cadre de groupes de travail. L'analyse des risques s'est fondée d'une part sur les thématiques du dispositif Grenelle II et d'autre part sur les 17 objectifs de développement durable (ODD). Confrontées aux activités du groupe Voyageurs, ces deux grilles de lecture ont permis de sélectionner les risques extra-financiers les plus significatifs, qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

RISQUES	POLITIQUES ET ACTIONS	INDICATEURS
Environnemental		
Contribution au changement climatique	Absorption de 100% des émissions CO2 de nos clients et collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> · Tonnes CO2 émises par les voyages de nos clients et de nos collaborateurs · Budgets investis dans la Fondation d'entreprise Insolite Batisseur Philippe Romero
Empreinte sur la pollution des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets : ramassage des déchets, limitation de l'usage des bouteilles d'eau en plastique, utilisation du café en grains en agences - Transport : trajets directs, avions récents - Energie : fournisseur d'électricité verte, mise en place de panneaux solaires 	
Impact de nos activités sur la raréfaction des ressources naturelles	Politique d'achats pour le papier destiné aux brochures et magazines	
Sociétal		
<ul style="list-style-type: none"> · Prise en compte des enjeux RSE · Loyauté des pratiques · Respect des droits de l'homme 	Engagements pris : <ul style="list-style-type: none"> · Transparence : expliquer aux clients les bonnes pratiques de tourisme responsable · Partenariat : favoriser un comportement équitable et éthique des prestataires locaux · Cohérence : faire preuve d'exemplarité dans nos pratiques internes 	<ul style="list-style-type: none"> - Certification Bcorp pour les sociétés Terres d'Aventure et Allibert trekking - Certification Bcorp en cours pour les sociétés Voyageurs du Monde et Comptoir des Voyages
Soutien des populations locales	Actions de mécénat	Budgets investis par le fonds de dotation <i>Insolite Batisseur Philippe Romero Foundation</i>
Non accessibilité des offres à tous les voyageurs	Spécialisation de Comptoir des Voyages sur l'accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap	Nombre de personnes en situation de handicap clientes
Social		
Agir en employeur responsable	Création d'emplois durables, locaux et favorisant la diversité	<ul style="list-style-type: none"> · Effectif par zone géographique · Effectif par sexe
Perte de compétences et de talents	Formation et développement des compétences des collaborateurs	·
Partage inéquitable de la valeur ajoutée au sein de l'entreprise	Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs	· % part variable de la masse salariale sur résultat

A l'issue du travail de cartographie des risques, il est apparu que les thématiques légales présentées ci-après ne constituent pas des enjeux sensibles pour le Groupe : les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

3.3. Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux

Conscients de l'empreinte environnementale inhérente à notre secteur d'activité, la Société et ses filiales inscrivent depuis 17 ans leurs opérations dans une démarche de tourisme responsable. Cette stratégie, pilotée par nos dirigeants, s'appuie sur une veille permanente d'études scientifiques, de publications de divers contributeurs (universités, instituts, Think Tank...) et des travaux des groupes de travail et rapports du GIEC¹ sur le réchauffement climatique, à l'effet d'identifier toutes actions qui pourraient être déployées pour réduire les émissions de GES² générés par ses activités et celles de son Groupe (transport lié aux voyages pour l'essentiel).

Le tourisme mondial a franchi un cap historique en 2025 avec 1,52 milliard de touristes internationaux, dépassant son niveau d'avant-pandémie. Ce dynamisme renforce notre responsabilité : le secteur représente environ 8 % des émissions mondiales de GES (et jusqu'à 11 % pour l'empreinte de la France selon l'ADEME³). Comme le souligne le dernier rapport de l'ONU Tourisme lors de la COP30, l'urgence climatique se traduit par des impacts de plus en plus concrets sur nos destinations — raréfaction de l'enneigement, stress hydrique et phénomènes météorologiques extrêmes — nous imposant d'accélérer la transition vers un modèle de voyage bas-carbone.

Actions en faveur de l'absorption des émissions carbone induites par l'activité

Le secteur touristique n'est pas tenu d'assurer légalement la compensation des gaz à effet de serre (GES) générés par ses activités. A ce jour, le secteur du tourisme contribue à hauteur d'environ 8 % du total des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité. Les tour-operator et agents de voyages peuvent s'inscrire volontairement dans le scénario du GIEC pour limiter la hausse des températures d'ici à 2050 « à 2 degrés Celsius ».

A compter de 2009, le groupe Voyageurs du Monde a investi dans des programmes de restauration des écosystèmes forestiers pour contribuer à absorber 10% des émissions de GES des services de voyage vendus aux clients et 100% des émissions carbone de l'entreprise et de ses collaborateurs.

Depuis le 1er janvier 2018 pour les prestations de voyage vendues, les plus gros contributeurs du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure et Allibert Trekking) ont décidé d'accélérer ce processus, en contribuant à absorber l'équivalent de 100% des émissions de GES liées à leurs activités.

Pour le calcul des émissions, le Groupe a retenu la méthode d'évaluation multi critères Bilan Carbone® née de l'initiative de l'ADEME. En effet, les taux de conversion entre la valeur de création d'un produit ou service et les émissions de GES liées à la réalisation de ce produit ou service en tonne de CO2 fournies par l'ADEME sont estimés à partir des données publiées par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et prennent en compte les émissions de GES générées directement par le produit ou le service analysé, mais également indirectement.

A cet égard, pour le calcul en tonne équivalent kilogramme de CO2 (T Eq. CO2) des trajets aériens, sont prises en compte les émissions directes liées à la combustion du kérosène de l'avion mais également celles indirectes, liées à la production, au transport et au raffinage du carburant, ainsi que les émissions liées aux traînées générées par le kérosène dans l'atmosphère qui contribuent au forçage radiatif⁴, à l'origine de changements climatiques futurs.

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

² Gaz à effet de serre

³ Rapport ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) "Empreinte gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France"

⁴ Le forçage radiatif est un concept clé en climatologie qui mesure l'effet qu'ont les gaz à effet de serre sur le bilan énergétique de la Terre. Il représente la différence entre l'énergie solaire absorbée par la Terre et l'énergie radiative renvoyée dans l'espace. L'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre entraîne un forçage radiatif positif, contribuant à un réchauffement climatique.

Il est admis que la méthode de Bilan Carbone® est 2,5 fois plus exigeante concernant le calcul des émissions liées au transport aérien que celle de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ou celle de l'ICAO (International Civil Aviation Organisation).

Un des axes de la démarche entreprise dès l'origine (2005) par le Groupe a été de réduire au maximum les émissions de CO₂.

Pour absorber le solde de l'empreinte carbone, le Groupe a fait le choix d'investir dans des projets qui créent des puits de carbone et permettent la captation de GES dans l'atmosphère. Les projets sont sélectionnés pour que le montant de tonnes de GES captées corresponde à toutes les émissions de GES de tous les voyages vendus. Les projets d'absorption doivent répondre à 4 critères :

- L'additionnalité : réaliser des projets qui ne peuvent exister que grâce à la contribution apportée par le Groupe

- La pérennité : investir dans des projets de très longue durée

- L'impact social et économique local : s'assurer que ces projets auront un impact positif et durable auprès des populations locales.

- La mesurabilité : être capable de prouver l'absorption et l'efficacité effective des projets mis en place avec des méthodes scientifiques et rigoureuses qui s'appuient sur les meilleurs critères internationaux (Gold / Verra Standard)

En 2024, 2,7 millions d'euros ont été investis dans des projets de reforestation pour absorber les 310 106 TeqCo₂ émis sur les voyages commercialisés par les tours opérateurs du Groupe avec le support de Livelihoods. En 2025, le montant des émissions de GES est en baisse de 7%. Elles ont été de 288 521 TeqCO₂. L'intensité carbone par client est en 2025 de 1,39 TeqCo₂, en baisse de 23%. 2,45 millions d'euros seront investis dans des projets de reforestation pour absorber les 288 521 TeqCO₂ émises au cours de l'exercice sur le périmètre des entités Voyageurs du Monde (France, Belgique, Suisse et Canada), Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure (France et Canada), Allibert Trekking (France et Canada), Nomade Aventure, bynativ, Original Travel, KE Adventure Travel, Extraordinary Journeys, Chamina et Eurofun Touristik.

Actions pour réduire l'empreinte de l'activité sur la pollution des milieux naturels

Le Groupe, notamment dans ses propres hébergements et pour ses voyages aventure s'emploie sur le plan logistique à préserver les ressources naturelles non renouvelables et privilégie la mise en place de filières d'approvisionnement locales et bio. Ainsi, un dispositif de réduction et de tri des déchets a été mis en place dans tous les hébergements du Groupe.

Le groupe a pour objectif de limiter l'utilisation de plastique jetable dans l'exercice de son activité, en commençant par supprimer là où cela lui est possible l'usage de bouteilles en plastique à usage unique. Pour les pique-niques et repas, l'approvisionnement via des circuits courts et locaux est systématiquement privilégié.

Initiatives mises en place par le Groupe à destination pour ses clients :

Transport aérien

- Quand ils existent, nous privilégions les trajets aériens directs. Nous évitons ainsi les émissions carbonées additionnelles liées à la répétition des décollages et atterrissages.
- Nous sélectionnons prioritairement des partenaires aériens opérant des flottes de dernière génération (type Airbus A350 ou Boeing 787), permettant une réduction de consommation de carburant et d'émissions de CO₂ allant jusqu'à 25 % par siège par rapport aux modèles plus anciens.

Version Voyageurs

- *Voyager mieux, plus longtemps* : pour amortir l'empreinte carbone du transport aérien, nous encourageons l'allongement de la durée des séjours et évitons les programmes "multi-destinations" qui multiplient les vols intérieurs inutiles.

Transports terrestres

- Partout où l'infrastructure le permet, nous intégrons des modes de transport à faible empreinte (train, voile, vélo, marche).
- Les guides qui accompagnent nos voyages sont des personnes natives et habitant dans les pays visités. Nous privilégions cette approche avant tout chose parce qu'elle permet le développement d'une activité économique locale et favorise les échanges et les partages de cultures. Mais cela permet également d'éviter l'émission de CO2 que pourrait générer le trajet aérien d'un guide venant d'un autre pays.

Repas et hébergements

- Nous privilégions des hébergements de petite taille, dans des environnements naturels, et respectueux de l'environnement.
- Pour les pique-niques et repas, nous privilégions systématiquement les circuits courts et locaux pour l'approvisionnement en nourriture. Nos équipes locales et nos guides ont pour instruction de ne plus utiliser de plastique jetable lors des pique-niques. Au-delà de notre volonté d'éradiquer la pollution plastique, cette orientation nous permet aussi de réduire l'impact carbone. En effet, une tonne de plastique produite correspond à l'émission de 2,5 tonnes d'équivalent CO2.
- Nous sensibilisons nos partenaires à la gestion sobre de l'eau, ressource critique dans de nombreuses destinations

Dans notre entreprise et dans nos agences :

S'il nous est indispensable de vous proposer des voyages les plus respectueux possibles en termes d'émission de GES, il ne nous est pas moins indispensable de mettre en place toutes les actions, en interne, pour limiter les émissions liées à l'activité de nos collaborateurs. Ainsi :

Énergie

- Nous utilisons dans certains de nos locaux un fournisseur d'électricité verte
- Nos collaborateurs éteignent systématiquement les écrans, ordinateurs, lumières quand ils s'absentent de leur poste de travail. Nos locaux sont également équipés d'interrupteurs centralisés nous permettant d'éteindre tout ce qui ne doit plus être alimenté en électricité lorsque nous ne sommes pas présents.
- Nous limitons l'utilisation de la climatisation exclusivement à nos locaux accueillant nos clients et uniquement lorsque les températures nous imposent sa mise en marche.
- Mise en place fin 2023 de panneaux solaires sur les bâtiments de la société Allibert- Guides de Haute Montagne à Chapareillan (38).

Fournitures

Nous avons banni l'usage de consommables individuels au profit de solutions durables et d'achats en vrac (café en grain, savon en vrac), réduisant ainsi drastiquement notre production de déchets plastiques et d'emballages.

Sobriété numérique

Conscients que l'empreinte carbone du numérique est en forte croissance, nous formons nos collaborateurs aux bonnes pratiques (nettoyage des serveurs, limitation des flux de données inutiles) afin de rationaliser le stockage de nos actifs digitaux.

Mobilité des collaborateurs

Nous avons déployé un Forfait Mobilité Durable pour encourager l'usage du vélo, du covoiturage ou des transports en commun. Cette incitation financière concrétise notre volonté de décarboner les trajets domicile-travail.

En outre, le recours au télétravail, structurellement intégré au sein du Groupe, participe à la réduction globale des déplacements et à une meilleure qualité de vie pour nos collaborateurs. Cette flexibilité permet de limiter les émissions liées aux transports tout en maintenant une cohésion d'équipe forte grâce à nos espaces de travail optimisés.

Dans nos hébergements :

- Le Steam Ship Sudan (notre bateau à vapeur naviguant sur le Nil) a fortement réduit sa consommation de fioul lourd sur les dix dernières années grâce à plusieurs actions (allègement du bateau, mise en place de panneaux solaires pour préchauffer l'eau de la chaudière et remplacement de la chaudière originelle par une chaudière moderne). Pour éviter la pollution du Nil, les eaux usées sont collectées, traitées et stockées pendant le voyage, dans les réseaux d'eaux usées des villes d'escale.
- La Flaneuse (dahabieh naviguant sur le Nil) n'utilise plus que ses panneaux solaires 9 mois par an, et n'a recours au générateur que 2h par jour pendant 3 mois par an (en été, pour alimenter la climatisation exclusivement). Résultat, le bateau ne consomme plus que 720 L de fioul lourd par an contre 87 000 L avant les chantiers réalisés par Voyageurs.
- La Satyagraha (maison d'hôtes à Johannesburg, Afrique du Sud) incarne notre vision du "voyage holistique". Depuis 2023, son autonomie énergétique est totale (100% solaire). Fidèles à l'héritage de Gandhi, nous y portons un modèle alimentaire bas-carbone : une cuisine 100% végétarienne, de saison et issue de notre propre potager en permaculture.

Actions pour réduire l'impact de l'activité sur la raréfaction des ressources naturelles

Dans la continuité de son engagement, le Groupe s'inscrit dans une gestion rigoureuse de ses achats de papier en sélectionnant exclusivement des fibres issues de forêts gérées durablement (certifications FSC ou PEFC). Depuis plus de dix ans, nous avons réduit drastiquement nos volumes d'impression : l'envoi de brochures ou de magazines n'est plus automatique mais conditionné à une demande explicite de nos clients. En outre, nous privilégions désormais des supports digitaux éco-conçus pour limiter l'empreinte carbone liée au stockage des données.

La fin de vie de nos ressources est également optimisée : l'entreprise adaptée Cèdre assure la collecte et le recyclage de nos déchets de bureau, transformant une contrainte environnementale en levier d'insertion sociale. Enfin, conscient que la raréfaction des ressources naturelles concerne prioritairement l'eau, le Groupe déploie des actions de sensibilisation et des équipements hydro-économiques au sein de ses agences et de ses actifs hôteliers, afin de minimiser notre empreinte hydrique globale.

3.4. Politique et indicateurs de suivi des risques sociétaux

Un engagement certifié : de la norme ATR à l'ambition B Corp

Notre stratégie de tourisme responsable prend racine dans notre rôle de pionnier au sein de l'association Agir pour un Tourisme Responsable (ATR). Dès 2007, le Groupe a activement participé à l'élaboration du référentiel AFNOR pour ce label, que l'ensemble de nos marques françaises a porté avec exigence jusqu'à fin 2022. Cet engagement historique a structuré nos fondamentaux, notamment à travers notre Charte Éthique du Voyageur et notre vigilance absolue sur le respect des droits humains.

Afin de porter cette ambition à l'échelle internationale et de répondre aux nouveaux enjeux de transparence, le Groupe a choisi d'évoluer vers le référentiel B Corp, reconnu mondialement pour son niveau d'exigence. Cette transition est déjà une réalité pour le pôle aventure : Terres d'Aventure et Allibert

Trekking sont désormais certifiés B Corp. Pour le pôle sur-mesure, Voyageurs du Monde et Comptoir des Voyages ont, quant à elles, officiellement initié leur démarche de labellisation.

Pour faire vivre ces engagements, nous misons sur la montée en compétences de nos équipes. Chaque nouveau collaborateur suit un parcours de formation dédié à notre stratégie RSE, incluant une sensibilisation technique aux mécanismes d'absorption des gaz à effet de serre. L'objectif est clair : donner à chacun les clés pour identifier et déployer, à son échelle, des solutions concrètes de réduction de notre impact.

Soutien à des projets en faveur des populations via le fonds de dotation

Le fonds de dotation (Insolite Bâtisseur Philippe Romero Foundation) a pour vocation de collecter et de gérer les fonds dédiés aux actions humanitaires et de soutien aux projets de développement économiques et sociaux. Au titre de ces actions, le fonds de dotation soutient des structures à travers le monde qui interviennent dans les domaines suivants : protection de l'enfance, formation professionnelle, aide au développement économique, préservation du patrimoine culturel et naturel, soutien aux personnes en demande de protection internationale et sauvegarde des modes de vie traditionnels. En 2025, le Groupe a financé 22 associations pour un montant total de 296 191€ via son fonds de dotation.

Liste des projets ayant bénéficié du soutien du groupe en 2025

Association	Projet	Pays	Montant alloué	Marque Groupe
Generation Zanatany	Mise en place d'un bateau médical le long du canal des Pangalanes	Madagascar	7 300 €	Voyageurs du Monde
Kalkeri Sangeet Vidyalaya	Soutien à une école-internat dans le Karnataka	Inde	4 000 €	Voyageurs du Monde
Sourires d'Enfants	Projets en faveur de l'enfance et de l'éducation	Vietnam	10 000 €	Comptoir des Voyages
Les enfants du K2	Soutien à la scolarisation d'enfants défavorisés dans la région du K2	Pakistan	3 000 €	Allibert Trekking
Medrassa du Désert	Rénovation d'une école et construction d'un dispensaire médical	Mauritanie	3 000 €	Terres d'Aventure
HOOP	Former des jeunes défavorisés à l'anglais et au code informatique	Pérou	8 200 €	Voyageurs du Monde
Association Chantal Mauduit	Construction d'une nouvelle salle de classe dans une école pour filles	Népal	5 000 €	Allibert Trekking
La balade des Lucioles	Distribution de denrées alimentaires	France	4 500 €	Terres d'Aventure
Baroudeurs de l'Espoir	Soutien à l'éducation d'enfants dans une zone de conflit	Liban	7 500 €	Terres d'Aventure / Nomade Aventure
Kawa Training Center	Former des jeunes défavorisés au tourisme durable	Tanzanie	5 000 €	Voyageurs du Monde
Collectif Solidaire Vitry 94	Organiser des distributions de nourriture à des étudiants précaires	France	7 500 €	Voyageurs du Monde
Victoir	Soutien à l'unité oncologique de l'hôpital de Lomé	Togo	4 000 €	Allibert Trekking
J'irai à l'Ecole	Construction du collège des Petits Géants dans la banlieue d'Antananarivo	Madagascar	5 000 €	Terres d'Aventure
Soutien Santé Cameroun	Construire et aménager une salle de radiologie dans le centre de santé de Binguela	Cameroun	5 000 €	Terres d'Aventure
Education for All	Financement d'un internat pour jeunes filles dans l'Atlas	Maroc	8 920 €	Original Travel / Voyageurs du Monde
Refetorio	Lutte contre le gaspillage alimentaire en servant des repas aux sans abris	France	100 000 €	Toutes les marques
SOS Méditerranée	Sauvetage en mer des migrants en Méditerranée	France	50 000 €	Toutes les marques
Solucham	Former des jeunes au tourisme pour développer la région	Népal	12 000 €	Nomade
Amarte Global	Association multidisciplinaire au service de la resignification territoriale et spirituelle	France	6 000 €	Comptoir des Voyages
Karuna Shechen	Projets de santé, d'éducation et de protection de l'environnement	Népal	4 000 €	Terdav
TreeUtah	Lutte contre le changement climatique et la déforestation		26 271 €	Comptoir des Voyages
Séisme Birmanie	Promouvoir la Birmanie à travers de la culture, l'art, la littérature et l'artisanat.	Birmanie	10 000 €	Toutes les marques
			296 191 €	

Accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap

Le Groupe s'est engagé à rendre ses voyages sur mesure accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et de faire porter ce projet par la marque Comptoir des Voyages. Les voyages individuels proposés sont adaptés en termes de transport, d'hébergement et de service à la carte. En 2025, Comptoir des Voyages a ainsi fait voyager 286 personnes sur ce type de voyage représentant 106 dossiers. Le chiffre d'affaires de Comptoir des Voyages sur cette clientèle a progressé de 16%. Nomade Aventure a de son côté fait voyager 75 personnes à mobilité réduite soit près de trois fois plus qu'en 2024.

Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Par nature, nos activités placent l'engagement physique au cœur de l'expérience de voyage. Cette dimension est constitutive de l'ADN de nos marques de Voyage d'Aventure et de Vélo, où le voyageur devient acteur de son propre déplacement. En privilégiant l'itinérance active — marche, vélo, kayak — nous transformons le voyage en une démarche de mobilité décarbonée, favorisant une immersion profonde et respectueuse des territoires traversés.

Cette passion pour l'activité physique essaime naturellement au sein de nos équipes. Le Groupe s'attache à promouvoir un mode de vie sain et actif à travers deux leviers majeurs :

La mobilité durable : nous encourageons les mobilités actives pour les trajets domicile-travail via le déploiement du Forfait Mobilités Durables et la mise à disposition d'infrastructures adaptées (parkings vélos sécurisés).

Le bien-être au travail : nous soutenons la pratique sportive en interne en proposant des séances régulières de sport et de détente (pilates, yoga, cycling, etc.). Ces activités, largement prises en charge par l'entreprise, renforcent la cohésion d'équipe et la santé de nos collaborateurs, en parfaite adéquation avec les valeurs de vitalité portées par nos marques.

Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves

Au-delà de notre mission de voyageur, nous sommes attachés à notre rôle d'acteur citoyen. À ce titre, nous reconnaissons l'importance du lien entre la Nation et ses forces armées, ainsi que la contribution essentielle des réservistes à la sécurité et à la stabilité de notre pays. Bien que nos activités diffèrent des enjeux de défense nationale, nous considérons que le soutien à l'engagement civique de nos collaborateurs est une composante de notre responsabilité sociale.

Dans cette optique, notre approche vise à soutenir l'engagement de nos salariés réservistes en leur offrant la flexibilité nécessaire pour concilier leurs périodes de réserve avec leurs responsabilités professionnelles, tout en valorisant les compétences (rigueur, gestion de crise, sens du collectif) qu'ils acquièrent au service de la collectivité. Nous souhaitons ainsi encourager cet esprit de service qui résonne avec les valeurs de solidarité et d'engagement portées par notre Groupe.

3.5 Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux

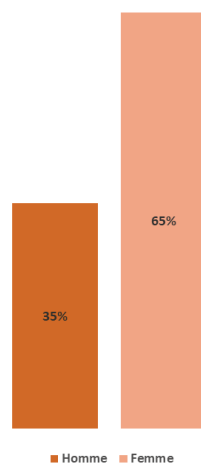
Le tableau suivant présente l'effectif de l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'étranger :

	2025	2024	Var
France	1 190	1 125	6%
Etranger	821	761	8%
TOTAL	2 011	1 886	7%

Au cours de l'exercice 2025, l'effectif moyen du Groupe a augmenté de 7% par rapport à l'exercice 2024. L'année 2025 a été marquée par un fort taux de recrutement pour faire face à la croissance de l'activité.

Répartition des effectifs

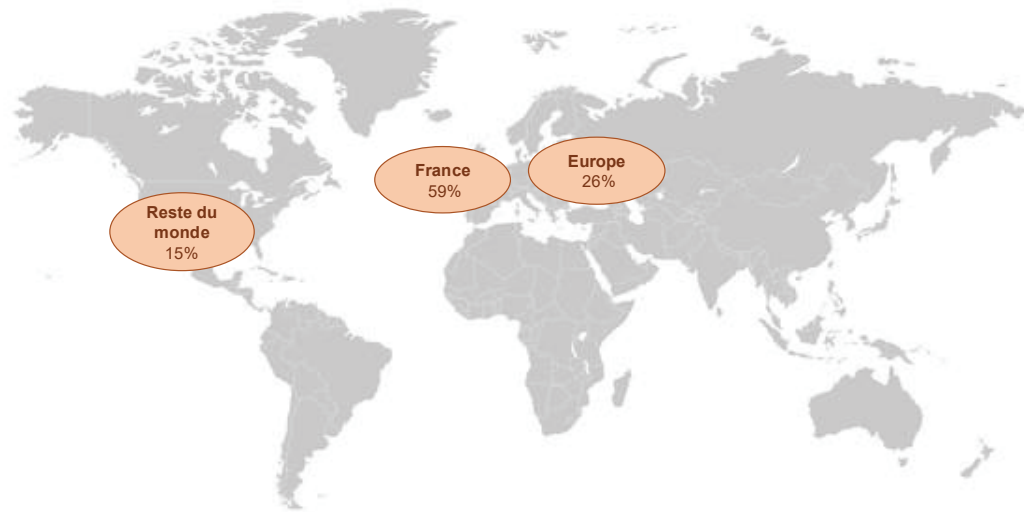
- Répartition des effectifs homme / femme en ETP :



Le Groupe maintient une forte représentation des femmes à hauteur de 65% de l'effectif. Les entreprises du Groupe continuent leur engagement pour le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de recrutement et de rémunération.

Les entités s'engagent en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle et du respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Cela se traduit dès le processus de recrutement et d'embauche où elles restent attentives au maintien de la mixité dans tous leurs emplois, afin de ne pas avoir de postes exclusivement féminins ou exclusivement masculins. Par ailleurs, ces sociétés favorisent l'égalité d'accès aux postes à responsabilité pour maintenir une proportion cohérente de femmes et d'hommes dans l'encadrement par rapport à la répartition générale femmes/hommes. En particulier, Voyageurs du Monde s'assure qu'il n'y ait pas d'incidence des congés maternité, paternité, d'adoption ou parental d'éducation sur la rémunération en vérifiant annuellement auprès de sa population la plus représentative, les conseillers voyages, que le parcours professionnel et salarial des femmes et des hommes est le même à 1 an, 3 ans et 5 ans.

- Répartition par zone géographique en ETP :



60% de nos salariés exercent en France et 26% en Europe.

Départs des salariés permanents

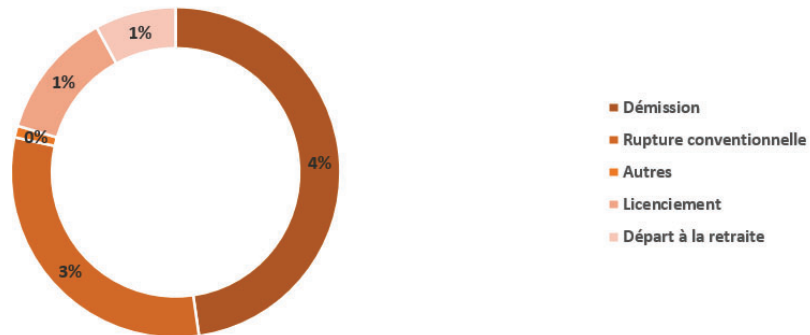
Le tableau suivant présente le taux de départ des salariés permanents confirmés qui ont quitté l'entreprise dans l'année :

	2025	2024	Var
Taux de départ des permanents	9,1%	9,3%	-3%

En 2025, 9,1% des salariés permanents ont quitté l'entreprise.

Ce taux correspond au nombre des départs des salariés permanents sur l'effectif total.

Les 9% de départs des salariés permanents se répartissent de la façon suivante :



Accords collectifs et engagements sociaux

Ces accords peuvent varier selon les pays et les spécificités locales, reflétant ainsi les engagements et les pratiques diversifiés en matière de rémunération, de gestion des emplois, et de qualité de vie du travail, tout en tenant compte des particularités de chaque filiale. Parmi ces accords, on trouve :

- **Accord Primes Mobilité** : Cet accord vise à encourager les pratiques de mobilité durable au sein de l'entreprise, en soutenant les salariés dans l'adoption de moyens de transport plus écologiques, tels que le covoiturage, les transports publics ou le vélo.
- **Accord sur le temps de travail** : Cet accord encadre l'organisation du temps de travail, avec des mesures visant à améliorer la qualité de vie au travail et à concilier vie professionnelle et personnelle, tout en respectant les besoins opérationnels de l'entreprise.
- **Accord sur le vote électronique pour les élections professionnelles** : Cet accord facilite la participation des salariés aux élections professionnelles en introduisant un système de vote électronique, ce qui améliore l'accessibilité et la participation, en particulier pour les employés travaillant à distance ou dans des sites géographiques divers.
- **Accord d'intéressement** : Cet accord permet aux salariés de bénéficier d'une prime liée aux résultats de l'entreprise, renforçant ainsi leur implication et leur motivation, et contribuant à la création d'un climat de performance partagé.
- **Accord de participation** : L'accord de participation garantit aux salariés une part des bénéfices de l'entreprise, leur permettant ainsi de bénéficier directement de la performance économique de l'entreprise et de renforcer leur sentiment d'appartenance.
- **Accords PEE (Plan d'Épargne Entreprise)** : Ces accords offrent aux salariés la possibilité de se constituer une épargne à moyen ou long terme, en bénéficiant de conditions avantageuses, ce qui soutient leur sécurité financière et leur fidélisation à l'entreprise.

Ces accords collectifs reflètent l'engagement du Groupe envers ses salariés et illustrent une démarche proactive en matière de responsabilité sociale et de gouvernance.

Formation et développement des compétences des collaborateurs

Nous considérons la formation comme un investissement précieux dans notre capital humain. Nous avons trois types de formation :

- Les formations d'intégration qui permettent à chaque nouvel arrivant de comprendre notre politique d'entreprise, nos engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises et notre vision globale.
- Les reconnaissances terrain permettent aux conseillers de découvrir concrètement les destinations et les produits que nous proposons. Cela leur permet d'acquérir une expertise pratique qui enrichit leur capacité à conseiller nos clients de manière informée et passionnée.
- Les formations professionnelles visent à développer des compétences spécifiques nécessaires pour progresser dans nos métiers respectifs (anglais, Process Communication...)

La formation continue est fondamentale pour maintenir notre entreprise à la pointe de l'industrie du tourisme. Elle garantit que notre équipe est non seulement bien informée et compétente, mais également engagée envers notre mission de fournir des expériences de voyage exceptionnelles à nos clients partout dans le monde.

Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs

Le tableau suivant présente les éléments variables de rémunération distribués aux collaborateurs des différentes sociétés du Groupe, au-delà de leur rémunération fixe. Ces montants distribués incluent les primes, l'intéressement, la participation et les charges afférentes.

Les montants sont exprimés en pourcentage du résultat d'exploitation brut.

<i>En millier d'euros</i>	2025	2024	Var
Montants distribués aux salariés	19 212	18 869	2%
% résultat d'exploitation brut	30%	31%	-3%

3.6 Note méthodologique

Les données incluses dans le rapport RSE prennent en compte 100% des effectifs du Groupe et 100% du chiffre d'affaires du Groupe.

Les données sont fournies au titre de l'exercice 2025, clos le 31 décembre 2025.

La collecte des données environnementales, sociétales et sociales est pilotée annuellement par le contrôle de gestion du Groupe auprès des contributeurs identifiés pour chaque objectif. Ainsi, la collecte des données environnementales se fait directement auprès des personnes en charge des calculs et du suivi des projets financés par le fonds de dotation Insolite Bâtitseur Philippe Romero *Foundation*. Le reporting sociétal est réalisé avec la Direction Générale ou la personne responsable RSE dans chaque société. Les données sociales sont collectées auprès de la Direction des Ressources Humaines de chaque entité du périmètre. Une fois les données collectées, le contrôle de gestion Groupe se charge de les consolider.

La méthodologie de calcul des émissions carbone induites par l'activité est définie directement dans le paragraphe 3.3 relatif à ce sujet.